

MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT

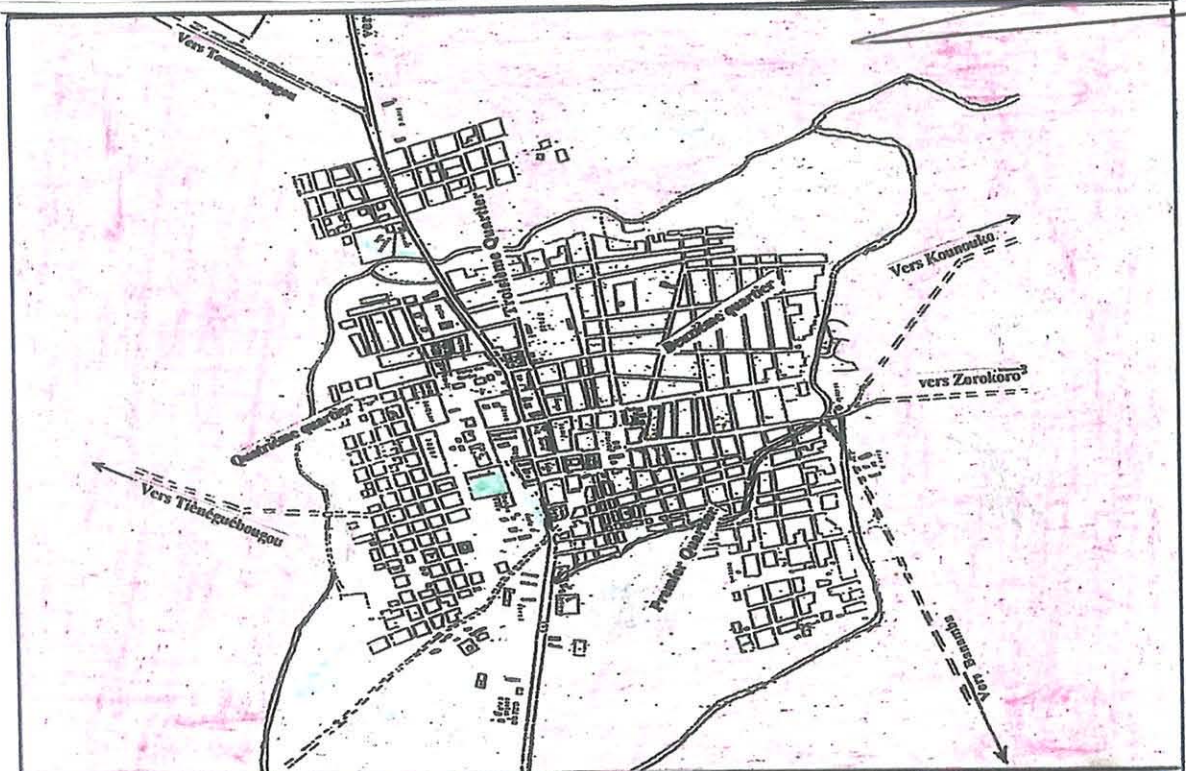
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA LOCALITE DE KOLOKANI ET ENVIRONS
(COMMUNE RURALE DE KOLOKANI)

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

Authentifié, le... 17-9-04

Le Secrétaire Général
du Gouvernement



Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Seydou TRAORE
B.P.: 1506 - Tél : 220 71 43/ 673 36 60 - Bamako - République du Mali

AOS
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But -Une Foi

DECRET N°04- 153 / P-RM DU 18 MAI 2004

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA
VILLE DE KOLOKANI ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 Juillet 1985 portant Réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 2 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{ER} : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2004 à 2023 le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Kolokani et environs (commune de Kolokani).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	6
Objectif global.....	6
Objectifs spécifiques.....	6
 PREMIERE PARTIE: CONSTAT 	
I.HISTORIQUE DE LA VILLE	8
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	9
2.1.Situation.	9
2.2.Périmètre d'urbanisation	9
III. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE.....	11
3.1.Analyse du site et de ses contraintes.	11
3.1.1.Aspects physiques.	11
a) superficie, sols et relief.....	11
b) climat.....	11
c) pluviométrie-vents.....	11
d) hydrographie.....	11
e) faune.....	12
f) flore	12
3.1.2.Contraintes.....	12
a) contraintes physiques.....	12
b) contraintes juridiques.....	12
c) contraintes culturelles.....	12
d) problématique foncière.....	12
3.2. Occupation du site.....	13
3.2.1. Zones d'habitat.....	13
3.2.2. Zones d'activités.....	13
3.2.3. Zones vertes.....	14
3.3.Evolution du site.....	15
3.3.1.Période pré-coloniale.....	15
3.3.2. Période coloniale.....	15
3.3.3.Période post-coloniale.....	15
IV . DEMOGRAPHIE	16
4.1.Population et composition	16
4.2.Taux d'accroissement et évolution de la population.....	16
4.3.Mobilité de la population	17
V. ECONOMIE	21
5.1.Secteur primaire	21
5.1.1. Agriculture.....	21
5.1.2. Elevage.....	23
5.1.3. Pêche.....	25
5.1.4. Cueillette.....	25

5.1.5. Autres ressources naturelles.....	25
5.2.Secteur secondaire	26
5.2.1. Artisanat.	26
5.2.2. Industrie.	26
5.3.Secteur Tertiaire	26
5.3.1. Commerce.	26
5.3.2. Transport	26
5.3.3. Institutions financières.	27
5.3.4. Tourisme.	27
5.3.5. Administration	27
5.3.6. ONG	28
Conclusion	28
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT.....	29
6.1.Voirie.....	29
6.1.1. Voirie primaire	29
6.1.2. Voirie secondaire	29
6.1.3. Voirie tertiaire	29
6.1.4. Ouvrages d'art.....	29
6.2. Réseaux divers	30
6.2.1. Alimentation en eau potable	30
6.2.2. Réseau d'électricité	30
6.2.3. Réseau téléphonique-Télévision-Radio	30
6.3.Assainissement	31
6.3.1. Drainage des eaux pluviales	31
6.3.2. Evacuation des déchets liquides	31
6.3.3. Evacuation des déchets solides	31
Conclusion	31
VII. TRANSPORT ET CIRCULATION	32
7.1.Etat et organisation	32
7.2. Administration et gestion	32
VIII. EQUIPEMENTS EXISTANTS	33
8.1. Equipements administratifs	33
8.1.1. Equipements avant l'indépendance (1960).....	33
8.1.2. Equipements après l'indépendance.....	33
8.2. Equipements scolaires	34
8.2.1. Enseignement préscolaire.	34
8.2.2. Enseignement fondamental.	34
8.2.3. Enseignement secondaire.....	34
8.2.4. Medersa.....	34
8.3.Equipements socio-sanitaires	37
8.3.1. Secteur public.....	37
8.3.2. Secteur privé.....	39

8.4.Equipements commerciaux	39
8.4.1. Centre commercial.....	39
8.4.2. Gare routière.....	39
8.4.3. Station service.....	39
8.4.4. Abattoir.....	40
8.5.Equipements sportifs et culturels	40
8.5.1. Stade.....	40
8.5.2. Aires de jeux.....	40
8.5.3.Espaces culturels	40
8.6.Equipements touristiques et de loisirs	41
8.6.1. Sites touristiques.....	41
8.6.2. Equipements de loisirs.....	41
8.7. Equipements culturels	41
8.7.1. Mosquées.....	41
8.7.2. Eglises.....	41
8.7.3. Cimetières.....	41
8.7.4. Autres équipements culturels.....	42
8.8. Equipements de sécurité	42
8.8.1. Gendarmerie	42
8.8.2. Garde nationale.....	42
8.8.3. Prison.....	42

DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION	44
I.ZONAGE	45
1.1.Perspectives de développement de la ville	45
1.2. Description du zonage	45
1.2.1. Zone d'Habitat	45
1.2.2. Zone d'Activités.....	45
1.2.3. Réserves Foncières.....	46
1.2.4. Armature verte.....	46
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	47
2.1.Voirie	47
2.1.1. Maillage.....	47
2.1.2. Voies à créer.....	47
2.1.3. Voies à aménager.....	47
2.1.4. Pistes rurales à aménager	48
2.1.5. Ouvrages d'art.....	48
2.2.Réseaux divers	49
2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable.....	49
2.2.2. Réseau d'électricité.....	49
2.2.3. Réseau téléphonique.....	49
2.2.4. Télévision – Radio.....	49

2.3. Environnement	49
2.3.1. Assainissement.....	49
2.3.2. Préservation du milieu naturel.....	50
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	51
3.1. Equipements administratifs	51
3.1.1. Réhabilitation de bâtiments existants	51
3.1.2. Construction pour les nouveaux services	51
3.2. Equipements socio sanitaires	52
3.2.1. Réhabilitation d'équipements existants.....	52
3.2.2. Nouveaux équipements	52
3.3. Equipements scolaires	52
3.3.1 Réhabilitation d'écoles.....	52
3.3.2 Création d'écoles.....	52
3.4. Equipements commerciaux	53
3.4.1. Aménagement du marché existant	53
3.4.2. Création d'un centre commercial	53
3.4.3. Marché à détail	53
3.5. Equipements touristiques et de loisirs	53
3.6. Equipements sportifs et culturels	53
3.7. Equipements cultuels	54
3.8. Equipements de sécurité	54
IV . TRANSPORTS	55
4.1. Infrastructures	55
4.2. Equipements	55
4.3. Organisation du transport	55
4.4. Perspectives	55
V. EVALUATION DU SCHEMA	56
5.1. Etudes et délimitation d'espaces	69
5.2. Zones d'habitat	69
5.3. Zones d'activités	69
5.4. Voirie et réseaux divers	69
5.5. Equipements	69

TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION

I. STRATEGIES	71
1.1. Stratégie foncière	71
1.2. Stratégie institutionnelle	71
1.3. Stratégie financière	72
1.3.1 Etat.....	72
1.3.2 Collectivités Territoriales.....	72
1.3.3 Privés.....	73
1.3.4 Populations.....	73
1.4. Stratégie sectorielle	73
1.4.1 Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°1 ou Secteur Est	73
1.4.2 Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°2 ou Secteur Ouest.....	74
II. PHASAGE DU SCHEMA	75
2.1. Première phase.....	75
2.2. Deuxième Phase	75
III. RECOMMANDATIONS	76
IV. ANNEXES	77
Procès Verbal (PV) de Délibération du Conseil Communal	
Décision d'Approbation du PV de Délibération	

INTRODUCTION

Ce document est le rapport de l'Etude du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Kolokani et environs.

Le SDU est un instrument de planification urbaine régit par la Loi N°02-016/AN-RM du 03 juin 2002 fixant les Règles Générales de l'Urbanisme.

L'étude a été initiée par le Ministère chargé de l'Urbanisme.

Afin de prendre en compte les aspirations des populations, l'étude a été élaborée au cours d'un séminaire-atelier organisé à Kolokani du 08 au 17 septembre 2003.

L'approche participative a été la méthodologie adoptée.

Ce qui a permis à tous les acteurs locaux de s'impliquer dans l'étude pour une amélioration du cadre de vie des populations.

Objectif global

L'objectif global du schéma est de déterminer les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la localité de Kolokani et de ses environs.

Le SDU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voirie et de réseaux divers. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDU est de vingt (20) ans. Son actualisation est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économiques définis dans le SDU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

I. HISTORIQUE DE LA VILLE

Selon la légende le terme Kolokani serait une déformation linguistique du mot Bamanan "Kolon Kagni" qui signifie "Puits Serviable". Ce puits existe encore au premier quartier..

Le village de Kolokani serait créé dans la 2ème moitié du 18^{ème} siècle par Seye Nyama TRAORE, un brave chasseur accompagné de son fils.

Son passé est celui des luttes incessantes pour défendre son intégrité. Deux faits lui ont donné sa réputation :

- sa résistance à la forte poussée des troupes d'El Haji Omar Tall au 19^{ème} siècle;
- sa révolte contre l'occupation française en 1915 qui fut violemment réprimée par le colonisateur.

Kolokani fut érigé en poste administratif en avril 1915 . C'est en 1962, après l'indépendance, que Kolokani fut érigé en cercle avec la ville de Kolokani comme chef lieu du Cercle. Elle est l'une des principales villes de l'aire socio-culturelle du "Bélédougou".

De la création de Kolokani à la date d'aujourd'hui, 22 chefs de village se sont succédés. La chefferie est assurée par les TRAORE et leur intronisation est faite par les COULIBALY.

Avec l'avènement de la décentralisation, Kolokani a été érigé en commune rurale, appelée commune rurale de Kolokani dont la ville de Kolokani est le chef lieu.

La commune compte 44 villages et la ville de Kolokani.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. Situation

La commune rurale de Kolokani a été créée par la loi N°96-059/AN-RM du 04 novembre 1996. Elle couvre une superficie d'environ 1.250 km².

Elle est limitée:

- au Nord par la commune rurale de Djidièni;
- au Sud par la commune rurale de Tioribougou ;
- au Sud-Ouest par la commune de Djiwoyo;
- à l'Est par la commune rurale de Massantola;
- à l'Ouest par la commune rurale de Sebecoro.

La commune rurale de Kolokani est composée de la ville de Kolokani et de quarante quatre (44) villages. Le village le plus proche, Kolokani -peulh , se trouve à un (1) km de la ville de Kolokani et le plus éloigné, Ouolodo, se trouve à cinquante (50) Km de la ville de Kolokani.

La ville de kolokani, chef lieu du cercle de la commune rurale, est située à 120 km de Bamako et reliée à celle-ci par la route nationale 3 (RN3).

La commune rurale de Kolokani est administrée par un conseil communal de 23 membres. Ce conseil est dirigé par un bureau composé de 4 membres (un maire et 3 adjoints).

2.2. Périmètre d'urbanisation

Dans le but d'éviter la réalisation d'opération d'aménagement de façon anarchique et d'harmoniser les actions de développement , il a été retenu autour de la ville de Kolokani un périmètre d'urbanisation. Ce périmètre définit une aire géographique à l'intérieur de la quelle toutes les opérations d'aménagement doivent être soumises à l'appréciation des administrations compétentes (Cercle , commune concernée par l'aire, services déconcentrés, etc..).

Le périmètre d'urbanisation retenu pour la ville de Kolokani se confond avec les limites de la commune rurale. Il a une superficie d'environ 1250 km² pour une population de 33.558 personnes (recensement de 1998) soit une densité d'environ 27 personnes/km².

Tableau n° 01: Positions géographiques des villages de la commune et distances par rapport à la ville de Kolokani

N°	Localités	Longitude	Latitude	Distance par rapport à la ville
1	Kolokani	-8,03654	13,57458	-
2	Kolokani peulh	-8,04363	13,53657	1km
3	Tongoye	-7,99132	13,65482	10 km
4	Diandiola	-7,92982	13,67899	12 km
5	Falibougou	-7,96212	13,66428	11 km
6	Torokoroni	-7,96044	13,67375	11 km
7	Tiembougou	-8,20178	13,33659	8 km
8	Bougoucorola	-8,03327	13,61378	3 km
9	Tao Tomo	-8,01103	13,72741	18 km
10	Nerekoro	-7,87078	13,70362	25 km
11	Beleninko	-7,88735	13,64243	18 km
12	Tiecourala	-7,84961	13,73632	30 km
13	Zambougou	-7,87428	13,75049	35 km
14	Donon	-7,9081	13,80897	40 km
15	Mintimbougou	-7,86227	13,58273	20 km
16	Koumi	-7,96009	13,52132	10 km
17	Gouenzena	-7,99212	13,52806	7 km
18	Konkan	-7,9112	13,57395	18 km
19	Neguebabougou	-7,88383	13,56579	22 km
20	Korkabougou	-7,99263	13,46938	13 km
21	Somba	-7,92583	13,51012	10 km
22	Zorokoro	-7,97531	13,58056	7 km
23	N'Gabacoro	-7,89003	13,52201	15 km
24	M'pella	-8,10508	13,6546	15 km
25	Dankorola	-8,07856	13,61351	7 km
26	Koulikoroni	-8,0574	13,60947	6 km
27	Torokorobougou –Est	-8,10326	13,68525	19 km
28	Torokorobougou –Ouest	-8,11279	13,68623	19 km
29	Niamabougou	-8,06494	13,67243	12 km
30	N'Galafouga	-8,03855	13,65812	10 km
31	Diakoni	-8,05425	13,7244	12 km
32	Bandiougoula	-8,14539	13,7587	50 km
33	Sido	-8,06845	13,53986	8 km
34	Boro	-8,12774	13,58764	3 km
35	Tientiguila	-7,90735	13,46105	17 km
36	Sanamblé	-8,11741	13,54355	10 km
37	Sébécoro Gouenzena	-8,08431	13,56494	9 km
38	Gouakoulou	-8,05818	13,51545	7 km
39	Somo	-8,03956	13,48318	9 km
40	Dosserebougou	-8,07742	13,49144	8 km
41	Bohidigue	-8,19511	13,65161	32 km
42	N'Golobougou	-7,91273	13,62904	18 km
43	Tiénéguebougou	-8,07745	13,57364	7 km
44	Ouolodo	-7,84782	13,863	50 km
45	Zirakorobougou	-7,99862	13,69704	16km

PERIMETRE D'URBANISATION

Commune Rurale de Djidiéni

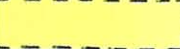






Commune Rurale de Sebecoro

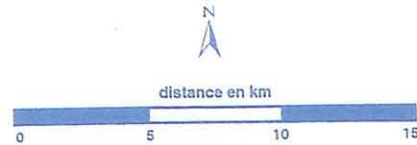
Commune Rurale de Massantola

Commune Rurale de Djirwoyo

Commune Rurale de Tioribougou

LEGENDE

-  Limite du périmètre
-  Ville et village du périmètre
-  Cours d'eau temporaire
-  Route à praticabilité permanente
-  Route à praticabilité saisonnière
-  Route nationale N°3
-  Piste d'atterrissage



OUOLOGDO
DGNON
ZAMBOUGOU
TIEKOURALA
NEREKORO
DIANDJOLA
TOROKORONI
FALIBOUGOU
TONGOYE
BELENIKO
NGOLOBOUGOU
BOUGOUKOROLA
TIEMBOUGOU
ZOROKORO
METIMBOUGOU
KONKA
NEGUEBABOUGOU
KOLOKANI
KOUMI
NGABACORO
SOMBA
TETIGUILA
BOHNDIGUE
M'PELLA
NGALAFUGA
BOURBO
TIENEGUEBOUGOU
SEBEKORO-GOUENZENA
SANAMBLE
SIDO
KOUAKOULO
GOUENZANA
SOMO
KOKOBOUGOU

TOROKOROBOUGOU-UEST
TOROKOROBOUGOU-EST
DIAKONI
TAO-TOMO
ZIRAKOROBOUGOU
DIANDJOLA
BOURBO
TIENEGUEBOUGOU
SANAMBLE
SIDO
GOUAKOULO
GOUENZANA
SOMO
KOKOBOUGOU

Vers Sebecoro

Vers Djidien

Vers Djirwoyo

Vers Massantola

Vers Banamba

Vers Kati

III. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

3.1. Analyse du site et de ses contraintes

3.1.1. Aspects physiques

a) Superficie, sols et relief: La superficie de la commune de Kolokani est constituée de l'ensemble des terroirs de la ville de Kolokani et des 44 villages. Elle est estimée à environ 1250 km².

Les terres arables à sols profonds se rencontrent le plus souvent dans les plaines. C'est là que se pratique l'agriculture.

Les terres non arables, squelettiques et les affleurements rocheux se trouvent sur les plateaux et les collines. C'est là que se pratique l'exploitation forestière.

Le relief de la commune rurale de Kolokani est surtout formé d'un plateau gréseux, d'une altitude moyenne de 200mètres. Des vallées étroites et des plaines à matériaux fins entrecoupent le plateau.

Quant à la ville de Kolokani, elle est située dans une cuvette bordée au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des ravinements constituant des collecteurs naturels des eaux de ruissellement. La cuvette est limitée au Sud par une chaîne de colline appelée " Gouézin coulou".

b) Climat: Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par une saison des pluies qui dure 4 à 5 mois (de mai à septembre) et une saison sèche qui dure 8 à 7 mois. La saison sèche est entrecoupée par une saison froide de décembre à février.

c) Pluviométrie –Vents: Les variations inter –annuelles de la pluviométrie sont importantes. La moyenne annuelle pour les 23 dernières années est de 700 mm. Les vents dominants soufflent du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

Tableau n° 02: Moyenne des relevés pluviométriques des 23 dernières années (ville de Kolokani)

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Hauteur (mm)	622,2	881,2	873,4	575,5	492,6	638,3	920,4	574,6	871,5	713,1	663,1	637,5	784,4
Nombre de jours	43	54	60	41	49	43	52	38	58	47	46	51	51

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Hauteur (mm)	667,5	918,8	806,3	625,7	788	674,3	728	528,9	606,4	506,8
Nombre de jours	51	59	64	51	48	50	54	48	47	38

Source: Service Local d'Appui Conseil à l'Aménagement et à l'Equipement Rural (SLACAER) de Kolokani

La hauteur de pluie la plus élevée qui est de 920, 4mm a été observée en 1986.

La hauteur de pluie la plus faible qui est de 492,6mm a été observée en 1984.

d)Hydrographie: Dans la commune de Kolokani il n'existe aucun cours d'eau permanent. On y rencontre quelques cours d'eau temporaires qui sont:

- le Fadiè à l'Est, entre les villages de Kokan et de Zorokoro;
- le Koumi – Fa au Nord - Est du village de Koumi;
- le Farako entre le village de Zorokoro et la ville de Kolokani;
- le Flakoni, qui part du village de Sido, passe au Nord de Kolokani et débouche dans le Farako dans le village de Goundoko;
- le Sanankoro ko part du village de Koulikoroni, passe par les villages de Dankorola , Sanankoroni pour se jeter dans le farako au niveau du village de Goundoko.

e) Faune: La faune est assez pauvre dans la commune de Kolokani à cause de la sécheresse et du braconnage .

Au niveau de l'avifaune, on rencontre surtout des perdrix, des tisserins, des canepetières, des tourterelles et des pintades.

Quant aux reptiles, il existe surtout des pythons, des varans, des vipères et des couleuvres. Le gibier à poils le plus rencontré est le lièvre.

f) Flore: Le type de végétation dans la commune de Kolokani est la savane arborée.

Parmi les espèces rencontrées, on distingue: les clerocary birrea (n'gouna), la parkia biglobosa (néré), le butyrospermum parkü (karité), le terminalia sp (wolo), la lannea sp (m'pékou), le combretum sp (n'golobè), le bombax castatum (boumbou), l'adansonia digitata (Zia) et le cordyla pinnata (dougoura).

Le tapis herbacé est abondant en année normale de pluie.

D'une manière générale les causes ci-après sont à la base de la dégradation des ressources forestières. Ce sont:

- la baisse progressive de la pluviométrie;
- l'augmentation croissante des superficies cultivées;
- l'exploitation anarchique du fourrage aérien;
- les feux de brousse;
- la coupe abusive des arbres (bois et charbon);
- l'écimage des arbres par les éleveurs transhumants.

3.1.2. Contraintes

a) Contraintes physiques: En matière d'aménagement, les contraintes physiques constatées dans la localité de Kolokani sont:

- . au Sud - Est la chaîne de collines appelée " Gouenzin coulou";
- . au Nord, à l'Est et à l'Ouest de grands ravinements provoqués par les eaux de ruissellement.

b) Contraintes juridiques: Les titres fonciers à Kolokani sont situés au centre ville. On ne rencontre pas de titre foncier aux environs immédiats de la ville pouvant poser un obstacle à l'extension de la ville.

c) Contraintes culturelles: Les contraintes rencontrées sont:

- l'espace compris entre la tombe du fondateur de Kolokani et la colline de " Gouenzin coulou". Il est considéré comme le passage de l'esprit protecteur du village;
- le site sur le " Gouenzin coulou". appelé "Difara" qui abrite des abeilles et sur lequel on sacrifie chaque année un mouton ;
- le puits sacré des fondateurs de la ville, situé au 1^{er} quartier et appelé " Kolon Kagni";
- les bois sacrés dans les villages de la commune.

d) Problématique foncière : Depuis l'année 1976 aucun lotissement n'a été effectué à Kolokani. En conséquence, plusieurs demandes de terrains restent insatisfaites. Ainsi les autorités communales ont entrepris le lotissement d'un terrain d'une superficie d'environ 54 ha, situé à la sortie Sud de la ville en vue de satisfaire aux nombreuses demandes en instance, aux règlements de certains litiges, notamment ceux relatifs à l'attribution du même terrain à différentes personnes ainsi qu'au dédommagement des terrains retirés pour la construction de la SOTELMA et du CSCOM de Kolokani.

CONTRAINTES PHYSIQUES



Erosion du sol



Carrière de banco

3.2. Occupation du site

3.2.1. Zones d'habitat.

Dans les villages de la commune, les zones d'habitat sont constituées par les quartiers qui composent le village.

Le tissu de ces villages est caractérisé par des ruelles sinueuses convergeant le plus souvent sur la place publique. Les maisons sont en banco avec des couvertures surtout en banco et rarement en tôles.

Dans la ville de Kolokani, on distingue deux zones principales d'habitat. La première zone est située à l'Est de la RN3, tandis que la seconde est située au delà de la cité administrative à l'Ouest.

La première zone d'habitat de Kolokani se caractérise par la présence de bâtiments administratifs de style soudanien et la seconde est dominée par des maisons d'habitation pour la plupart en banco.

La trame des concessions est du type damier dans chacune de ces zones d'habitat.

Les constructions sont à un niveau. La taille des parcelles varie de 400 à 900m².

Les bâtiments sont le plus souvent construits sur les limites du terrain, laissant au centre, la cour qui joue un grand rôle dans la vie sociale des habitants.

On rencontre principalement trois (3) types de construction qui sont:

- les constructions entièrement en banco, parfois enduits de ciment, avec couverture en banco et charpente en bois du pays, se rencontrent surtout dans le premier quartier et dans les parties Est des deuxième et troisième quartiers. La dégradation de cette catégorie de maison est assez avancée;
- les constructions en matériaux mixtes se rencontrent surtout dans certaines parties des deuxième et troisième quartiers proches du marché ainsi que dans le quatrième quartier. Pour ces types de construction le soubassement est en pierre, les murs en banco, les enduits au mortier de ciment et la couverture en tôles ondulées galvanisées;
- les constructions en dur se rencontrent surtout dans les troisième et quatrième quartiers. Le soubassement est en pierre, les murs sont en briques de ciment et la couverture est soit en tôle, soit en dalle de béton armé.

3.2.2. Zones d'activités

Dans la ville de Kolokani, il existe les zones d'activités suivantes:

- le centre commercial ;
- la cité administrative ;
- le centre artisanal ;
- les champs de culture;
- les pâturages.

Dans les villages, l'activité commerciale se déroule sur la place du marché qui n'est actif qu'une fois par semaine: le jour de la foire.

Seuls les villages de Koumi et Djandiola disposent de marchés.

A Kolokani le centre commercial est limité à l'Est par les deuxième et troisième quartiers, au Nord par le troisième quartier , à l'Ouest par la cité administrative et au Sud par le premier quartier. Il est constitué d'un grand hangar couvert de tôles, de petits hangars couverts de pailles et de boutiques et magasins construits sur le pourtour. Les hangars sont dans un état de délabrement avancé.

L'espace du marché n'est pas suffisamment assaini.

La superficie du centre commercial est estimée à 10 Ha.

La cité administrative, regroupe les différents services administratifs. Elle est limitée au Nord par les troisième et quatrième quartiers , à l'Est par le centre commercial, à l'Ouest par le quatrième quartier et au Sud par des champs de cultures.

La cité administrative est traversée du Nord au Sud par la RN3. Les bâtiments construits pendant l'époque coloniale, sont pour la plupart du style d'architecture soudanais. Il s'agit des bureaux du Cercle, de la résidence du Préfet, du logement du Directeur du CAP (Centre d'Animation Pédagogique), des logements du Médecin chef et du Percepteur, de l'ancien bâtiment du Centre de Santé, du bâtiment du premier cycle à l'école A. La plupart de ces constructions est en pierre.

Dans la cité administrative, plusieurs bâtiments sont en mauvais état. La superficie de la cité administrative est estimée à 33 ha.

En ce qui concerne l'artisanat dans les villages, il est pratiqué par les forgerons et les menuisiers. Les forgerons exercent leur métier sur la place publique du village, tandis que les menuisiers travaillent à domicile.

Dans la ville de Kolokani on rencontre les corps de métier ci-après : forgerons, menuisiers métalliques et bois, bijoutiers, cordonniers, tailleurs, potiers, tisserands, teinturiers au "Bogolan" etc...

Les artisans sont regroupés en association qui a son siège au Sud de la ville, couvrant une superficie d'1 ha. Certains artisans pratiquent leur métier à travers la ville.

Les champs de culture se situent à la périphérie des quartiers et des villages, le plus souvent dans les plaines.

Quant aux pâturages, ils se situent également à la périphérie des quartiers et des villages sur les plateaux et les collines. Ces zones sont également utilisées pour l'exploitation du bois de chauffe et la production du charbon.

3.2.3. Zones vertes

a) Pépinière: Il existe une seule pépinière dans la commune Elle est située dans la cité administrative près du château d'eau. La pépinière, d'une superficie d'environ 1 ha est clôturée par un mur en parpaing. L'exhaure de l'eau se fait par une pompe.

Les espèces produites sont: le neem, le caïlcédrat, le manguiier, le baobab et le balazan.

b) Maraîchage: Il est pratiqué dans les villages environnants ci après:

- Sanankoroni et Sirablécoro au Nord ;
- Kondogo à l'Est;
- Sido et Tiènèguébougou à l'Ouest.

Les produits de ce maraîchage sont écoulés à Kolokani.

Aussi une parcelle d'1 ha a été aménagée sur la route de Djiwoyo pour le maraîchage.

A l'Est de Kolokani se trouvent également les jardins de Nèguèssama et de Kandara COULIBALY sur la route de Djadjirila.

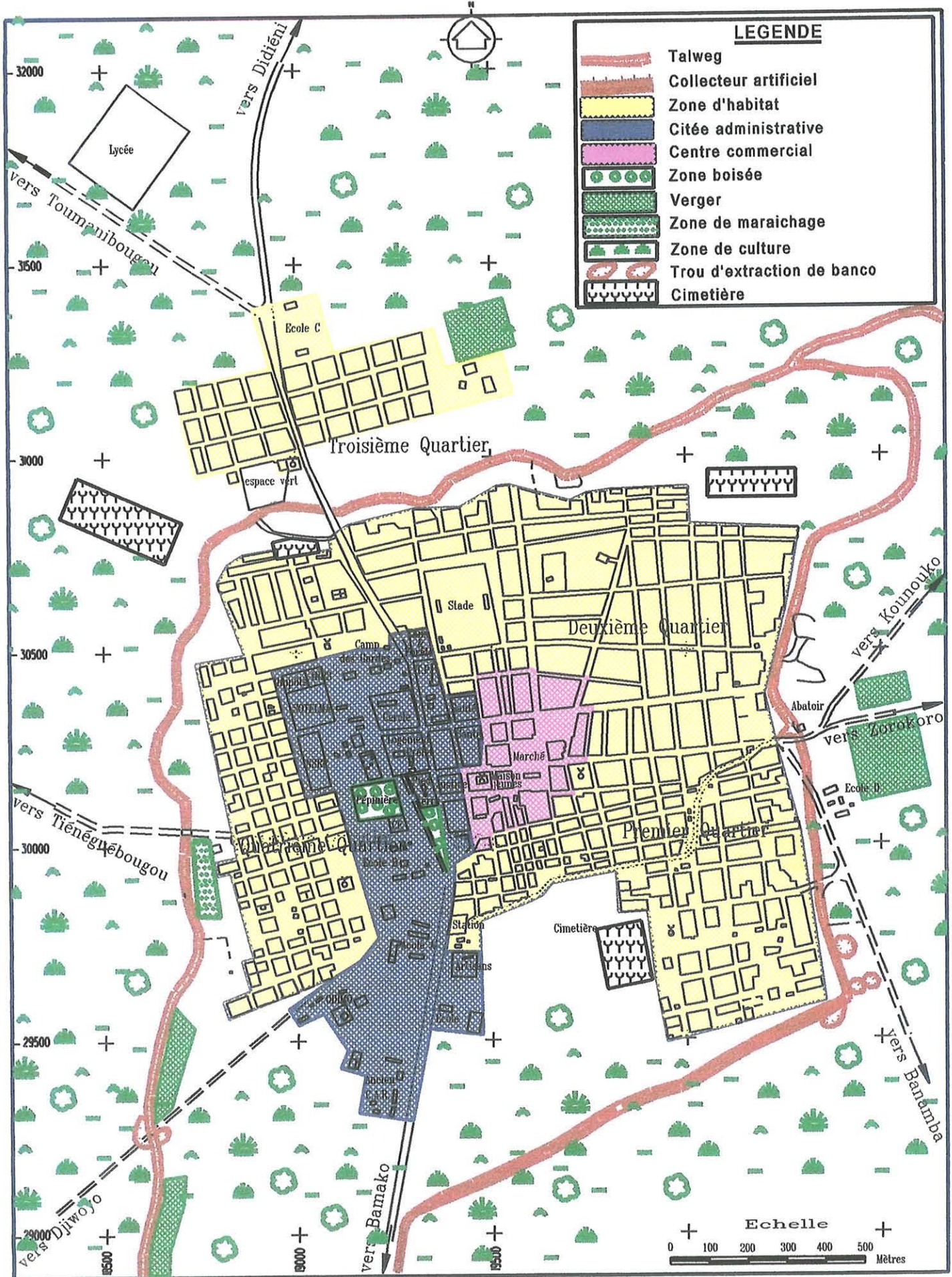
c) Espaces verts: Ils sont situés:

- sur le site du siège de l'association des artisans, planté de neems sur une superficie de 0,50 ha;
- au bosquet Boubacar DIALLO, près du château d'eau, planté de neems sur une superficie de 0,25 ha;
- sur l'espace à l'Ouest du pied -à- terre du cercle, planté de caïlcédrats sur une superficie de 0,50 ha.

Des espaces boisés existent dans tous les villages sous forme de bois sacré. A Kolokani, le bois sacré est situé dans l'ancien cimetière, contigu au 1^{er} quartier au Sud.

VILLE DE KOLOKANI

ANALYSE ET OCCUPATION DU SITE



HABITAT



Habitat traditionnel avec couverture en terrasse



Habitat traditionnel avec couverture en tôle.

3.3. Evolution du site

3.3.1. Période pré-coloniale

Le premier site de la ville serait le site de l'actuel premier quartier où se trouve le puits appelé " Kolon Kagni" qui a donné son nom à la ville. Jusqu'à l'avènement de la colonisation , la trame de l'habitat était celle de l'habitat traditionnel aux rues étroites et sinueuses et les bâtiments entièrement en banco.

3.3.2. Période coloniale

A l'arrivée du colonisateur en 1904 à Kolokani, la ville se limitait alors au premier quartier. En 1935 une opération d'urbanisme a permis de restructurer le noyau ancien et d'étendre la ville. C'est ainsi que le premier quartier a été agrandi, le marché a été créé et les premières concessions des deuxième et troisième quartiers ont été créées. C'est également pendant la période coloniale qu'ont été construits les bâtiments administratifs tels que les bureaux du cercle , la résidence du préfet , les bureaux de la Gendarmerie, de la Poste et les locaux de l'école A.

3.3.3. Période post-coloniale

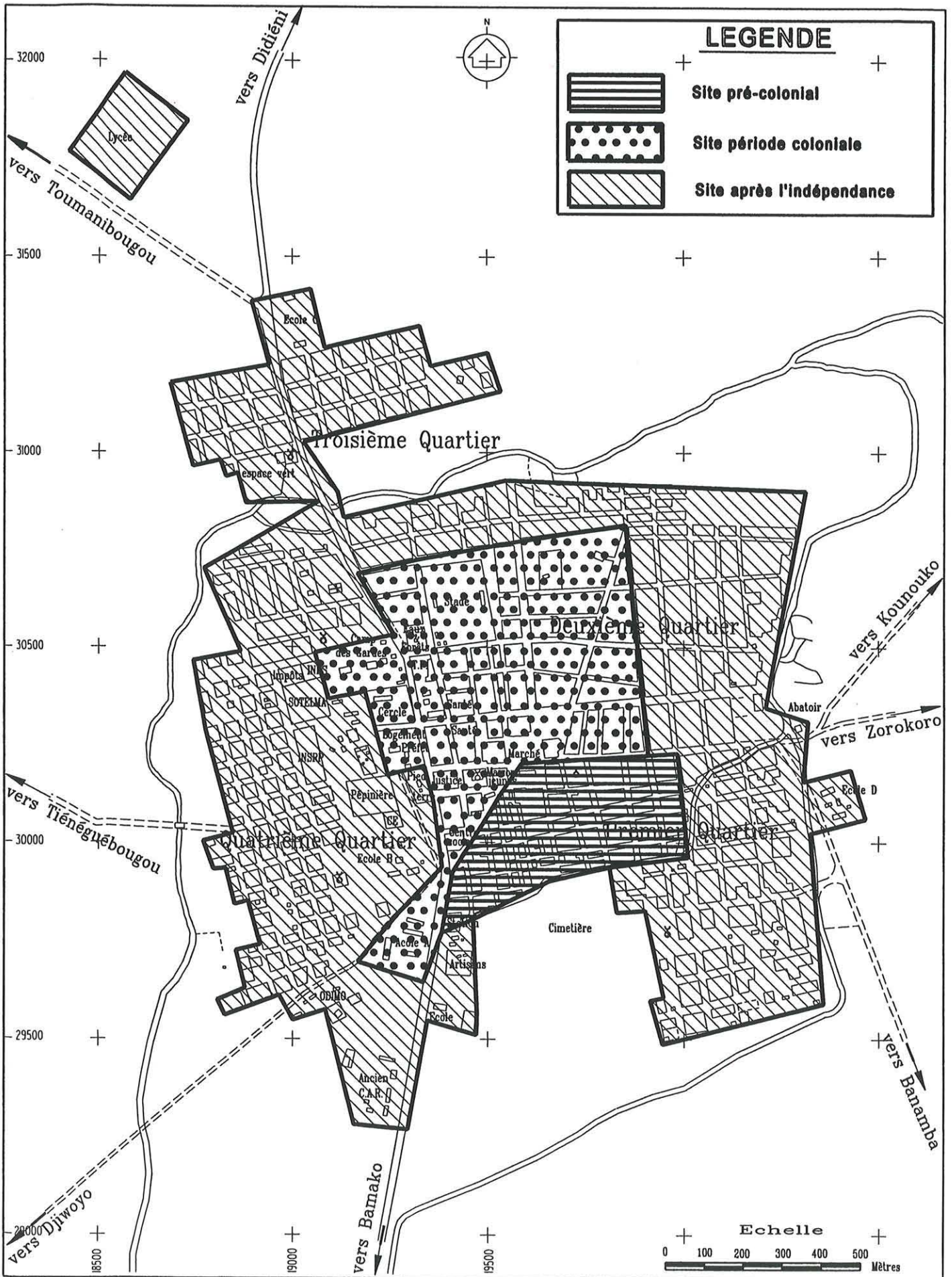
A l'avènement de l'indépendance, la ville de Kolokani qui n'était constituée que du premier quartier, de certaines concessions des deuxième et troisième quartiers, du marché et de la zone comprenant les bureaux de l'administration coloniale, s'est agrandie. Les deuxième et troisième quartiers se sont étendus vers l'Est pour le premier et vers le Nord pour le second. La cité administrative aussi a connu un essor avec la création de nouveaux services tels que le Palais de Justice, les Services de la Conservation de la Nature , de la Santé, de la SOTELMA, de l'INRSP, de l'OPAM...

Le quatrième quartier est le plus récent.

Il est important de souligner que depuis 1976 aucun lotissement n'a été fait à Kolokani. Cet état de fait peut être une des raisons de la stagnation de l'expansion du tissu urbain.

VILLE DE KOLOKANI

EVOLUTION DU SITE



IV. DEMOGRAPHIE

4.1. Population et Composition

L'analyse des données démographiques est fondée sur les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998.

D'après ces résultats, la population a été estimée à :

- 9.219 habitants en 1976 pour la ville de Kolokani;
- 8.933 habitants en 1987 pour la ville de Kolokani;
- 33 558 habitants en 1998 pour la commune de Kolokani dont 9.467 habitants pour la ville de Kolokani.

Compte tenu du fait que le Schéma Directeur d'Urbanisme porte essentiellement sur la ville de Kolokani, l'analyse des données de la ville sera plus approfondie.

La population masculine de la ville de Kolokani a été estimée en 1976 à 4440 personnes, soit 48% et la population féminine à 4.779 personnes soit 52%.

En 1987, la population masculine était de 4.235 personnes soit 47,4 % contre 4.698 pour les femmes soit 52,6 %.

En 1998, la population masculine était de 4.623 personnes soit 49% contre 4.844 pour les femmes soit 51%.

La population masculine de la commune pendant la même période était de 16.332 personnes soit 48,7% et 17.226 personnes soit 51,3% pour les femmes.

Le nombre de ménage de la ville de Kolokani était de 1.415 en 1998 et le nombre de concessions était de 998. Ce qui donne un chiffre moyen de 6,7 personnes par ménage, 9,5 personnes par concession et 1,4 ménages par concession.

La population de la commune de Kolokani tout comme celle de la ville est en majorité composée de Bamanas, de Sarakolés, de Peulhs, de Maures et de Sonraïs.

La structure par âge de la population de la ville de Kolokani a été élaborée en posant l'hypothèse de travail suivant la quelle la structure ne s'écarte pas de beaucoup de celle du milieu urbain de son cercle d'appartenance. La différence n'est pas statistiquement significative.

De cette structure, il ressort que la population jeune de la ville (0 à 29 ans) représente près de 73% de la population totale. La population masculine représente 49% de cette tranche d'âge et la population féminine 51%.

4-2. Evolution de la population et taux de croissance

La population de la ville de Kolokani a été estimée à :

- 9.219 habitants en 1976;
- 8.933 habitants en 1987;
- 9.467 habitants en 1998.

Le taux de croissance a atteint **-0,10%** en 1987. La diminution de la population serait dûe en partie à la fermeture de certains Projets tels que l'Opération Arachide et à la sécheresse qui ont conduit à des déplacements massifs de population.

Le taux de croissance a atteint **0,58%** en 1998. Cette timide augmentation s'explique par l'arrivée massive de population du Nord.

En considérant ce taux, la population de la ville de Kolokani en 2003 serait de l'ordre 9.750 habitants

Le taux de croissance à l'horizon 2023 est estimé à environ **2%**. Cette augmentation est due entre autres:

- à l'amélioration de la couverture sanitaire (construction de C.S.COM, équipement du centre de santé);
- à la construction du Lycée ;

- au bitumage de la RN3 qui facilite l'accès à la ville et l'acheminement des produits agricoles;
- à la réalisation en cours de l'électrification de la ville.

4-3. Mobilité de la population

La mobilité est sans contexte le phénomène démographique le plus difficile à appréhender et même à analyser. C'est un phénomène renouvelable et de surcroît, il existe une interaction entre elle et les facteurs économiques, démographiques, sociaux et culturels qui sont aussi complexes que variés.

En ce qui concerne le cas particulier de la ville de Kolokani l'émigration vers d'autres horizons (Kita, Bougouni, Fana, Bamako etc..) s'est accentuée entre 1976 et 1987 par manque d'activités économiques importantes.

Entre 1987 et 1998, on a constaté une timide augmentation due probablement à l'arrivée massive des populations du Nord.

La mobilité se ressent surtout pendant la période de soudure.

Tableau n° 03: Population de la commune de Kolokani (Recensement 1998)

N°	Localité	Hommes	Femmes	Total
	Commune de Kolokani	16 332	17 226	33 558
1	Bandiougoula	297	283	580
2	Béléniko	202	216	418
3	Bohidigue	58	55	113
4	Bougoucorola	145	155	300
5	Boro	229	236	465
6	Dankorola	185	213	398
7	Diakoni	60	78	138
8	Diandjola	446	515	961
9	Donon	308	313	621
10	Dossebougou	219	204	423
11	Falibougou	198	205	403
12	Gouakoulou	235	217	452
13	Gouenzena	359	428	787
14	Kolokani	4 623	4 844	9 467
15	Kolokani Peulh	15	24	39
16	Konka	309	289	598
17	Korkabougou	219	265	484
18	Koulikoroni	139	140	279
19	Koumi	986	1 161	2 147
20	Mintimbougou	399	393	792
21	M'pella	330	283	613
22	Neguebabougou	166	180	346
23	Nerekoro	698	842	1 540
24	N' gabakoro	380	400	780
25	N'galafouga	270	302	572
26	Ngolobougou	282	287	569
27	Niamabougou	299	308	607
28	Oulodo	267	262	529
29	Sanamble	169	182	351
30	Sebekoro gouenzena	124	113	237
31	Sido	70	93	163
32	Somba	206	193	399
33	Somo	49	54	103
34	Tao Tomo	378	445	823
35	Tiècourala	115	105	220
35	Tiembougou	508	558	1 066
36	Tieneguebougou	330	350	680
37	Tientiguila	320	310	630
38	Tongoye	329	340	669
39	Torokorobougou-Est	215	199	414
40	Torokorobougou Ouest	220	219	439
41	Torokoroni	273	261	534
42	Zambougou	270	283	553
43	Zirakorobougou	147	149	296
44	Zorokoro	286	274	560

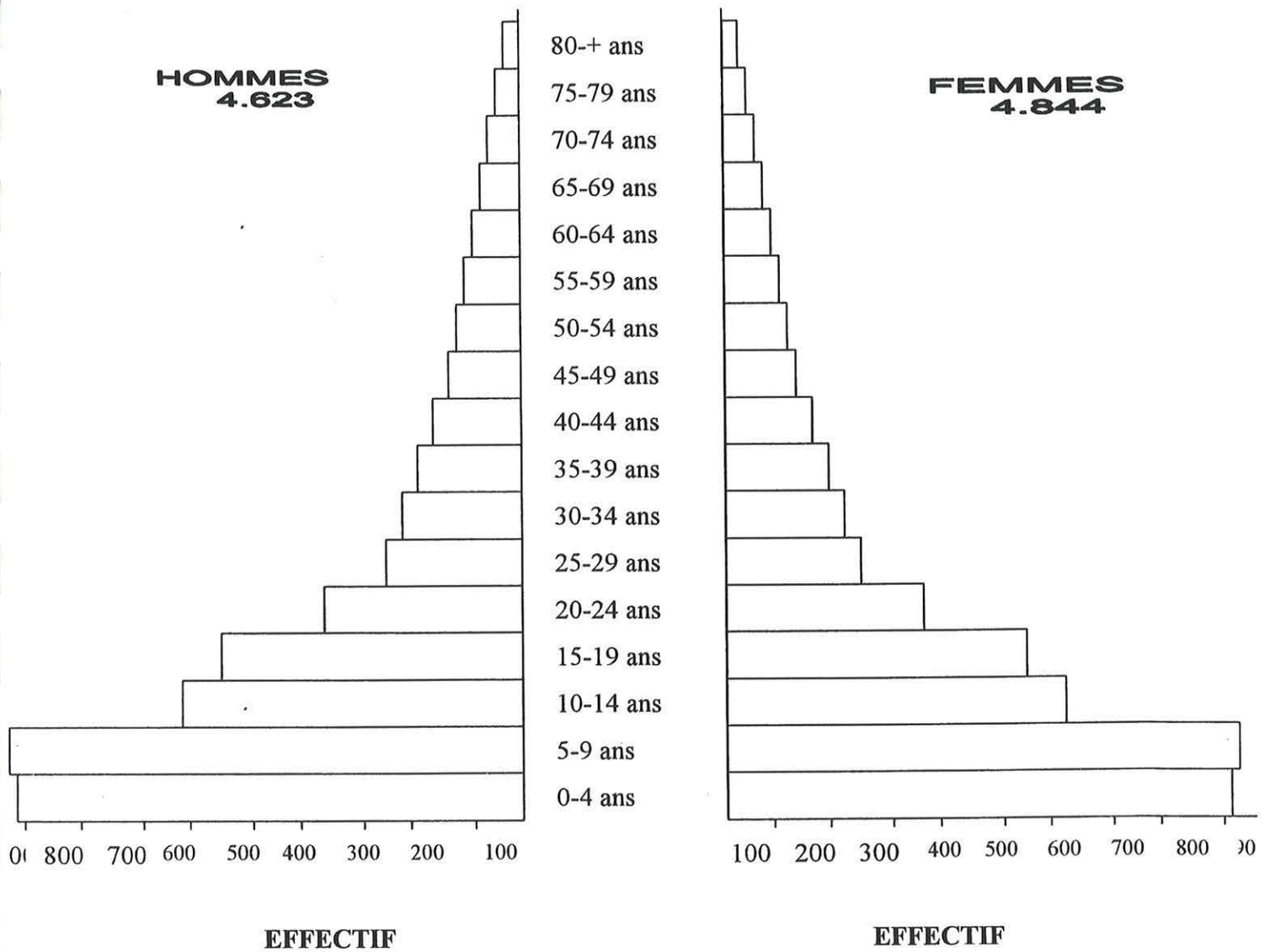
Tableau n°04: Structure par âge et sexe de la population de Kolokani –ville

(Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998)

N°	Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Pourcentage
1	0-4	820	822	1.642	17,30
2	5-9	846	826	1.672	17,70
3	10-14	647	604	1.251	13,20
4	15-19	484	525	1.009	10,70
5	20-24	332	386	718	7,60
6	25-29	255	328	583	6,10
7	30-34	231	289	520	5,50
8	35-39	204	236	440	4,60
9	40-44	173	197	370	3,90
10	45-49	144	148	292	3,10
11	50-54	126	139	265	2,30
12	55-59	101	95	196	2,10
13	60-64	91	90	181	1,90
14	65-69	66	57	123	1,30
15	70-74	49	51	100	1,00
16	75-79	30	28	58	0,60
17	80 et +	24	23	47	0,50
18	Ensemble	4.623	4.844	9.467	100
19	Pourcentage	49%	51%	100%	

PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE KOLOKANI.

(RECENSEMENT DE 1998)



V. ECONOMIE

L'économie est basée sur trois (3) secteurs qui sont: le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

5.1. Secteur primaire

La commune rurale de Kolokani est une zone agropastorale. L'agriculture et l'élevage se pratiquent dans la plupart des concessions et sur les espaces libres à l'intérieur de la ville.

Le secteur repose sur l'agriculture, l'élevage, l'arboriculture, l'exploitation forestière, la cueillette et l'apiculture.

5.1.1. Agriculture

Elle repose principalement sur les cultures vivrières, les cultures de rente et le maraîchage.

a)- Cultures vivrières: Les cultures vivrières occupent la première place dans l'agriculture par rapport aux surfaces cultivées.

Les principales cultures vivrières sont:

- le sorgho: Il est cultivé sur l'ensemble de la commune et constitue l'aliment de base. Sa production n'est pas auto suffisante depuis au moins 3 ans à cause du déficit pluviométrique.

La commune importe du sorgho.

- le mil :Il était généralement cultivé à l'Est de la commune vers Banamba. Avec la sécheresse sa culture se déplace vers les zones qui étaient marécageuses dans le temps. La production n'est pas auto suffisante. La variété cultivée est du type hâtif pour satisfaire aux besoins pendant la période de soudure

- le maïs: Troisième culture de la commune, elle est généralement cultivée aux environs immédiats des concessions. Elle permet de résoudre les problèmes de la période de soudure. Actuellement le maïs connaît un essor dû à certaines ONG (Sassakawa Global 2001) et la rotation liée à la culture du coton. Sa production n'est pas auto suffisante.

- le niébé: Généralement cultivé en association avec le mil et le sorgho il est souvent cultivé seul sur de petites superficies. Il sert à l'alimentation humaine et animale. Sa production bien que croissante est insuffisante.

- le fonio: Il est cultivé principalement pour la consommation domestique.

- le riz: Le riz pluvial est le plus cultivé et essentiellement pour la consommation domestique.

Tableau n° 05: Situation des emblavures –Rendement –Production dans la Commune de Kolokani

N°	Spéculation	2003			2002			2001			2000		
		Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod. (T)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod. (T)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)
1	Mil	1.700	2.040	1.200	1370	874,06	648	1.100	616	560	1.661	1.214	731
2	Sorgho	6.700	9.380	1.400	4906	1923.15	392	3.700	3108	840	5.224	4.670	894
3	Maïs	430	645	1.500	310	198,4	640	280	380,8	1.360	335	416,4	1.243
4	Riz	125	125	1.000	137	41,10	300	110	88	800	142	184,3	1.298
5	Fonio	151	90,6	600	97	31,04	320	75	30,75	410	79	52,14	660
6	Niébé pur	20	13	650	14	6,72	480	10	5	500	15	7,5	500
7	Voandzou	10	8	800	9	1,8	200	7	2,8	400	8	3,2	400
8	Niébé associé	250.	75	300	245	1,15	70	280	98	350	337	101,1	300

Sources: SLACAER Plan et Statistiques

Commentaires: les rendements de 2000,2001, 2002 sont issus de l'enquête DNSI. Quant au rendement de 2003, il est prévisionnel car la campagne n'est pas encore terminée.

b) Cultures de rente:Les cultures de rente portent surtout sur:

- l'arachide :Elle est cultivée sur toute l'étendue de la commune et constitue la principale culture de rente. Sa production est en baisse pendant ces dernières années. Elle ne couvre pas les besoins locaux mais donne lieu à l'exportation vers Bamako, Nara, Nioro et souvent vers la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. Les fanes (feuilles) rentrent dans l'alimentation du bétail.
- le coton:Nouvelle culture introduite depuis 1998 par l'OHVN dans la zone Sud Est de la commune où la pluviométrie est adéquate. Le rendement moyen (1,2t/ha) est largement en dessous de la moyenne nationale (1,8t/ha). Son avenir est compromis à cause de la mauvaise pluviométrie.

Tableau n°06 : Situation des emblavures –Rendement –Production dans la commune de Kolokani.

N°	Spéculation	2003			2002			2001			2000		
		Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)
1	Coton	98,5	177,	1.798	130	114	876,9	150	150	1.000	-	-	-
2	Arachide	1.200	1.200	1.000	1.381	635,26	460	1.200	1.176	980	1.914	1152	602

Sources: SLACAER, Plan et Statistiques.

Les rendements de 2000,2001, 2002 sont issus de l'enquête DNSI. Le rendement de 2003, est prévisionnel car la campagne n'est pas terminée.

c).Maraîchage: Le maraîchage est généralement pratiqué par les femmes aussi bien pendant l'hivernage que pendant la saison sèche.

Les variétés sont les suivantes : tomates, oignons, aubergines; gombo, pastèque, tabac local etc..Sa production est destinée à la vente et à la consommation locale.

Tableau n° 07: Situation du maraîchage dans la Commune de Kolokani.

N°	Spéculation	2003			2002			2001			2000		
		Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)	Sup. (Ha)	Prod (T)	Rdt (kg/ha)
1	Tomate	5	100	20.000	8	160	20.000	8	160	20.000	7	126	18.000
2	Choux	-	-	-	5	100	20.000	8	160	20.000	7	140	20.000
3	Laitue	-	-	-	5	40	8.000	7	63	9.000	6	54	9.000
4	Echalote(oignon)	-	-	-	9	-	-	16	352	22.000	15	300	20.000
5	Tabac	-	-	-	4	3,8	950	8	7	900	10	10	1.000
6	Gombo	100	7	70	100	50	500	80	48	600	50	22,50	450
7	Pomme de terre	-	-	-	0,25	7,5	30.000	0,25	6,75	27.000	0,50	12,50	25.000
8	Ail	-	-	-	1	5	5.000	1	5	5.000	0,25	0,75	3.000
9	Aubergine	6	9	1.500	1	1	1.000	2	2,400	1.200	2	2,4	1.200
10	Pastèque	40	1.600	40.000	40	1.400	35.000	50	1.500	30.000	45	1.125	25.000

Les rendements de 2003 sont prévisionnels, car pour certaines cultures les périodes de récolte ne sont pas encore arrivées.

Sources: SLACAER, Plan et Statistiques.

d) Arboriculture:La culture fruitière porte principalement sur les manguiers, les goyaviers, les citronniers et les papayers.

La production de ces cultures est destinée à la consommation locale et à la commercialisation sur le marché de Kolokani.

Tableau n°08: Situation de l'arboriculture dans la Commune de Kolokani

N°	DESIGNATION	2003	2002	2001	2000
1	Mangue	250T	300T	200T	400T
2	Goyave	3T	3T	2T	3,5T
3	Citron	2T	2T	2T	2,5T
4	Papaye	1,5T	2T	2T	2T

Source: Service Conservation de la Nature (SCN)

Pour l'année 2003 , il s'agit de la production prévisionnelle , car la campagne n'est pas encore achevée.

e).Autres cultures: Elles portent sur le sésame, le piment, l'hibiscus (dah bleni) et le tabac paraguayen. Ces cultures sont pratiquées sur de petites superficies.

5.1.2. Elevage

L' élevage constitue la seconde activité économique de la commune. Il porte sur les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les porcins et la volaille. C'est un élevage traditionnel sédentaire en croissance.

En dehors du rôle (traction animale) qu'il joue dans la promotion de l'agriculture, l'élevage contribue aussi à résoudre le déficit céréalier pendant la période de soudure avec le revenu de la vente du cheptel. L'exploitation de l'élevage est faible dans la commune. Généralement les animaux sont vendus pour résoudre surtout les problèmes familiaux.

Les produits dérivés de l'élevage tels que la viande, le cuir, la peau et le lait constituent aussi des sources de revenu pour la population.

Les difficultés liées à l'élevage sont d'ordre:

- sanitaire;
- alimentation du cheptel;
- divagation des animaux.

Tableau n°09: Situation du cheptel existant dans la Commune de Kolokani

N°	Espèces	2003	2002	2001	2000
1	Bovins	25.000	21.000	22.000	21.500
2	Ovins	30.000	23.000	25.000	23.000
3	Caprins	20.000	17.500	18.200	17.000
4	Equins	100	92	90	82
5	Asins	5.000	3.200	4.000	3.800
6	Porcins	500	200	400	300
7	Volailles	100.000	70.000	90.000	80.000

Sources: SLACAER – SLRC

Le nombre de cheptel d'une manière générale a connu une baisse en 2002 par rapport aux autres années à cause de la mauvaise campagne de production.

Tableau n° 10: Mouvement contrôlé du marché à bétail de la ville de Kolokani

N°	Années Espèces	1998		1999		2000		2001		2002	
		Présentées	Vendues	Présentées	Vendues	Présentées	Vendues	Présentées	Vendues	Présentées	Vendues
1	Bovins	2777	2181	1567	1310	1611	1248	1776	1326	1547	1182
2	Ovins	5838	5146	4517	4219	3997	3121	4683	2967	3785	2941
3	Caprins	9907	9371	7913	7324	6315	6101	6347	6112	5255	4760
4	Asins	191	125	97	33	102	43	103	45	99	16

Source: Service Local de la Réglementation et du Contrôle (S.L.R.C).

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n° 11: Prix moyen du bétail dans la ville de kolokani

N°	Années	1998	1999	2000	2001	2002
	Espèces	(F CFA)	(FCFA)	(FCFA)	(FCFA)	(FCFA)
1	Bœuf	112.000	115.000	115.000	111.000	105.300
2	Vache	75.000	79.000	75.500	70.000	65.000
3	Taureaux	92.000	98.000	92.500	85.500	80.300
4	Taurillons	74.000	77.000	75.000	67.500	60.000
5	Génisses	73.000	75.000	74.000	70.250	65.000
6	Ovins	18.000	19.000	18.500	16.250	16.000
7	Caprins	10.000	11.750	11.000	10.000	10.000
8	Asins	29.000	30.500	30.000	28.000	27.800

Source: Service Local de la Réglementation et du Contrôle (S.L.R.C)

Tableau n° 12: Abattage de bétail contrôlé dans la ville de Kolokani

N°	Années	1998		1999		2000		2001		2002	
		Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
1	Bovins	117	8928	107	8710	137	1100 3	119	1015 3	101	8360
2	Ovins	55	820	69	969	81	1270	120	2049	81	1331
3	Caprins	522	8061	662	10.71 5	604	9028	653	1023 3	436	6384
4	Porcins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: Service Local de la Réglementation et du Contrôle (S.L.R.C)

Tableau n°13: Production de cuirs et de peaux dans la ville de Kolokani

N°	Années	cuirs bruts		Peaux ovines		Peaux caprines brutes	
		Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
1	1998	117	585	55	28	522	161
2	1999	107	535	69	35	662	331
3	2000	137	685	81	40	604	302
4	2001	119	595	120	60	653	327
5	2002	101	505	81	40	436	218

Source: Service Local de la Réglementation et du Contrôle (S.L.R.C)

Tableau n°14: Production de lait dans la commune

N°	Mois	Espèce	Nombre (Tête)	Moyenne par Laitière	Nombre de jour de trait	Quantité mensuelle
1	Juin	Bovins	2.500	1,3L	30	97.500L
		Ovins / caprins	1.500	0,3L	30	13.500L
		Total				111.000L
2	Juillet	Bovins	2.500	1,3L	31	100.750
		Ovins / caprins	1.500	0,3	31	13.950
		Total				114.700 L
3	Août	Bovins	2.500	1,3L	31	116.250
		Ovins / caprins	1.500	0,5	31	23.250

Source: SLACAER

5.1.3. Pêche

Elle n'est pas pratiquée dans la commune, par manque de cours d'eau permanent.

5.1.4. Cueillette

Dans la commune les principaux produits de cueillette sont: le karité , le néré et le tamarin. Les produits sont destinés à la consommation et à la commercialisation locales. Avec le déficit pluviométrique , il a été constaté que la production est en baisse d'année en année.

Tableau n° 15: Situation des produits de cueillette dans la commune.

N°	DESIGNATION	2003 (kg)	2002(kg)	2001(kg)	2000(kg)
1	Karité	9.000	12.000	15.000	13.000
2	Néré	300	400	450	500
3	Tamarin	12.000	7.000	8.000	9.000

Source: SLACAER

Pour le tamarin la production de l'année 2003 est prévisionnelle.

5.1.5 Autres ressources naturelles

a). Apiculture: Elle est pratiquée d'une manière traditionnelle dans la commune. Avec le déficit pluviométrique l'activité est de moins en moins pratiquée. Ce qui dénote une baisse de production d'année en année.

Les produits concernés (le miel et la cire) sont destinés à la consommation et à la vente.

Tableau n°16: Situation de l' apiculture dans la commune de Kolokani

N°	DESIGNATION	2003 (kg)	2002(kg)	2001(kg)	2000(kg)
1	Production de miel	800	2.300	3.000	3.000
2	Production de cire	50	400	600	600

Sources: SLACAER –Plan et Statistiques.

La production de l'année 2003 est provisoire

b). Exploitation forestière: Elle repose sur le bois de chauffage et le charbon. Elle constitue une activité de choix pour certaines populations de la commune. Le bois et le charbon exploités sont pour la plupart acheminés sur Bamako.

L'exploitation forestière est en progression dans la commune, selon les statistiques du poste de contrôle de la commune. Cette exploitation forestière a une conséquence désastreuse sur l'écosystème qui ne fait que se dégrader.

Tableau n°17: Production de bois de chauffage et de charbon de bois dans la commune

N°	Mois Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		(st).	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)	(st)
1	1999	166	-	-	173	179	167	185	90	36	108	198	232
2	2000	125	153	27	64	132	120	84	137	97	4	115	374
3	2001	1	118	85	-	185	128	430	328	149	-	-	327
4	2002	86	104 0.50	-	-	-	118	117	222	-	-	157	0,5
5	2003	33	509	250	139	250	321	233	-	-	-		467

St = stère

Source: Service de Conservation de la Nature (SCN)

c).Chasse: Depuis quatre ans il n'y a pas de mouvement de chasse, à cause du manque de gibier.

5.2. Secteur secondaire

5.2.1. Artisanat

Le secteur est organisé dans la commune en association des artisans créée en 1987. Cette association regroupe 283 artisans repartis en 29 corps de métiers dont les principaux sont:

les menuisiers, les soudeurs, les boulangers traditionnels, les tailleurs, les meuniers, les bouchers et les gargotiers.

Les problèmes rencontrés au niveau du secteur sont:

- manque d'outils de travail ;
- absence d'encadrement technique;
- difficultés d'écoulement des produits;
- équipements très usés et vétustes.

5.2.2. Industrie

La commune ne possède pas d'industrie. Le manque d'électricité est un facteur très pénalisant pour ce secteur.

5.3. Secteur Tertiaire

5.3.1. Commerce

Il porte en général sur les produits de l'agriculture, de l'élevage, de la cueillette et d'autres articles divers.

La ville possède un marché hebdomadaire qui est animé tous les mercredis par les forains.

Il existe 212 commerçants pour un chiffre d'affaire de l'ordre **219.600.000 F CFA.**

(Source: Perception Kolokani). Le bitumage de la route Bamako-Kolokani-Djidièni a contribué au désenclavement de Kolokani mais la ville pour le moment n'en tire pas beaucoup de profits.

5.3.2. Transport

Le domaine est organisé et géré par un syndicat (Syndicat des Transporteurs de Kolokani).

Tableau n°18 : Situation du parc automobile

N°	Moyen de transport	Nombre	Ligne inter-urbaine	Ligne internationale
1	Semi remorque	13	Kolokani-Kati- Bamako	Mauritanie
2	Camion (10 tonnes)	13	Kolokani-Kati- Bamako	
3	Mini-bus	37	Nara-Kolokani-Bamako	Mauritanie
4	Camion Ben	04	Kolokani – Bamako	
5	Bâchées	02	Djidièni-Kolokani-Bamako	
6	Land cruiser	04	Djidièni-Kolokani-Bamako	Mauritanie

Source: Syndicat des transporteurs

La ville ne dispose pas de transport urbain.

La RN3 qui la traverse aujourd'hui connaît un trafic intense (plus de 100 véhicules /jour). Il n'existe pas de gare routière et les véhicules stationnent aux alentours du marché. Les charrettes, au nombre de 1510 en 2003 (source SLACAER) jouent un grand rôle dans le transport des personnes et des marchandises aussi bien à l'intérieur de la ville qu'entre la ville et d'autres localités.

5.3.3. Institutions financières

La commune de Kolokani dispose de quatre (04) Caisses d'épargne et de crédits toutes situées dans la ville de Kolokani. Ce sont:

- Kondo Jiguima;
- Conseil et Appui pour l'Education à la Base (CAEB /Sinsinso);
- Caisse Mutuelle de l'Education et de la Culture (CAMEC);
- Sassakawa Global 2000.(SG 2000).

Les caisses ont fait leur apparition en 1991.Elles ont toutes un chiffre d'affaire de plus de 5.000.000 F CFA et un taux de remboursement qui dépasse 95%.

Les caisses travaillent avec toutes les couches de la population, à l'exception de CAEB / Sinsinso qui évolue uniquement avec les groupements de femmes.

Ces institutions comptent plus de 2.000 membres à nos jours et l'encourt de crédit varie entre 5.000.000 et 18.900.000 F CFA. Les impacts de ces caisses sur la population sont:

- sécurité des dépôts;
- renforcement de la vie associative des membres;
- formation des membres et visites d'échange;
- accès facile au crédit;
- banque de proximité et des pauvres;
- lutte contre la pauvreté.

5.3.4. Tourisme:

Ce secteur est très peu développé, voire inactif.

5.3.5. Administration

Il existe dans la commune les services suivants :

- Centre d'Animation Pédagogique (CAP);
- Lycée;
- Centre de Santé
- Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire (SDES);
- Service Local d'Appui Conseil d'Aménagement et de l'Equipement Rural (SLACAER);
- Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC);
- Service de la Conservation de la Nature (SCN);
- Subdivision des Routes;
- Jeunesse;
- Impôts;

- Perception;
- Gendarmerie;
- Garde Nationale;
- Prison;
- Chambre d'Agriculture;
- Justice;
- Office Nationale des Postes (ONP);
- SOTELMA;
- Antenne INRSP.

5.3.6. Services privés et ONG

Les services privés comme l'indique le tableau suivant ne sont pas nombreux.

Tableau n°19: Services privés et ONG

N°	Services	Nombres
1	Pharmacie humaine	2
2	Radio libre	1
3	Station service	4
4	Entreprise de bâtiment	4
5	ONG	4

Les organisations non gouvernementales qui interviennent dans le domaine socio-économique sont:

- Conseil et Appui pour l'Education à la Base (CAEB);
- Carrefour pour le Développement (CARD);
- Assistance Internationale pour le Développement au Mali (AID-Mali);
- STOP Sahel;
- Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP).Le projet de réduction de la pauvreté prévu pour 10 ans est l'une des ONG les plus importantes avec un coût de 11 milliards. Il couvre les cercles de Kolokani, de Banamba, de Nara et de Diéma. L'antenne de ces cercles est installée à Kolokani et est opérationnelle depuis 2002.

L'ONG nationale intervient dans tous les domaines socio-économiques surtout en milieu rural..

Tableau n° 20: Domaine d'intervention des ONG dans la Commune.

N°	ONG	Domaine d'intervention						
		Renforcement des capacités	Santé	Education	Crédits	Hydraulique Villageoise	Formation	Decentralisation
1	CAEB	X	X	X	X		X	
2	CARD	X				X	X	X
3	AID	X		X			X	
4	STOP-SAHEL					X		

Conclusion:L'économie de la commune est basée sur le secteur primaire. Ce secteur est confronté principalement au déficit pluviométrique dû surtout à la position géographique de la commune, aux activités humaines néfastes notamment l'exploitation abusive des forêts.

Ces phénomènes entraînent une dégradation de l'écosystème, réduit fortement les surfaces cultivables et conduit même à des déplacements de population vers des zones plus propices (Kita, Bougouni, Faria, Bamako).

Pour permettre un épanouissement du secteur primaire et au delà toute l'économie de la commune, les solutions suivantes sont à envisager:

- maîtrise totale de l'eau, à travers des barrages et des retenues d'eau, qui pourra avoir un effet régénérateur de l'écosystème en assurant une alimentation correcte des nappes;
- l'encadrement technique en vue d'évoluer le secteur vers une exploitation intensive (variétés, intrants , équipements , races,...).

VI. VOIRIE , RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT

6.1. Voirie

6.1.1. Voirie primaire

La voirie primaire de la ville de Kolokani est représentée par:

- le tronçon urbain de la route nationale N°3 (RN3) communément appelé route de Djidièni. Il traverse la ville du Sud au Nord , sur une distance de 3,6 km et d'une emprise de 16m. Cette voie qui vient d'être bitumée est d'une importance capitale pour la ville de Kolokani car reliant celle ci aux communes du Nord , et du Nord Ouest et bientôt à Kayes, à la Mauritanie et au Sénégal;
- le tronçon urbain de la route locale n°25 (RL 25) appelée route de Banamba. Elle part de la route nationale n°3 au niveau du pied à terre traverse le marché , remonte vers l'école C .Cet axe en latérite est aussi important et son emprise est de 12m.Il draine tout le trafic des 1^{er} et 2^{ème} quartiers vers la RN 3. Au niveau inter-urbain il relie Kolokani à Banamba et au delà Koulikoro et Nioro. La voie est dégradée du fait du manque d'entretien et de l'érosion;
- la route de Djiwoyo qui part de la RN3 au niveau de l'école passe devant le SLACAER pour aller vers le village de Djiwoyo en traversant le 4^{ème} quartier . En latérite, elle est également dégradée et son emprise est de 9m;
- la route de Toumanibougou (Sébécoro I) qui part de la RN3 au niveau de l'école D, dessert le Lycée et continue vers le village de Sébécoro au delà Kita. En latérite elle est dégradée et son emprise est de 13m.

6.1.2. Voirie Secondaire

La voirie secondaire est composée de:

- la voie qui part de la RN3 au niveau du service de la jeunesse, traverse le marché et finit au niveau du ravin. Elle n'a fait l'objet d'aucun aménagement et son état est dégradé;
- la voie qui part de la RN3 au niveau du Service de la Conservation de la Nature, passe devant le stade Koumi DIOSSE et finit au niveau du ravin. Son état est dégradé.

Leur emprise varie de 10 à 12m.

6.1.3. Voirie Tertiaire

Elle est composée par les voies d'accès aux quartiers et parcelles d'habitation. Elles sont à l'état naturel, il n'ont fait l'objet d'aucun aménagement.

L'emprise varie de 8 à 10m

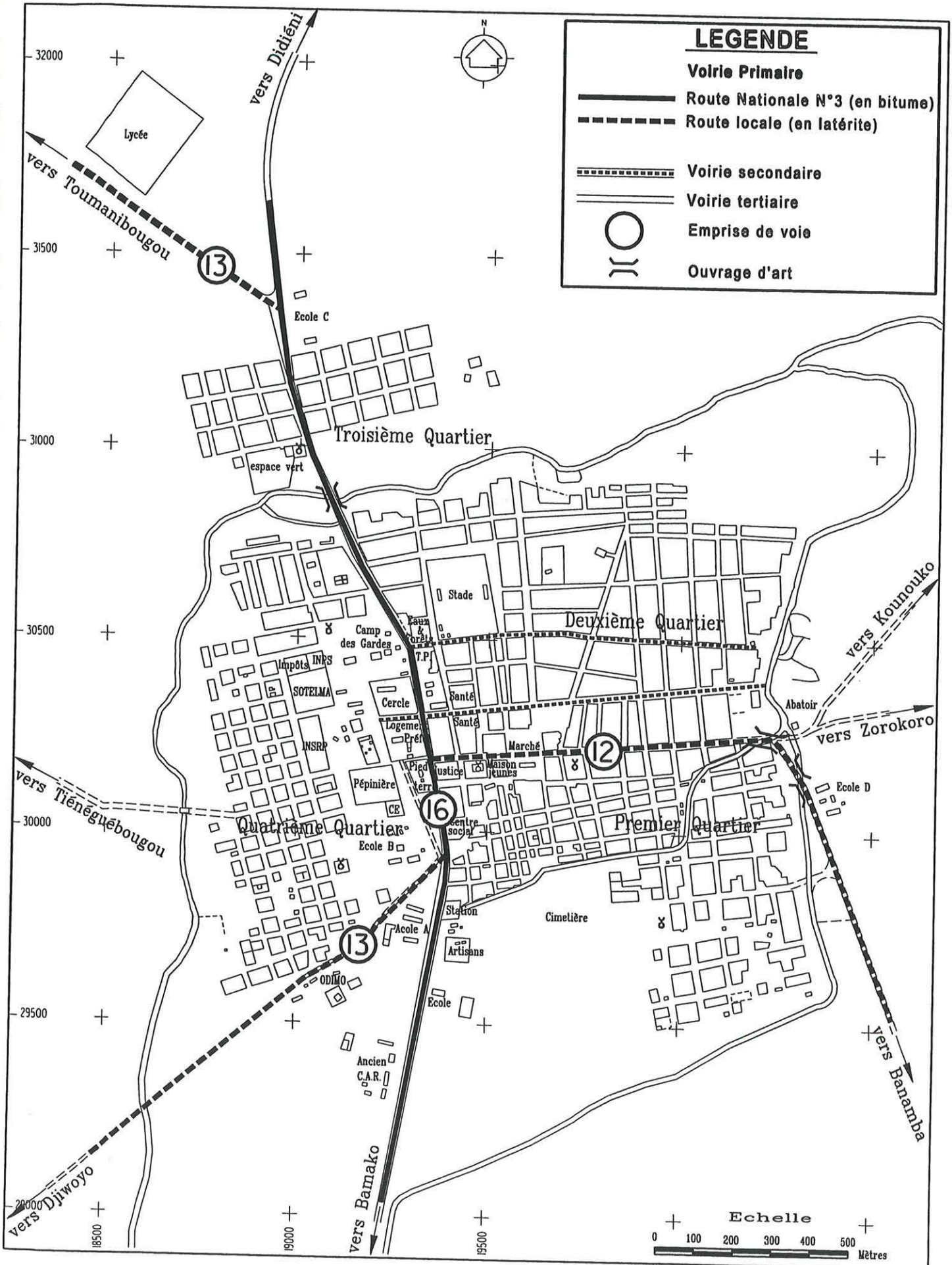
6.1.4. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art situés sur la RN3 récemment bitumée, sont en très bon état.

La traversée des caniveaux et des collecteurs à travers la ville est assurée par les ouvrages d'art dont la plupart est dégradée et nécessite une réhabilitation.

VILLE DE KOLOKANI

RESEAU DE VOIRIE



VOIRIE



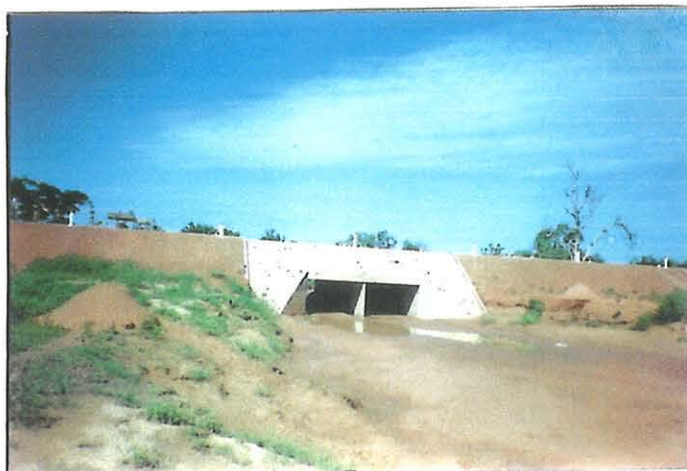
Route nationale (RN3) en bitume



Route de Banamba (R L25) en latérite



Voie de desserte intérieure



Ouvrage d'art sur RN3



Ouvrage d'art sur route de Banamba

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

L'approvisionnement en eau potable de la ville de Kolokani est assurée en grande partie par le réseau d'adduction d'eau existant, qui couvre presque l'ensemble de la ville .

Le réseau a été mis en service en 1999 sur financement de la K.F.W.

Deux forages de 15,4 m³ et de 10,4 m³ alimentent un château d'eau de 100 m³. Des bornes fontaines publiques sont installées à travers la ville, soit une borne pour 300 habitants. Le nombre d'abonnés est de 37 pour les privés et 15 pour l'administration . Actuellement il existe encore des possibilités de branchement. L'adduction d'eau de Kolokani est gérée par une Association dénommée Association des utilisateurs d'eau potable de Kolokani(A.U.E.P.K). Les difficultés rencontrées par cette association sont surtout l'insuffisance du nombre de bornes fontaines et l'insuffisance du nombre de points de pompage.

L'association des utilisateurs d'eau potable de Kolokani est dirigée par un conseil d'administration de 9 membres qui dispose en son sein d'un comité de contrôle de 3 membres et d'un comité de suivi de 4 membres. Le prix du m³ d'eau est vendu à 250F CFA. Le fut de 200 litres d'eau est vendue à 60F CFA et le seau de 20 litres d'eau à 5F CFA . Certaines populations de la ville s'alimentent à partir des forages équipés de pompes manuelles au nombre de 13, dont 9 fonctionnels et des puits traditionnels non protégés.

L'alimentation en eau potable dans les 44 villages de la commune est assurée comme suit:

- villages dotés de forage et puits :	11
- villages dotés de forage :	18
- villages dotés de puits moderne :	7
- villages non dotés de forage ou de puits moderne:	8

6.2.2. Réseau d'électricité

Il n'existe pas de réseau d'alimentation en électricité dans la ville de Kolokani. Certains services de l'administration sont alimentés par le groupe électrogène du Centre de Santé de Référence.

Par ailleurs des particuliers disposent de groupe électrogène pour leur propre besoin. Un projet privé d'alimentation en électricité de la ville est en cours de réalisation.

6.2.3. Réseau téléphonique – Télévision - Radio

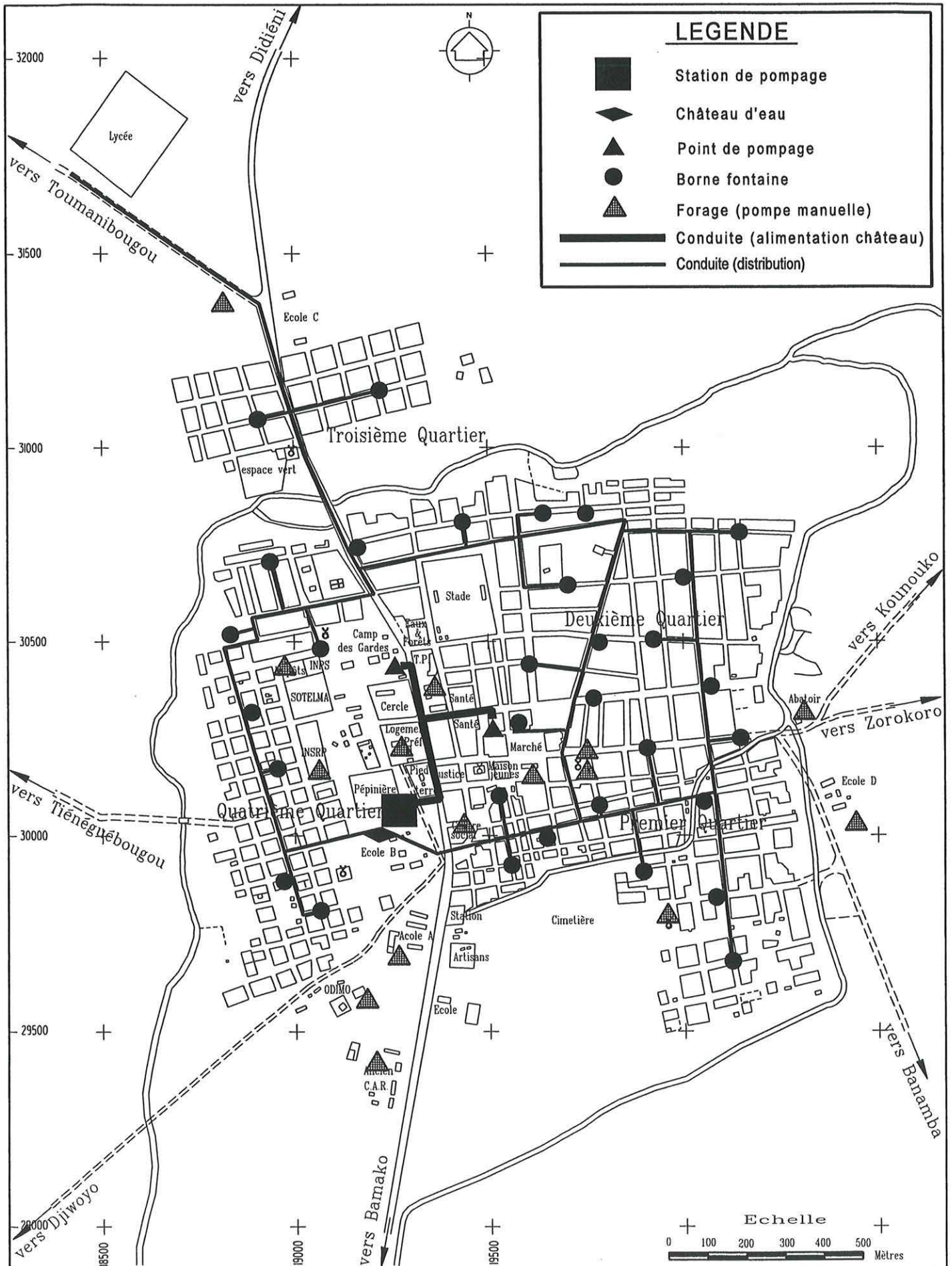
Le Centre téléphonique de Kolokani a été mis en service le 22 septembre 1999. La capacité installée est de 300 lignes. Le centre fonctionne avec des panneaux solaires. Le nombre d'abonnés est de 126 dont 15 pour l'administration et 111 privés. Il existe encore 174 possibilités de branchement.

Deux radios FM desservent la ville, l'une est le relais de la radio nationale et l'autre, une radio libre appelée **Radio FM bélédu**.

Il existe également une antenne relais de l'ORTM qui a été mise en service le 16 janvier 2002. Son rayon de service est de 60 km.

VILLE DE KOLOKANI

RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Château d'eau



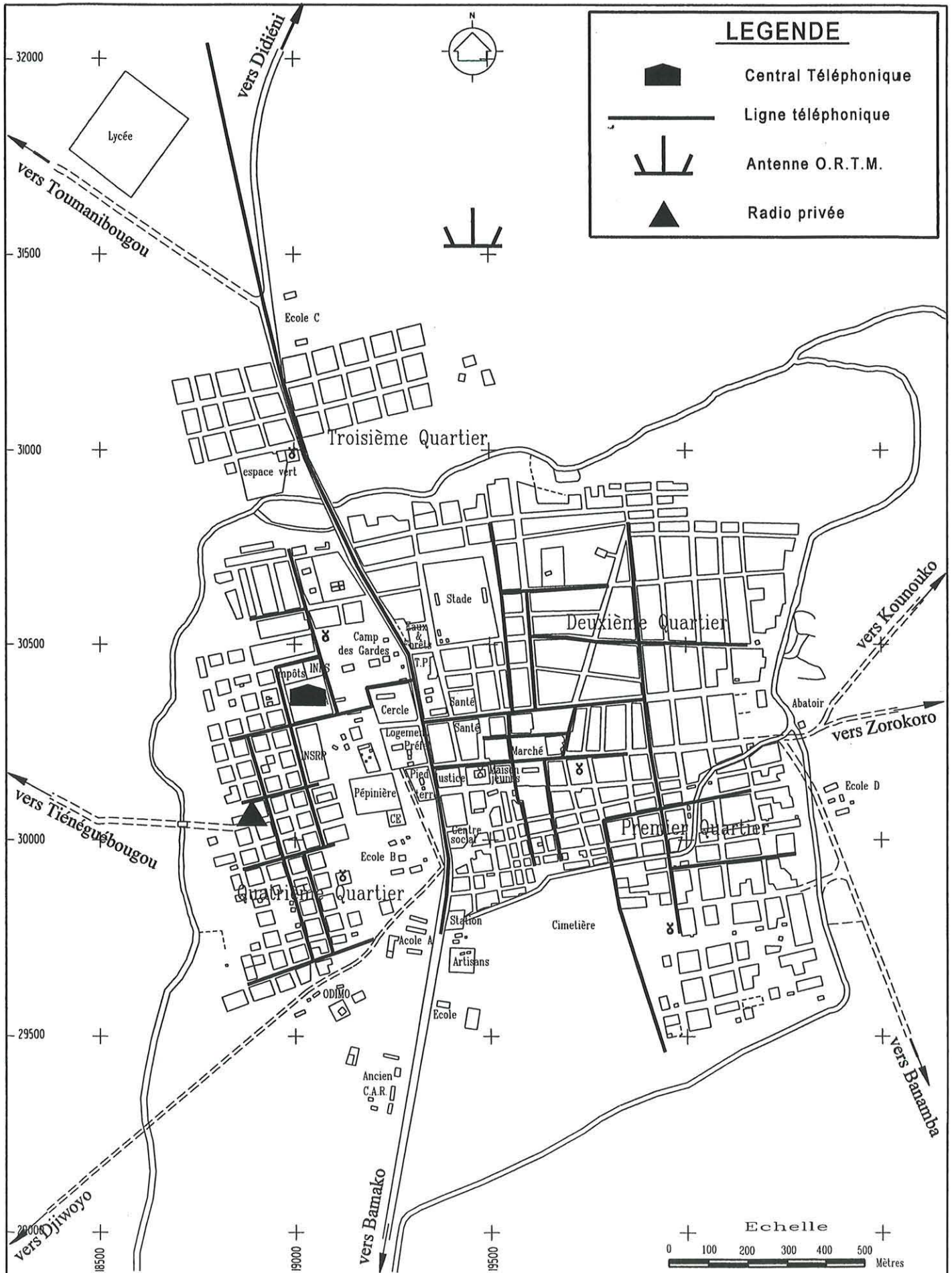
Point de pompage d'eau



Forage équipé de pompe manuelle

VILLE DE KOLOKANI

RESEAU DE TELEPHONE TELEVISION-RADIO



6.3. Assainissement

6.3.1. Drainage des eaux pluviales

La ville de Kolokani de part sa position géographique est située entièrement dans une cuvette et connaît de graves problèmes d'assainissement , car elle ne dispose pas de réseaux cohérents d'évacuation des eaux pluviales.

La principale digue de protection se trouvant au Sud de la ville est totalement dégradée et ne joue plus son rôle de protection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} quartiers.

Il existe deux grands collecteurs naturels qui ceinturent la ville. Ils connaissent de graves problèmes d'écoulement car obstrués par les ordures et d'autres déchets solides.

Les caniveaux existants dans la ville sont:

- caniveaux situés le long de la rue allant au marché et débouchant sur le collecteur naturel au niveau de l'abattoir .Ils sont complètement obstrués par les ordures;
- caniveaux partant de la RN3 au niveau de la maison des artisans pour déboucher sur le collecteur naturel au niveau de la route de Zorokoro. Ils sont également obstrués;
- caniveaux exécutés le long de la RN3 allant du pied à terre et débouchant sur le collecteur naturel Nord au niveau de l'espace vert. Ils sont en bon état.

6.3.2. Evacuation des déchets liquides

Les déchets liquides concernés sont les eaux usées et les excréta.

La ville ne dispose pas de système adéquat d'évacuation des eaux usées .Elles sont évacuées par épandage sur les voies publiques, pour les eaux domestiques et les eaux vannes et rarement dans des puisards mal conçus.

Les excréta sont évacués dans les latrines familiales, dans les latrines à fosse ventilée pour les écoles et les fosses septiques pour quelques particuliers aisés et les bâtiments de l'administration. Les latrines familiales sont les plus courantes et leurs vidanges (gadoues) sont déversées derrière les concessions pour être utilisées comme fumier dans les champs.

6.3.3. Evacuation des déchets solides

Les déchets solides sont constitués par les ordures ménagères. Il n'existe pas de système organisé d'évacuation de ces ordures. Les ménages ont coutume de les déposer aux abords des concessions ou même dans les cours de celles ci en attendant d'être évacuées dans les champs pour servir de fumier.

Il n'existe ni GIE ni d'association exerçant dans le domaine de l'assainissement.

Conclusion:

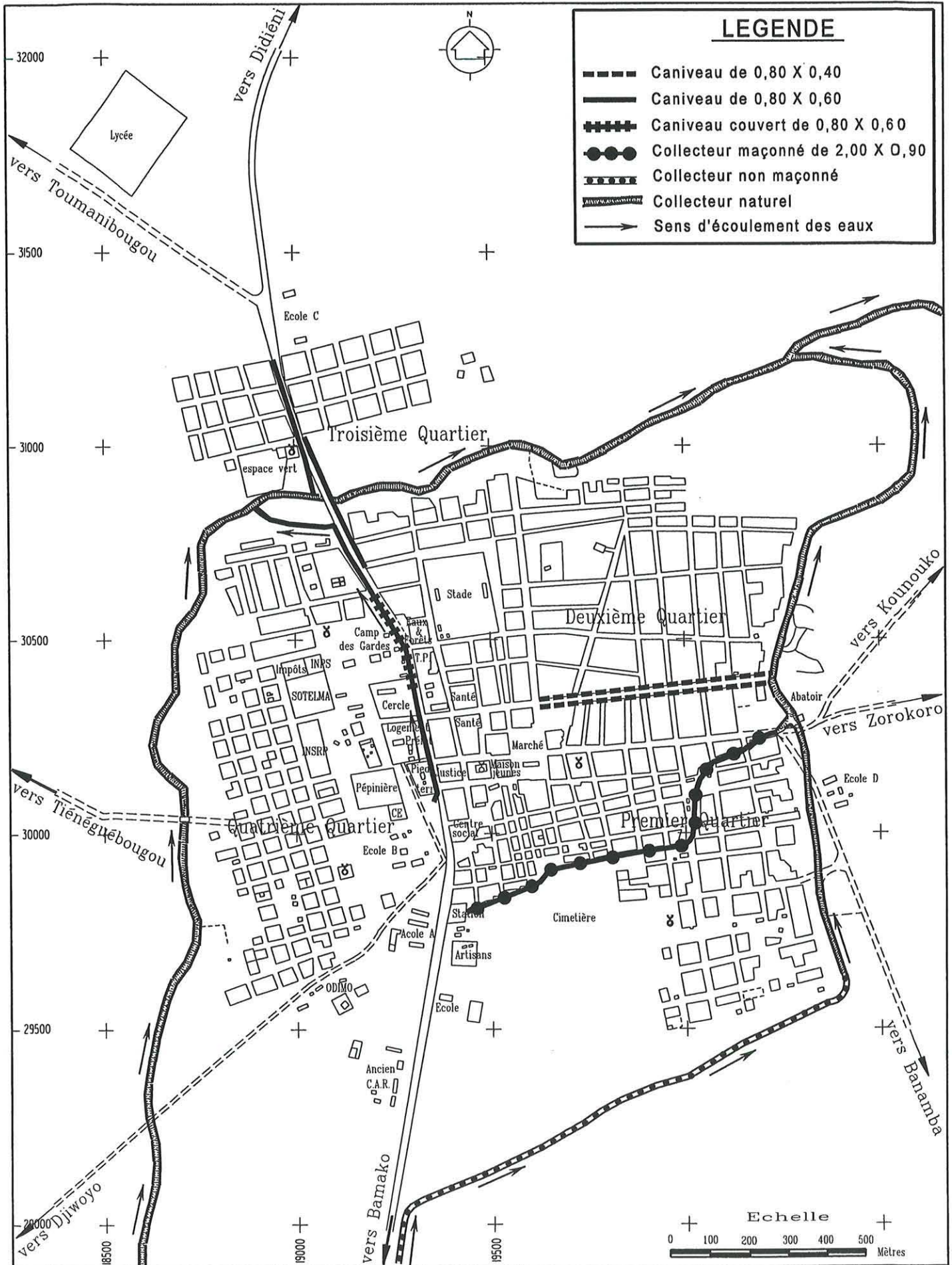
L'aménagement des voies et des infrastructures d'assainissement n'a pas suivi le développement de la ville, bien que celle-ci n'a pas évolué depuis 1976. Il est donc nécessaire de prendre des dispositions à l'avenir pour mieux structurer les voies existantes, aménager les voies et les infrastructures d'assainissement au fur et à mesure de l'extension de la ville.

Le présent constat a permis d'identifier les problèmes existants dans la ville de Kolokani en matière d'infrastructures de voirie et de réseaux divers qui se résument comme suit:

- l'insuffisance de voirie carrossable permettant une liaison facile entre les quartiers de la ville et entre la ville et les villages;
- l'incohérence et l'insuffisance des infrastructures de drainage des eaux pluviales;
- le manque d'alimentation en électricité de la ville;
- l'inexistence de points d'alimentation en eau potable dans certains villages.

VILLE DE KOLOKANI

RESEAU D'ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT



Collecteur maçonné (obstrué)



Collecteur naturel (Talweg)



Caniveau maçonné le long de la RN3



Caniveau maçonné (obstrué)

VII. TRANSPORT ET CIRCULATION

7.1. Etat et Organisation

La ville ne dispose d'aucun système de transport urbain.

Les véhicules sont peu nombreux dans la ville de Kolokani et sont en transit.

Les rues ne sont pas aménagées et il n'existe pas de panneaux de signalisation dans la ville.

Il existe quelques problèmes de circulation sur les voies aux abords du marché occupés par les étalagistes.

La circulation n'est pas bien organisée et l'occupation anarchique des voies publiques du centre commercial surtout les jours de foire, constitue un problème majeur.

Les charrettes jouent un grand rôle dans le transport des marchandises à l'intérieur de la ville.

7.2. Administration et Gestion

La sécurité est assurée par une brigade de gendarmerie et un peloton de gardes.

Il n'existe pas de service de police.

Le transport est géré par un syndicat des transporteurs dont les actions sont très timides.

VIII. EQUIPEMENTS

A Kolokani il existe plusieurs types d'équipements qui sont les équipements administratifs, les équipements scolaires, les équipements sanitaires, les équipements commerciaux, les équipements sportifs et culturels, les équipements touristiques, les équipements de sécurité et les équipements culturels.

8.1. Equipements administratifs

Les équipements administratifs sont situés pour la plupart dans la cité administrative qui est à cheval entre les 3^{ème} et 4^{ème} quartiers.

8.1.1. Equipements avant l'indépendance (1960)

Ce sont:

- le Cercle qui date de 1950;
- la Poste qui date de 1951;
- le bâtiment qui abrite le SLACAER (anciens Eaux et Forêts), date de 1959;
- le bâtiment qui abrite le CAP date de 1956;
- le bâtiment qui abrite le PGRN, date de 1956.

8.1.2. Equipements après l'indépendance.

Ce sont:

- la Subdivision des Routes qui date de 1961;
- la Perception, la Justice, le Conseil de cercle, la Mairie, l'OPAM, l'ONG CAEB, la Conservation de la Nature et le Centre d'Animation Rurale (CAR).

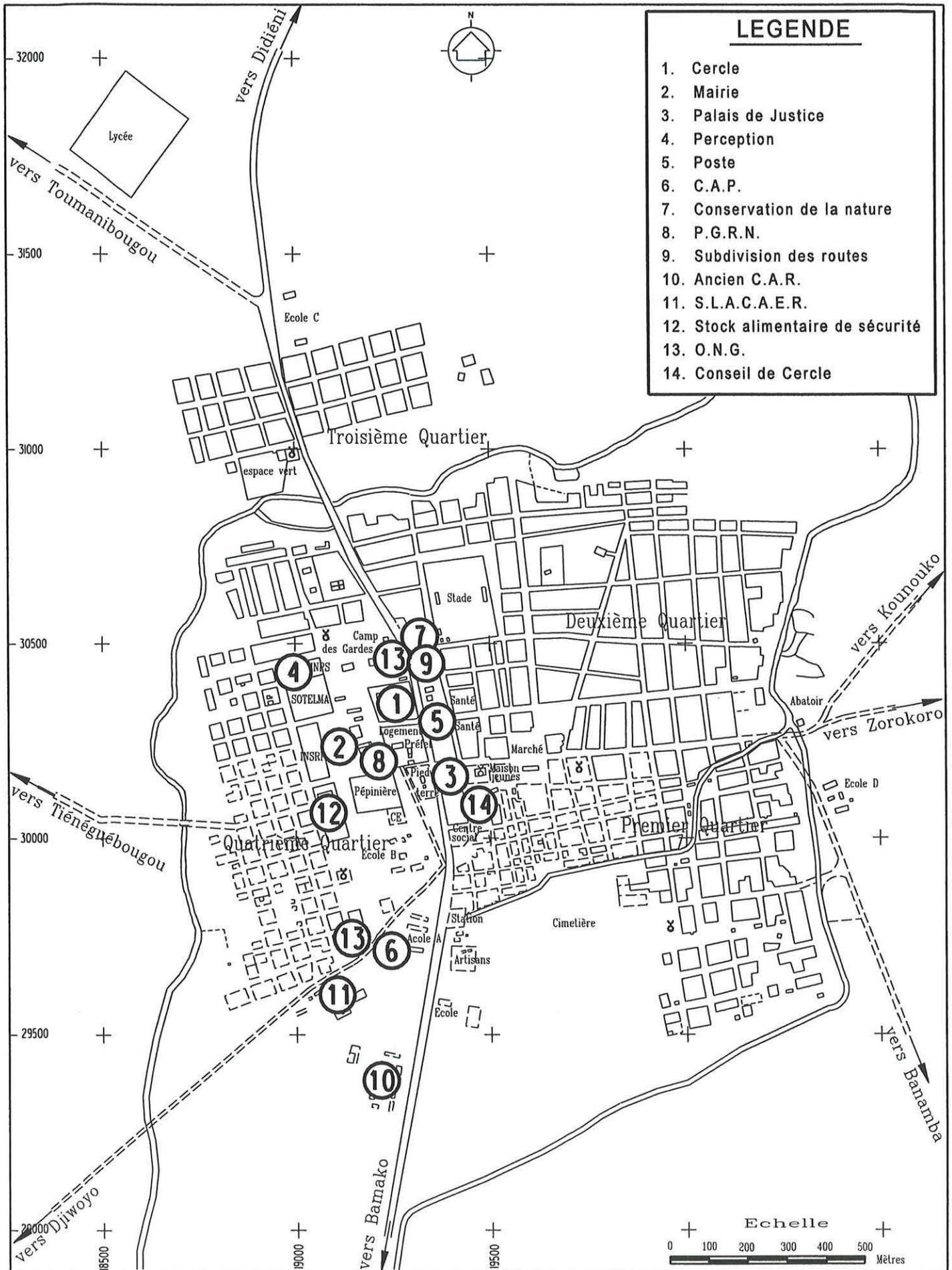
Ces équipements présentent un aspect passable dans l'ensemble. Certains d'entre eux doivent être réhabilités.

Tableau n° 21: Situation de certains équipements administratifs.

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux de Construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Cercle (Bureau)	1950	1 ha	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	
2	Palais de justice + logement	2000	0,37 ha	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	
3	Perception	2000	0,25 ha	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	
4	Conseil de cercle	1979	0,37 ha	Semi dur	Passable	1 ^{er} quartier	Ancienne maison du peuple
5	Mairie	2000	-	Semi dur	Passable	4 ^{ème} quartier	Ancienne chambre de passage du cercle non clôturée
6	SOTELMA	1999	1 ha	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	
7	ORTM	2000	-	Dur	Bon	3 ^{ème} quartier	Non délimité
8	CAP+Résidence	1956	0,6 ha	Banco	Votante	4 ^{ème} quartier	
9	SLACAER	1959	-	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	Non délimité
10	PGRN	1958	0,06 ha	Semi dur	Passable	4 ^{ème} quartier	Ancien garage
11	OPAM	1916	0,75 ha	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	
12	Subdivision des Routes +Résidence	1961	1,10 ha	Banco Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	Repris en dur en 1973
13	ONG CAEB	1999	0,09 ha	Semi dur	Bon	4 ^{ème} quartier	Location
14	CAC	1955	-	Semi dur	Passable	4 ^{ème} quartier	Repris en dur Non délimité

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS



EQUIPEMENTS



Cercle



Mairie



Centre de santé de référence



Place du marché



Gare routière au centre commercial



Abattoir

8.2. Equipements scolaires

La commune de Kolokani compte un jardin d'enfants seize (16) écoles publiques à deux (2) cycles, une medersa, deux (2) Centres d'Education pour le Développement (CED), un lycée et onze (11) écoles communautaires.

8.2.1. Enseignement préscolaire

Il est constitué par l'unique jardin d'enfants, logé dans les locaux du centre social et ne dispose que de deux (2) classes.

8.2.2. Enseignement fondamental

a) Premier cycle: le premier cycle est localisé dans les écoles A,B,E et F, situées au quatrième quartier, dans l'école C, située au deuxième quartier et dans l'école D située à la sortie Nord de la ville. Des écoles de 1^{er} cycle existent dans une dizaine de villages (voir tableau n° 22).

Deux centres d'éducation pour le développement (CED) ont ouvert leur porte en 2000 . L'un est situé dans le village de Sanablen et l'autre dans le village de Niamabougou.

b) Second cycle: Les deux (2) écoles de second cycle sont les écoles A et B qui sont situées au quatrième quartier.

8.2.3. Enseignement secondaire

Le lycée est situé à la sortie Nord de la ville non loin de la RN3. Il accueille les élèves de l'ensemble de la commune et du cercle de Kolokani.

8.2.4. Medersa

La Medersa existante est située au premier quartier le long de la RN3 et du coté sud de la ville.

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

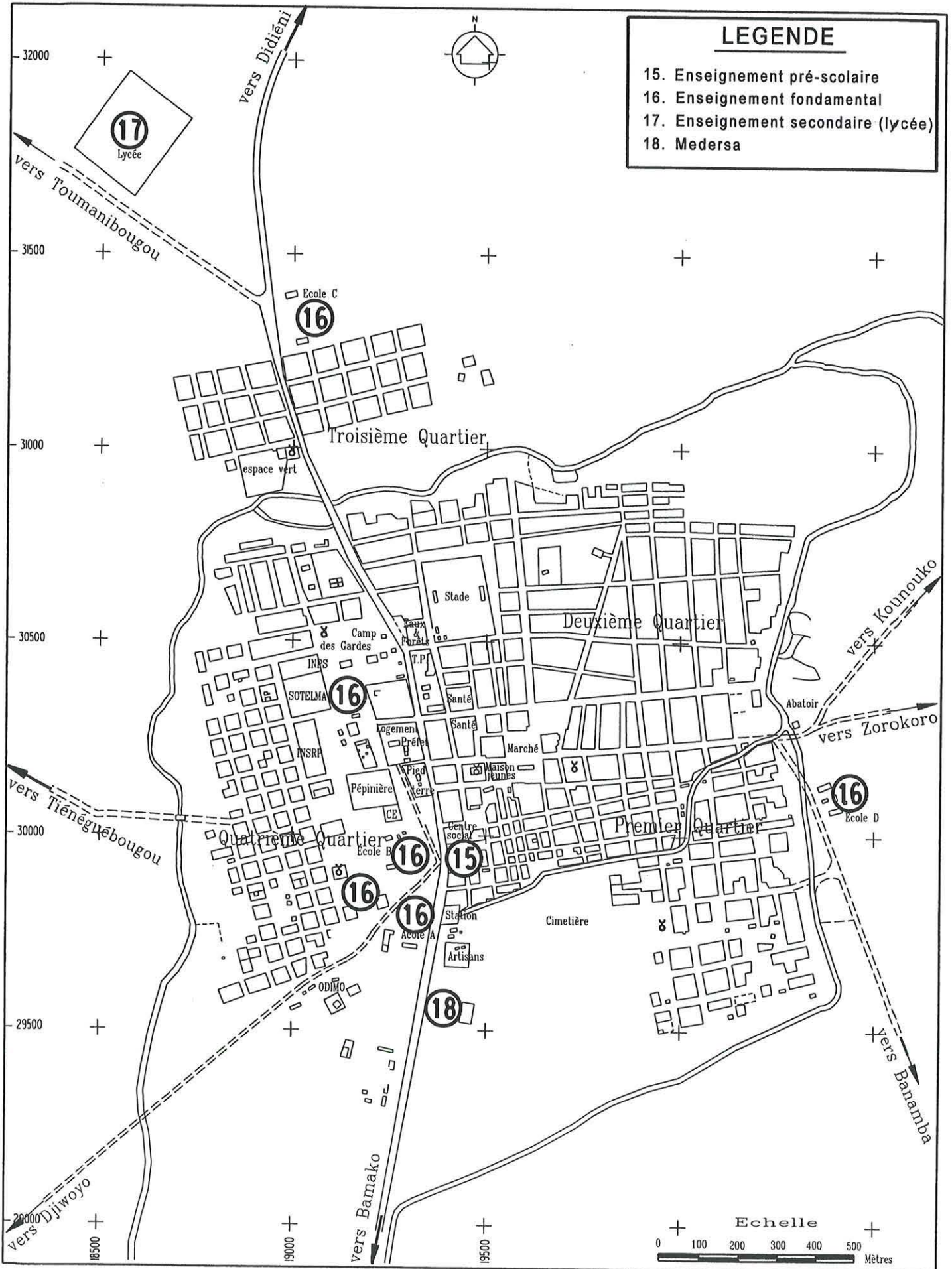


Tableau n° 22: Situation des équipements scolaires dans la commune.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de Construction	Etat physique	Localisation	Observations
1	Kolokani A	1920	Semi dur	Mauvais	Kolokani	Non délimité
2	Kolokani B	1965	En dur Semi dur	Bon	Kolokani	Non délimité
3	Kolokani C	1976	En dur	Bon	Kolokani	Non délimité
4	Kolokani D	1976	En dur	Bon	Kolokani	Non délimité
5	Kolokani E	1992	En dur	Assez bon	Kolokani	Non délimité
6	Kolokani F	1999	En dur	Mauvais	Kolokani	A transférer sur un autre site
7	Ecole de Djandiola	1976	Semi dur	Assez bon	Djandiola	Non délimité
8	Ecole de Ngalafouga	1977	En dur	Bon	Ngalafouga	Non délimité
9	Ecole de Nerekoro	1974	En dur et Semi dur	Assez Bon	Nerekoro	Non délimité
10	Ecole de Koumi	1974	En dur et Semi dur	Bon	Koumi	Non délimité
11	Ecole de Mpella	1962	En dur et Semi dur	Bon	M'pella	Non délimité
12	Ecole de Tongoye	1997	En dur	Bon	Tongoye	Non délimité
13	Ecole de Tietiguila	2001	Semi dur	Mauvais	Tietiguila	A reconstruire
14	Ecole de Torokoroni	2001	Semi dur	Mauvais	Torokoroni falif	A reconstruire
15	Ecole de Zambougou	2001	Semi dur	Mauvais	Zambougou	A reconstruire
16	Ecole de Mintimbougou B	1982	Semi dur	Mauvais	Mintimbougou B	A reconstruire
17	Kolokani 2 ^{ème} cycle A et C	1963	En dur	Mauvais	Kolokani	A reconstruire
18	Kolokani 2 ^{ème} C"B"	1993	En dur et Semi dur	Mauvais	Kolokani	A reconstruire
19	Jardin d'Enfants	-	En dur	Mauvais	Kolokani	A construire sur un autre site
20	Medersa	1995	En dur	Bon	Kolokani	Non délimité
21	Lycée	1999	En dur	Bon	Kolokani	5 ha

Sources: Commune rurale de Kolokani et CAP.

NB: Les surfaces des parcelles ne sont pas indiquées car elles ne sont pas délimitées.

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n° 23: Situation des écoles communautaires dans les villages de la commune

N°	Village	Année de construction	Matériaux Construction	Etat physique	Localisation	Observations
1	Gouenzena	1996	Semi dur	Mauvais	Gouenzena	Toutes les écoles sont à reconstruire.
2	Korokabougou	1996	Semi dur	Mauvais	Korokabougou	
3	Konkan	1996	Semi dur	Mauvais	Konkan	
4	N'galacoro	1996	Semi dur	Mauvais	N'galacoro	
5	Gonacoulou	1998	Semi dur	Mauvais	Gonacoulou	Les parcelles ne sont pas délimitées.
6	Tiembougou	1996	Semi dur	Mauvais	Tiembougou	
7	Bandiougoula	1997	Semi dur	Mauvais	Bandiougoula	
8	Tao Tomo	1996	Semi dur	Bon	Tao	
9	Torokorobougou	1997	Semi dur	Bon	Torokorobougou	
10	Koulikoroni	1996	Semi dur	Bon	Koulikoroni	
11	N'Tiobougou Dono	1997	Semi dur	Bon	N'Tiobougou Dono	
12	Sanamblen	2001	Hangar	Bon	Sanamblen	
13	Niamabougou	2001	Hangar	Bon	Niamabougou	

Sources: Commune rurale de Kolokani et CAP.

Tableau n° 24: Jardin d'enfants (année scolaire 2002 2003)

Désignation	Nombre de salles	Effectifs			Effectif moyen par classe
		Garçons	Filles	Total	
Kolokani 1er quartier	2	58	82	140	70

L'effectif moyen par classe est pléthorique.

Tableau n° 25: Localisation des écoles du 1^{er} cycle et leurs effectifs (année 2002-2003)

N°	Désignation	Localisation	Nombre de classe	Effectif			Effectif moyen par classe
				Garçons	Filles	Total	
I Ville de Kolokani							
1.1	Ecole "A"	4 ^{ème} quartier	6	168	171	339	60
1.2	Ecole "B"	4 ^{ème} quartier	7	234	197	431	70
1.3	Ecole "C"	1 ^{er} quartier	7	199	225	424	50
1.4	Ecole "D"	4 ^{ème} quartier	6	299	259	558	100
1.5	Ecole "E"	4 ^{ème} quartier	6	310	279	589	100
1.6	Ecole "F"	4 ^{ème} quartier	6	170	160	336	50
II Villages de la commune							
2.1	Ecole Djandiola	Djandiola	6	131	110	241	50
2.2	N'Galafouga	N'Galafouga	6	123	85	208	40
2.3	Nérékoro	Nérékoro	5	85	47	132	30
2.4	Koumi	Koumi	6	115	101	216	60
2.5	M'Pella	M'Pella	6	58	33	91	20
2.6	Tongoye	Tongoye	6	102	62	164	40
2.7	Tietiguila	Tietiguila	3	42	31	73	25
2.8	Torokoroni	Torokoroni	3	75	66	141	40
2.9	Zambougou	Zambougou	2	52	15	67	30
2.10	Mintimbougou	Mintimbougou	6	161	182	283	60

Sources: Commune rurale de Kolokani et CAP.

Il ressort de ce tableau que les effectifs sont pléthoriques dans les écoles B,D et E de la ville de Kolokani

Tableau n° 26: Localisation des écoles communautaires (CED) et leurs effectifs (année 2002-2003)

N°	Village de la Commune	Localisation	Nombre de classe	Effectif			Effectif moyen par classe
				Garçons	Filles	Total	
1	Gouenzena	Gouenzena	3	35	40	75	25
2	Korokabougou	Korokabougou	3	34	27	61	20
3	Konkan	Konkan	3	45	28	73	25
4	N'Gabacoro	N'Gabacoro	3	77	46	123	40
5	Gouakoulou	Gouakoulou	3	19	24	43	15
6	Tiembougou	Tiembougou	3	87	45	132	45
7	Bandiougoula	Bandiougoula	3	56	27	83	27
8	Tao	Tao	6	101	46	147	25
9	Torokorobougou	Torokorobougou	3	48	22	80	26
10	Koulikoroni	Koulikoroni	3	65	25	90	30
11	N'Tiobougou Dono	N'Tioribougou Dono	3	73	27	100	33
12	Sanamblen	Sanamble	1	15	15	30	30
13	Niamabougou	Niamabougou	1	15	15	30	30

L'effectif moyen de ces écoles est acceptable.

Sources: Commune rurale de Kolokani et CAP.

Tableau n° 27: Localisation des écoles de second cycle, de l'école secondaire et leurs effectifs (année 2002-2003)

N°	Nom	Localisation	Nombre de classe	Effectifs			Effectifs moyen par classe
				Garçons	Filles	Total	
	Ville de Kolokani						
1	Second cycle A	4 ^{ème} quartier	7	415	227	642	90
2	Second cycle B	4 ^{ème} quartier	7	444	259	708	100
3	Lycée Famolo Coulibaly	4 ^{ème} quartier	12	322	115	437	36

Source: CAP

Il ressort de ce tableau que les effectifs sont pléthoriques au second cycle, à cause de l'insuffisance du nombre de classe.

Par contre les effectifs sont acceptable au Lycée. Mais on enregistre entre 68 et 78 élèves dans les classes de 10^{ème}.

8.3. Equipements socio-sanitaires

8.3.1. Secteur public

Il existe dans la ville de Kolokani un Centre de Santé de Référence et un Centre de Santé Communautaire (CSCOM).

a) **Centre de Santé de Référence:** Les locaux ont été rénovés en 1998. Il fonctionne avec un effectif très réduit en personnel et des moyens logistiques vétustes.

Le centre comprend:

- 1 bloc (administration , salle de réunion);
- 1 unité de chirurgie avec 6 salles d'hospitalisation comptant 19 lits;

- 1 unité d'odontho stomatologie;
- 1 maternité de 3 salles d'hospitalisation comptant 9 lits;
- 1 unité de radiologie;
- 1 unité de laboratoire;
- 1 unité de médecine avec 6 salles d'hospitalisation comptant 19 lits;
- 1 unité d'hygiène et salubrité;
- 1 unité de programme Elargi de Vaccination (PEV);
- 1 bloc de secrétariat-comptabilité, de dépôts et vente et de salle de consultation médecine ;
- 1 bloc pour la pharmacie ;
- 1 cuisine;
- 1 magasin;
- 5 blocs de latrines en mauvais état;
- 2 blocs de WC moderne en bon état;
- 1 morgue.

Le personnel du centre se compose comme suit:

- médecin.....4
- assistant médical2
- infirmier d'Etat3
- technicien sanitaire1
- sage femme2
- infirmière obstétricienne2
- aide soignant2
- matrone.....1
- administrateur social1
- technicien de développement communautaire... 1
- manœuvre.....4
- chauffeur4
- gérante dépôt répartition cercle (DRC).....1
- gérant dépôt de vente.....2

Afin d'améliorer la couverture sanitaire, il existe un important programme de création de nouvelles structures.

Les indicateurs de couverture pour la période du 1^{er} janvier au 30 janvier 2003 sont:

- consultation curative0,11%;
- consultation prénatale (C.P.N)79%;
- décès maternel6%;
- planification familiale (P.F).....3%.

Les maladies les plus courantes sont par ordre décroissant:

- le paludisme ;
- les infections respiratoires;
- les diarrhées.

b) Centre de santé communautaire (C.S.COM):

Le personnel du C.S.COM est composé de:

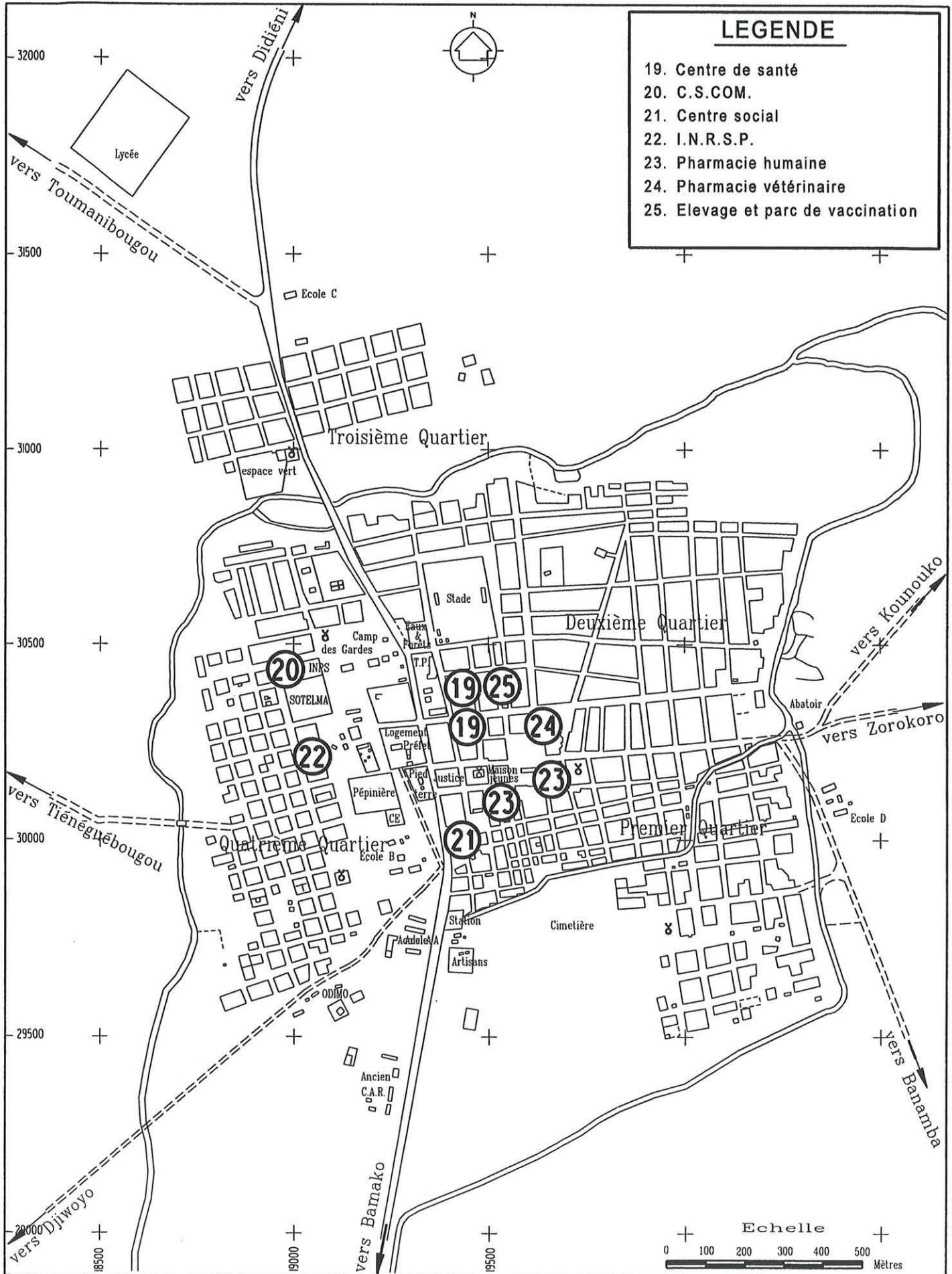
- médecin1
- sage femme1
- gérante dépôt de vente1
- matrone3
- aide soignant1

En plus du Centre de Santé de Référence et du C.S.COM il existe une maternité fonctionnelle dans le village de Diandiola.

Il existe dans la ville de Kolokani une antenne de l' INRSP qui sert de centre de recherche pour les étudiants de l'Ecole de Médecine en fin de cycle et d'autres chercheurs.

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES



L'antenne de l' INRSP dispose de logements, de salles de cours et de bureaux pour l'administration.

Il existe dans la ville de kolokani 1 pharmacie publique, située dans la cour du centre de santé.

Tableau n°28: Situation des équipements de santé

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de Construction	Etat physique	Localisation	Observations
I	Centre de Santé de Référence					
1.1	Bloc administratif	1998	Dur	Bon	3 ^{ème} quartier	Rénové en 1998
1.2	Bloc secrétariat	1945	Banco	Assez bon	3 ^{ème} quartier	
1.3	Bloc médecine	1987	Banco	Assez bon	3 ^{ème} quartier	
1.4	Magasin de Médecine	1973	Dur	bon	3 ^{ème} quartier	
1.5	Bloc chirurgie	1988	Dur	bon	3 ^{ème} quartier	
1.6	Salle d'hospitalisation chirurgie	1987	Banco	Assez bon	3 ^{ème} quartier	
1.7	Maternité	1973	Dur	Bon	3 ^{ème} quartier	
1.8	Pharmacie d'urgence	1998	Dur	Bon	3 ^{ème} quartier	Rénové en 1998
1.9	Service social	1945	Banco	Assez bon	1 ^{er} quartier	
II	INRSP	1983	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	
III	Pharmacie Bélé Dougou	1972	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	
IV	Pharmacie Sabou	1992	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	

8.3.2. Secteur public

Dans le domaine de la santé, le privé intervient uniquement à travers 2 pharmacies, situées au centre commercial.

8.4. Equipements commerciaux

8.4.1. Centre commercial

Il existe un centre commercial situé au 1^{er} quartier et au centre ville. Ce centre constitue un pôle d'attraction et un facteur important de développement pour la ville, les villages de la commune et d'autres villages du cercle.

La foire hebdomadaire s'y tient tous les mercredis. C'est le lieu d'échanges commerciaux entre paysans, commerçants de la ville et d'autres localités

Le marché de bétail non structuré se tient le jour de la foire. Il est situé à la sortie de la ville, en face du CAR.

Le parc de vaccination est au Sud de la ville à la sortie vers Bamako

8.4.2. Gare routière

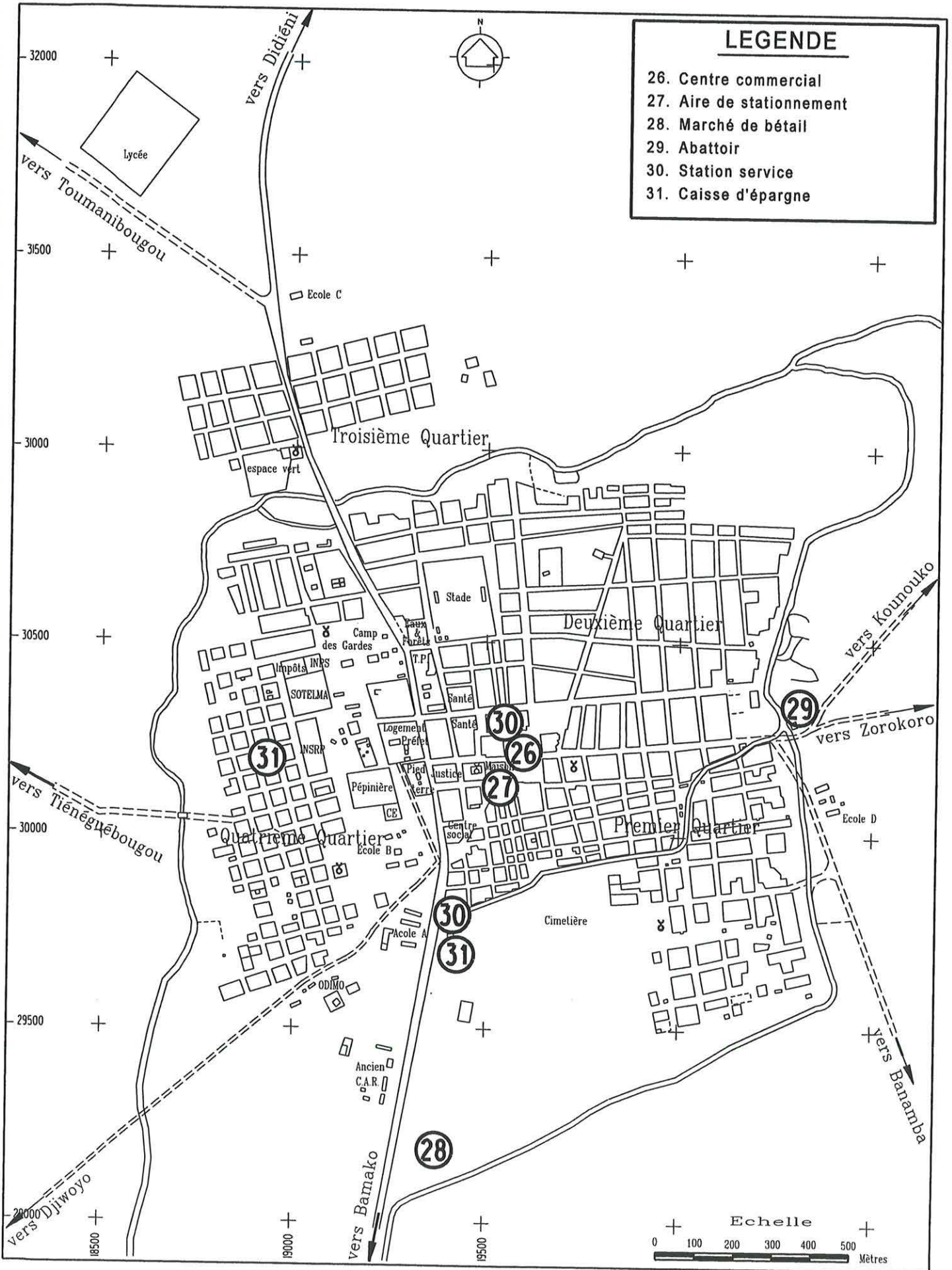
Il n'existe pas de gare routière proprement dite. La place du marché sert de parkings aux gros et moyens porteurs.

8.4.3. Station service

Une station service existe au Sud, à la sortie de la ville vers Bamako. Il existe aussi des points de vente au centre commercial.

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX



8.4.4. Abattoir

Il est situé à l'Est de la ville sur la route de Banamba. Construit depuis 1955, il est vétuste et ne répond plus aux normes d'hygiène requises.

Tableau n° 29: Equipements de commerce

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux de Construction	Etat physique	Localisation	Observations
1	Marché central	1920	5 ha	Hangar couvert en paille	Mauvais	Centre ville	Occupation provisoire
2	Marché à bétail	-	2 ha	Hangar	Passable	Au sud de la ville	
3	Abattoir	1955	0,25 ha	Dur	délabré	A l'Est de la ville	
4	Parc de vaccination	1964	0,25 ha	Dur	délabré	Au sud de la ville	Ancienne aire de stationnement
5	Auto gare	1959		Non construit	Mauvais	Au centre ville	
6	Station service	1997	1ha 25	Dur	Bon	Au sud de la ville	

8.5. Equipements sportifs et culturels

8.5.1. Stade

Il existe un stade municipal dénommé stade "Koumi Diossé", situé au 3^{ème} quartier. Il a fait l'objet d'une rénovation et se trouve en bon état.

8.5.2. Aires de jeux

Toutes les écoles disposent d'une aire de jeux. Les espaces vides sont également utilisés comme aire de jeux.

8.5.3. Espaces culturels

Il existe une bibliothèque située au 4^{ème} quartier.

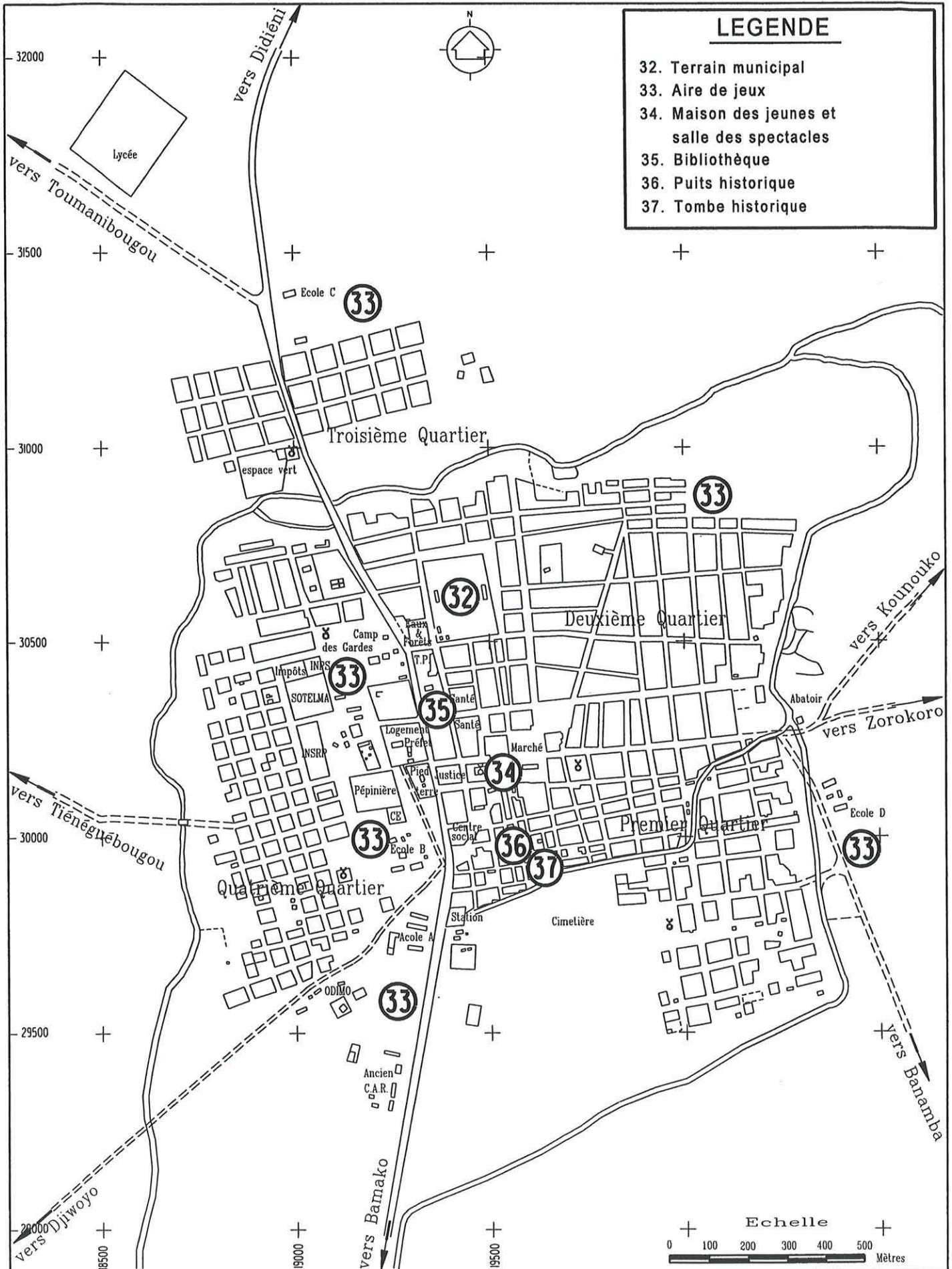
La maison des jeunes occupe un bâtiment vétuste situé au centre commercial et appartenant à un privé.

Tableau n° 30: Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux de Construction	Etat physique	Localisation	Observations
1	Stade Municipal Koumi Diossé	1996	3,5 ha	Dur	Assez bon	3 ^{ème} quartier	-
2	Aire de jeux	-	-	Non construit	Mauvais	Ecole et à travers la ville	Non délimité
3	Maison de jeunes	-	-	En dur	Mauvais	centre commercial	Non délimité
4	Bibliothèque	-	-	En dur	Mauvais	4 ^{ème} quartier	Non délimité

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS



8.6. Equipements touristiques et de loisirs**8.6.1. Equipements touristiques**

Il n'y a pas d'hôtel à Kolokani, cependant il existe des chambres de passage à la subdivision des routes et à l'INRSP.

Les seuls sites touristiques sont le puits kolon kagni et la tombe des ancêtres.

8.6.2. Equipements de loisirs

Le seul équipement de loisir est la maison des jeunes où s'organisent toutes les manifestations de la ville.

8.7. Equipements culturels**8.7.1. Mosquées**

Il existe 9 mosquées à Kolokani dont une mosquée pour la prière de vendredi. Ces mosquées sont géographiquement bien réparties dans toute la ville.

8.7.2. Eglises

Il existe 3 églises qui sont:

- une église catholique au 4^{ème} quartier;
- une église protestante au 4^{ème} quartier;
- une église néo-apostolique située également au 4^{ème} quartier.

8.7.3. Cimetières

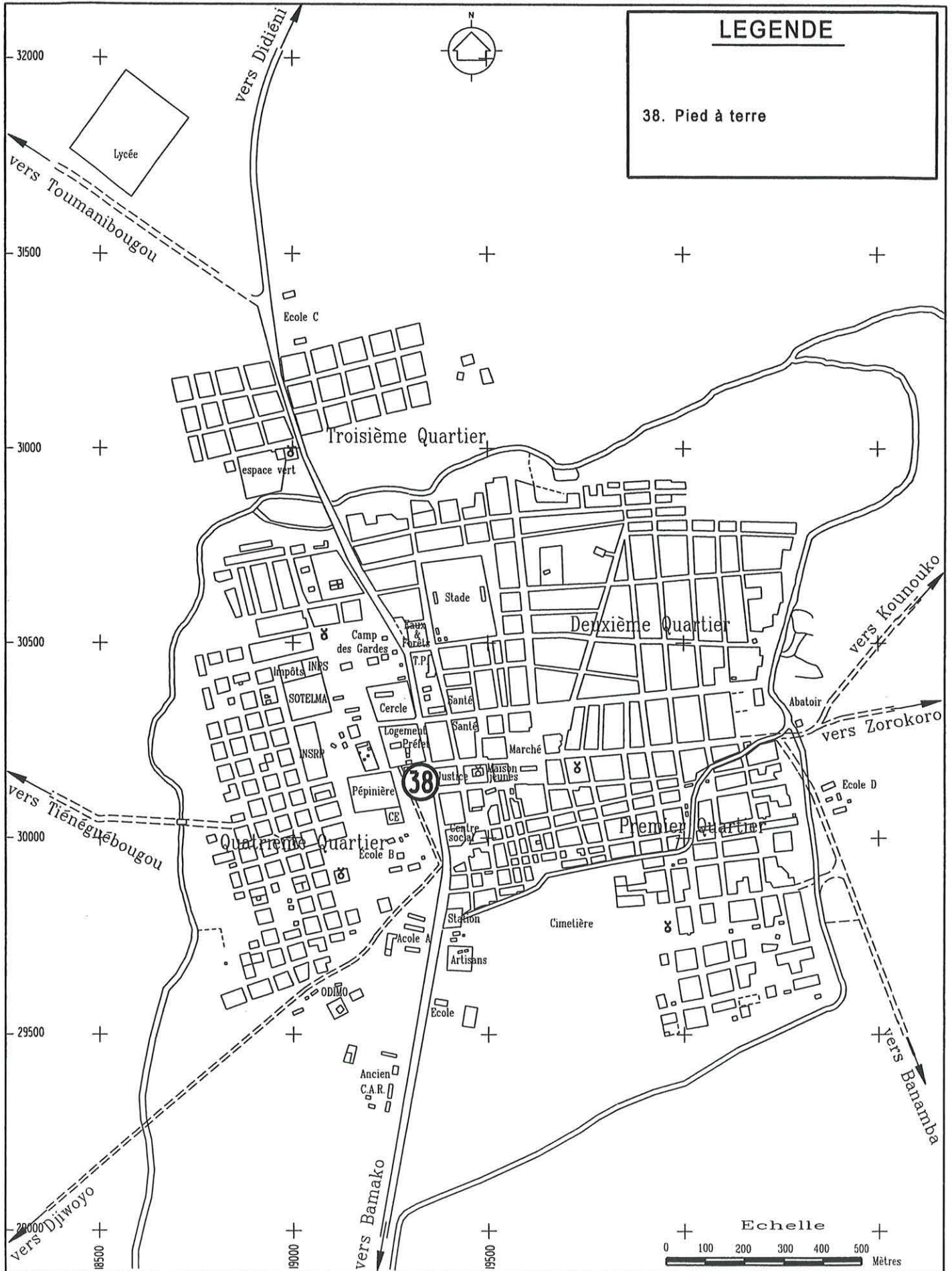
Il existe quatre (4) cimetières dont un (1) au 1^{er} quartier, un (1) au 2^{ème} quartier et deux (2) au 4^{ème} quartier.

Tableau n° 31: Equipements culturels

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériau de Construction	Etat physique	Localisation	Observations
1	Mosquée 1 ^{er} quartier	1996	-	Dur	Passable	1 ^{er} quartier	
2	Mosquée Badialanco	1975	-	Banco	Passable	1 ^{er} quartier	
3	Mosquée de vendredi	1980	0,375 ha	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	Reconstruit en 2000
4	Mosquée 2 ^{ème} quartier	1973	-	Banco	Passable	2 ^{ème} quartier	Non délimité
5	Mosquée Issa Haïdara	1959	-	Banco	Passable	2 ^{ème} quartier	Non délimité
6	Mosquée Abou SY	1972	-	Dur	Bon	3 ^{ème} quartier	Non délimité
7	Mosquée 4 ^{ème} Quartier sud	1976	-	Banco	Passable	4 ^{ème} quartier	Non délimité
8	Mosquée 4 ^{ème} Quartier mission	1969	-	Banco	Passable	4 ^{ème} quartier	Non délimité
9	Mosquée 4 ^{ème} Quartier KOKO	1972	-	Banco	Passable	4 ^{ème} quartier	Non délimité
10	Eglise catholique	1963	-	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	reconstruite
11	Eglise protestante	1984	-	Dur	Bon	4 ^{ème} quartier	Reconstruite en 1997
12	Eglise néo-apostolique	2003	-	Semi dur	Bon	4 ^{ème} quartier	En location
13			-				Non délimité
14	Cimetière 1 ^e quartier	1789	-	-	Mauvais	Sud de la ville	Non délimité
15	Cimetière 2 ^{ème} quartier	1950	-	-	Mauvais	Nord de la ville	Non délimité
16	Cimetière 4 ^{ème} quartier	1969	-	-	Mauvais	Ouest de la ville	Non délimité
17	Cimetière 4 ^{ème} quartier KOKO	1985	-	-	Mauvais	Ouest de la ville	Non délimité

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS DE LOISIRS



8.7.4. Autres Equipements culturels

Les autres sites culturels sont:

- le tombeau de Koumi DIOSSE à Koumi (Le Kèlèmassa du Bèlédougou);
- le grand puits sacré, d'où Kolokani tire son nom, au 1^{er} quartier de Kolokani;
- la tombe du fondateur de Kolokani nommé Saye Nyama TRAORE;
- la case sacrée de N'Pélla (case dans la quelle un colon blanc aurait déposé son trésor);
- le lieu sacré de Bandjoukoula appelé finidjè (Tiècourabougou);
- la chaîne sacrée de Nènèbougou;
- la colline sacrée de Tokorobougou (contient une eau intarissable et des poissons qu'on ne pêche pas).

Ces différents sites ont tendance à être abandonnés par les populations faute de moyen pour les entretenir. La valorisation de ces sites peut contribuer au développement du tourisme.

8.8. Equipements de sécurité

8.8.1. Gendarmerie

Créée en 1956 , elle occupe des locaux vétustes dans la cité administrative.

8.8.2. Garde nationale

Créée en 1950, elle occupe les locaux vétustes.

8.8.3. Prison

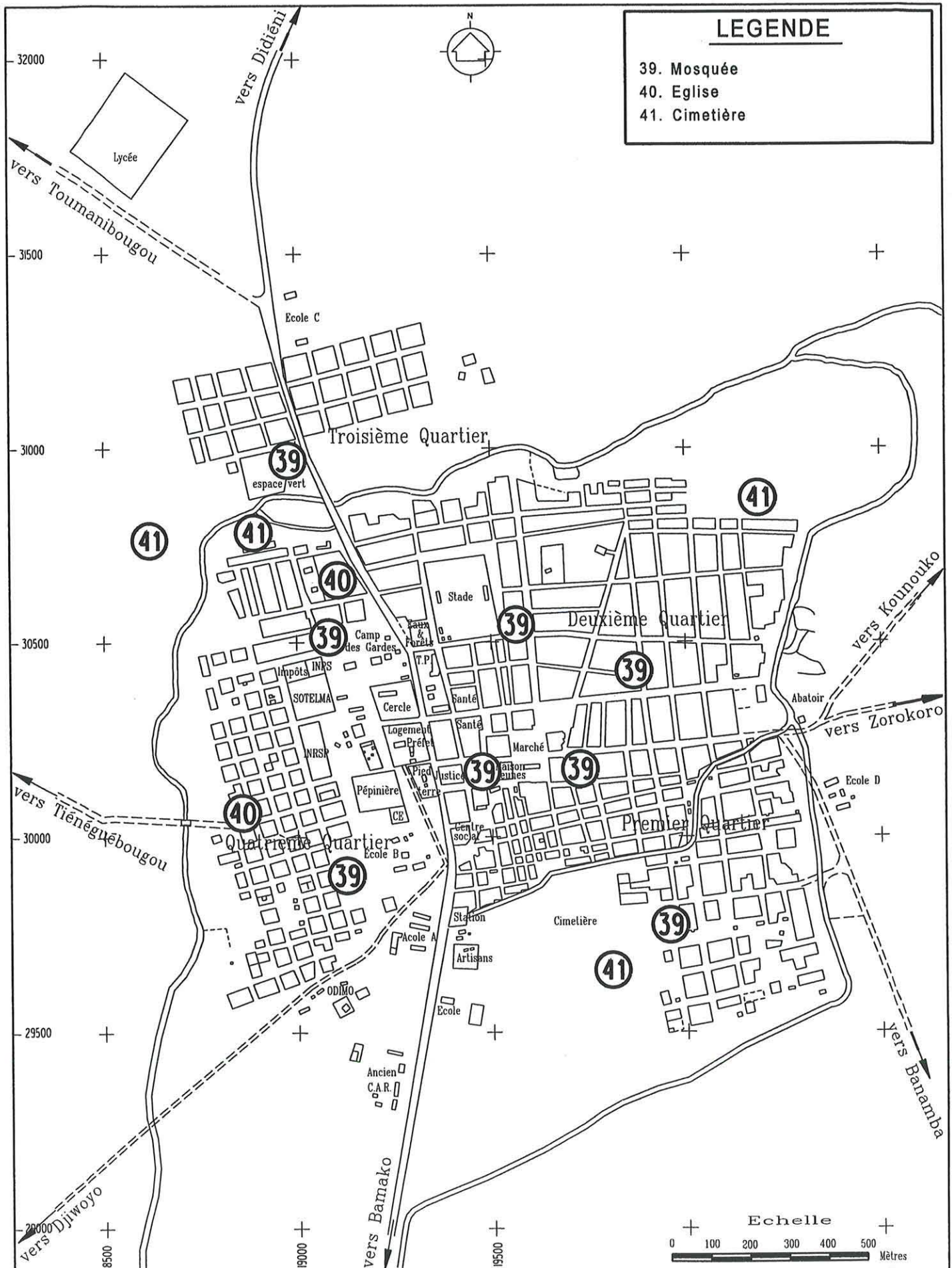
Un ancien bâtiment situé dans la cité administrative sert de prison. Elle est gardée par des surveillants formés à cet effet.

Tableau n° 32: Equipements de sécurité.

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux Construction	Etat physique	localisation	Observations
1	Gendarmerie	1956	1/2 ha	Semi dur	Mauvais	Quartier Administratif	Les bâtiments sont vétustes
2	Garde nationale	1950	1 ha	Dur	Mauvais	Quartier Administratif	Les bâtiments sont vétustes
3	Prison	1950	1/2 ha	Dur	Mauvais	Quartier Administratif	Le bâtiment est vétuste

VILLE DE KOLOKANI

EQUIPEMENTS CULTUELS



DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION

Du constat de la commune de Kolokani, il ressort que:

- la commune rurale qui est à ses débuts n'a pas entrepris de grandes actions quant à l'aménagement de son chef lieu de commune qui est Kolokani;
- aucune action de lotissement n'a été réalisée depuis l'année 1976, ce qui se traduit par une augmentation du chiffre moyen de personnes par concession ;
- l'économie reste dominée par le secteur primaire notamment l'agropastoral;
- à part la RN3 qui vient d'être aménagée en bitume, il n'existe pas d'autre voirie structurée;
- les infrastructures d'assainissement sont très mal entretenues et il n'existe aucune structure chargée de l'évacuation des ordures;
- les équipements se font rares dans les villages et les quartiers les plus récents.

Les réalisations récentes à savoir le bitumage de la RN3, la construction d'un lycée, la mise en place prochaine d'un réseau d'alimentation en électricité ainsi que le retour d'une bonne pluviométrie sont des signes d'espoir pour un développement de la commune.

Afin de maîtriser, cette croissance il est important de:

- figer "l'espace et la terre" selon une règle qui implique un contrôle total des autorités locales sur le sol urbain;
- définir et programmer les équipements publics et les infrastructures en se basant sur une évolution objective des besoins.

I. ZONAGE

Il a pour objet d'organiser l'espace urbain de façon harmonieuse en tenant compte de l'ensemble des activités sur une vingtaine d'années soit à l'horizon 2023.

1.1. Perspectives de développement de la ville

Le taux de croissance démographique observée en 1998 est de 0,58%.

En tenant compte des éléments favorables à une croissance urbaine, comme cité en introduction, le taux de croissance atteindra environ 2% dans 20 ans (2023), soit un taux moyen de 1, 3%.

La population en 2023 sera de 12 650 personnes. Comparée à la population de la ville en 2003, la population supplémentaire sera de l'ordre de 2 900.

1.2. Description du zonage

1.2.1. Zone d'Habitat

a) **Opération d'habitat en cours:** D'une superficie d'environ 54 ha pour près de 500 parcelles, il s'agit d'une zone dont le morcellement est déjà effectué et en voie de régularisation.

La zone est située dans la partie Sud de la ville et comprise entre la RN3 et le cimetière du 1^{er} quartier. Cette opération a été rendue nécessaire pour répondre aux multiples demandes et litiges.

b) **Nouvelle zone d'habitation:** La population supplémentaire à loger en 2023 a été estimée à 2.900 personnes.

En considérant le nombre de personnes actuel par concession qui est de 9,5 et le nombre d'années qu'il a fallu pour atteindre ce chiffre, on peut estimer que le nombre moyen de personne dans les nouvelles parcelles sera de l'ordre de 5. Par conséquent, le besoin en parcelle d'habitation sera de: $2.900/5 = 580$ parcelles.

En considérant une surface de 300 à 400m², soit une moyenne de 350m² par parcelle contre près d'une moyenne de 700 m² actuellement, le besoin en parcelle à usage d'habitation sera de: $580 \times 350 \text{m}^2$ soit 20,30 ha.

Compte tenu du caractère agropastoral de la ville, la balance du territoire retenue est 60% de l'espace pour les parcelles d'habitation et 40% pour les équipements, la voirie et les réseaux divers. Le besoin total en terrain destiné à l'habitat sera:

20,30ha60%

X.....100% $X = 100 \times 20,30 / 60 = 33,4$ ha arrondi à 35 ha.

Les 35 ha ont été programmés en tenant compte des zones convoitées, de la morphologie du tissu urbain. Trois zones ont été choisies. Ce sont:

- 18,5 hectares au Sud du 1^{er} quartier. Il s'agit de l'espace compris entre la route de Banamba et le cimetière;
- 6,5 ha à l'Est du premier quartier et tout au long de la route de Banamba ;
- 10 ha à la sortie de la ville vers Djidièni dans le 3^{ème} quartier. Cet espace prolonge l'habitat au Nord du 3^{ème} quartier.

1.2.2. Zone d'Activités

a) **Gare routière:** Il est prévu la construction d'une gare routière d'une superficie de 15 ha, au Nord de la ville, au bord de la route de Djidièni.

Il est également prévu un espace d'une superficie de 5 ha au Sud de la ville, pour le stationnement des gros porteurs.

b) Zone de bureaux: La cité administrative est actuellement saturée, ce qui nécessite la prévision d'une nouvelle zone de bureaux.

La nouvelle zone choisie occupe 14 ha et se situe au Sud de l'ancien CAR et à l'Ouest de la RN3.

De part sa position, elle sera le prolongement naturel de l'actuelle et pourra répondre aux besoins futurs de l'administration et du secteur privé.

Une superficie de 3,25 ha a été réservée pour les besoins futurs du CAR et pour sauvegarder ses bâtiments. Une autre de 2,7 ha a été prévue pour le SLACAER.

c) Zone artisanale: La superficie actuelle d'1 ha, a été portée à 2 ha pour les besoins futurs de l'ensemble des corps de métiers.

d) Zone militaire: D'une superficie de 30 ha, elle est située à 3 km de la RN3 et au croisement de la route de Sébécoro (Toumanibougou) et M'Pella.

e) Domaine scolaire: Prévu autour du lycée et d'une superficie de 13,50 ha, cet espace servira aux besoins d'extension du lycée, à la création de nouvelles unités scolaires et aux équipements indispensables à la promotion de l'enseignement.

f) Zone hospitalière: Située au Nord de la ville, au bord de la RN3, elle couvre une superficie de 14 ha.

Une zone de verdure la séparera de la RN3 afin de lui assurer toute la quiétude voulue.

Une superficie de 4 hectares sera consacrée à la création de l'hôpital de district.

Les dix (10) autres hectares seront destinés à l'extension de l'hôpital et à la création de nouvelles unités médico-sanitaires.

g) Domaine ORTM: Cet espace de 11 hectares, situé à la sortie Nord de la ville servira à sécuriser les installations existantes et donner la possibilité de faire des extensions.

h) Zone industrielle: Une réserve pour zone industrielle a été prévue à l'Ouest de la ville. Elle aura une superficie de 14 ha dont 4 ha au profit de la centrale EDM, quand ce besoin verra le jour.

Cette zone sera séparée du reste de la ville par un écran vert.

i) Centre commercial: Il est prévu au Nord de la ville, au bord de la RN 3 vers Djidièni

D'une superficie de 16 ha, ce centre constituera un second pôle commercial et participera au désengorgement de l'actuel centre commercial et à la création d'unités commerciales plus modernes.

1.2.3. Réserves foncières

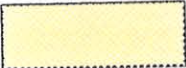

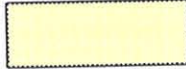



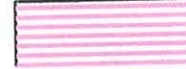




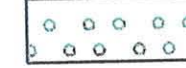



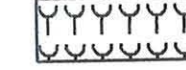



Compte tenu des difficultés de maîtrise des taux de croissance démographiques et des aléas climatiques, les prévisions dans le domaine urbain sont susceptibles d'être dépassés par les événements. Les réserves foncières prévues dans différentes zones de la ville devront permettre de palier ces aléas. Ces espaces occupent 25 ha.

1.2.4. Armature verte

Différentes zones boisées d'une superficie de 45 ha sont prévues soit pour servir d'écran de protection soit pour consolider les berges des collecteurs, soit pour servir d'espaces de détente.

ZONAGE

LEGENDE

- | | |
|---|---------------------------------------|
|  | <i>Zone urbanisée</i> |
|  | <i>Opération d'habitat en cours</i> |
|  | <i>Future zone d'habitat</i> |
|  | <i>Réserve foncière</i> |
|  | <i>Zone de bureaux</i> |
|  | <i>Domaine scolaire</i> |
|  | <i>Zone hospitalière</i> |
|  | <i>Centre commercial</i> |
|  | <i>Hôtel</i> |
|  | <i>Gare routière</i> |
|  | <i>Réserve pour zone industrielle</i> |
|  | <i>Marché et parc à bétail</i> |
|  | <i>Abattoir</i> |
|  | <i>Domaine ORTM</i> |
|  | <i>Zone à boiser</i> |
|  | <i>Cimetière</i> |
|  | <i>Zone de culture</i> |
|  | <i>Aire de stationnement</i> |
|  | <i>Talweg</i> |

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.

2.1. Voirie

2.1.1. Maillage

Le maillage du réseau a été dicté par la configuration du zonage , d'une part et d'autre part le souci de doter la ville d'un réseau cohérent de voirie susceptible d'assurer une circulation optimale entre ces différentes parties.

La structure du réseau est basée sur la RN3 qui en constitue la pénétrante principale et sur la voie de Banamba. Le maillage ainsi obtenu donne un réseau rectangulaire ramifié. Il est composé de nouvelles voies et d'anciennes voies à aménager.

2.1.2. Voies à créer

Les voies concernées sont:

- la rocade de ceinture de la ville, d'une emprise de 30m;
- la voie passant entre l'espace prévu pour l'hôpital et la zone d'habitation, jusqu'à la RN3 , d'une longueur de 760 ml et d'une emprise de 20m ;
- la voie passant derrière le lycée et qui délimite la cité scolaire, la réserve foncière, l'hôtel et la gare routière jusqu'à la RN3, d'une longueur de 1.000ml et d'une emprise de 20m;
- la voie qui part de la RN3, délimitant la réserve foncière et la cité scolaire jusqu'à la voie du lycée, d'une longueur de 300ml et d'une emprise de 15m;
- la voie de la rocade Sud qui délimite l'aire d'étude au Sud traverse la RN3, longe le collecteur naturel à l'Ouest et regagne la RN3 au niveau de l'église, d'une longueur de 4.700ml et d'une emprise de 30m ;
- la voie qui part de la RN3 délimite la zone de l'opération d'habitation en cours et son extension, d'une longueur de 1.050ml et d'une emprise de 20m;
- la voie qui part de la RN3 au niveau de l'hôtel délimite la zone boisée et la zone industrielle jusqu'à la voie de berge , d'une longueur de 720 ml et d'une emprise de 20m;
- la voie qui part de la RN3 au niveau du SLACAER délimite la zone industrielle et l'écran vert jusqu'à la voie de berge d'une longueur de 770ml et d'une emprise de 20m;
- la voie qui part au niveau de l'écran vert délimitant la zone industrielle jusqu'à la rocade, d'une longueur de 880ml et d'une emprise de 20m;
- la voie qui part de la RN3 délimitant l'ORTM à l'Est , la réserve foncière à l'Est jusqu'au collecteur naturel , d'une longueur de 1600ml et d'une emprise de 20m;
- la voie qui part de la rocade au Sud délimitant le cimetière et la zone d'opération d'habitat en cours jusqu'au collecteur artificiel au niveau du premier quartier, d'une longueur de 1400ml et d'une emprise de 15 m;
- la voie qui part de la rocade au Sud délimitant l'extension du cimetière à la zone d'habitat jusqu'au premier quartier, d'une longueur de 600ml et d'une emprise de 15m.

2.1.3. Voies à aménager

L'emprise de la RN3 sera portée à 40m dans les nouvelles zones à créer le long de la voie.

a) **En bitume:** les voies concernées sont:

- les voies qui ceinturent le noyau central formant un trapèze dont un tronçon de la RN3 constitue la grande base d'une longueur totale de 1.100ml;
- le tronçon urbain de la route de Djiwoyo , d'une longueur de 1200ml et dont l'emprise sera élargie à 20m;
- le tronçon urbain de la route de Banamba d'une longueur de 1.520ml et dont l'emprise sera portée à 20m;
- le tronçon urbain de la route de Tièneguebougou d'une longueur de 650ml, dont l'emprise sera portée à 20m;

- le tronçon urbain de la route de Sébécoro1 (Toumanibougou) sera aménagé jusqu'au niveau du lycée, soit une longueur de 650ml et une emprise de 20m.
b) En latérite: les voies concernées sont:
- la voie qui part de la RN3 au niveau du service de la conservation de la nature passant devant le stade Koumi DIOSSE , d'une longueur de 300ml;
- la voie qui part du point de jonction de la route de Banamba avec la RN3 passe entre le pied à terre et la résidence du préfet pour desservir le 4^{ème} quartier et s'arrête au niveau du ravin. Sa longueur est de 680ml;
- la voie qui part de la RN3 délimitant le lotissement derrière le pont de Djidièni jusqu'à la voie à créer à l'Est délimitant l'ORTM. Sa longueur est de 900ml;
- la voie qui part du ravin traverse le 2^{ème} quartier et le 1^{er} quartier jusqu'au cimetière, d'une longueur de 1.520 ml;
- la voie qui part de la RN3 au niveau de l'église jusqu'à la rocade, d'une longueur de 400ml.

2.1.4. Pistes rurales à aménager

Afin d'assurer une meilleure circulation entre le chef lieu de la commune et ses villages satellites, il serait nécessaire d'aménager les pistes qui mènent à ses villages. Les pistes suivantes ont été retenues:

- la piste Kolokani-Bandiougoula en passant par M'Pella et Torokorobougou, d'une longueur de 24km;
- la piste Kolokani -Nérékoro en passant par Tongoye, Falibougou, Diandiola , d'une longueur de 24km
- la piste Kolokani -Tièneguebougou , d'une longueur de 3 km;
- la piste Kolokani -Sanamblé d'une longueur de 10 km;
- la piste Kolokani -Koumi d'une longueur de 10 km;
- la piste Kolokani -Mintimbougou en passant par Zorokoro d'une longueur de 18 km;
- la piste Kolokani -Tièbougou d'une longueur de 8 km.

2.1.5. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art situés sur les voies à créer et à aménager doivent être aménagés pour assurer un meilleur trafic et une bonne évacuation des eaux de ruissellement Ils sont classés en 3 catégories:

a) Ouvrages d'art à aménager en dalot de traversée: ce sont:

- l'ouvrage d'art se trouvant au niveau du campement peul ;
- l'ouvrage d'art se trouvant au niveau du cimetière du 1^{er} quartier;
- l'ouvrage d'art se trouvant au niveau du cimetière du 4^{ème} quartier;
- l'ouvrage d'art se trouvant au 4^{ème} quartier sur la route de Tièneguebougou;
- l'ouvrage d'art se trouvant au niveau du cimetière du 2^{ème} quartier;
- l'ouvrage d'art se trouvant sur la route de Koundogo.

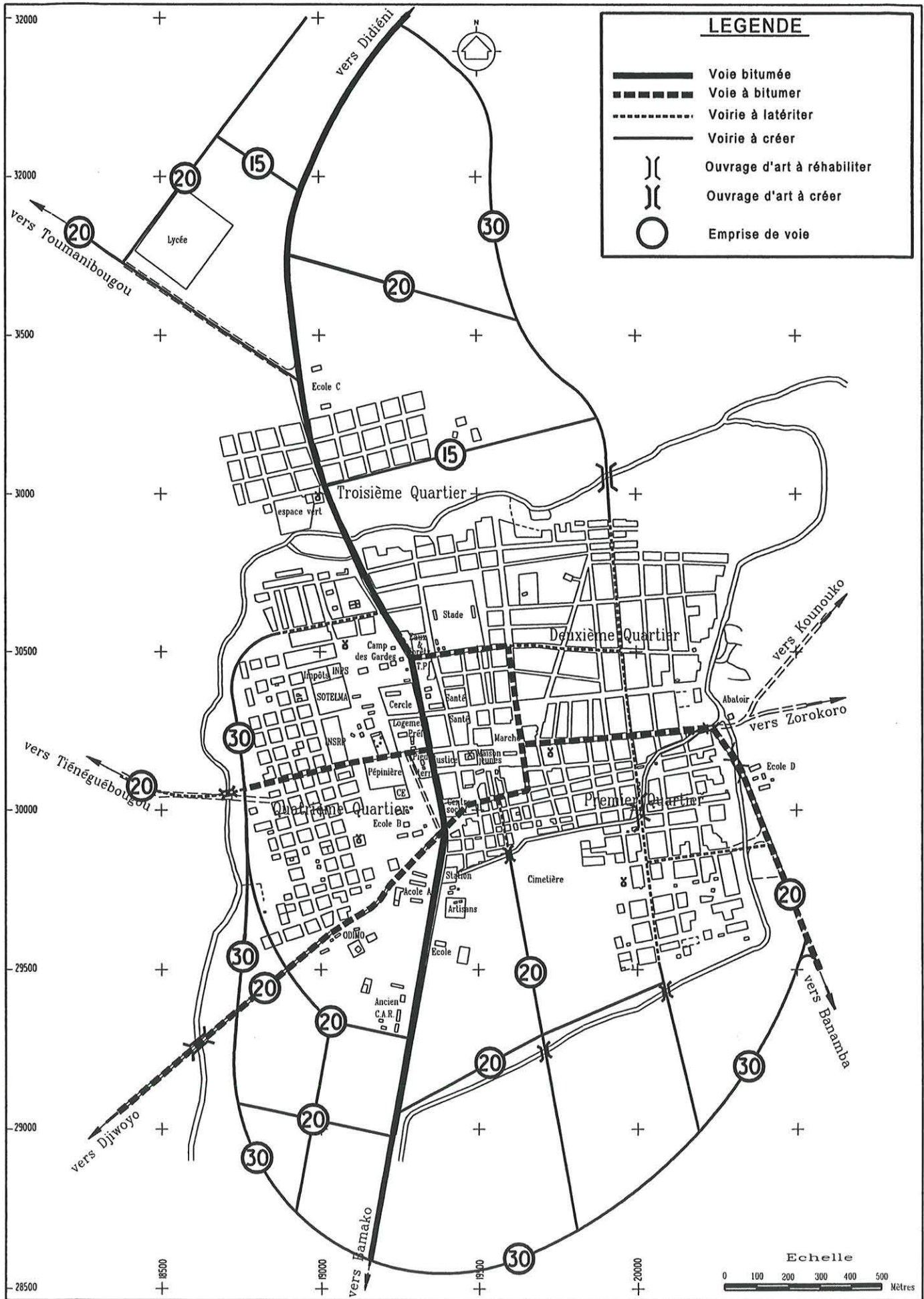
b) Ouvrages d'art à réhabiliter: ce sont:

l'ouvrage d'art se trouvant sur la route de Banamba ;

- l'ouvrage d'art se trouvant au niveau de la concession de Mr Fofana;
 - l'ouvrage d'art se trouvant au niveau de l'abattoir;
 - l'ouvrage d'art se trouvant au niveau de l'école C;
 - l'ouvrage d'art se trouvant sur la route de Tièneguebougou.
- Ouvrages d'art à créer:
- l'ouvrage d'art au niveau du 2^{ème} quartier sur le ravin;
 - l'ouvrage d'art sur la route de Djiwoyo sur le ravin;
 - l'ouvrage d'art au premier quartier vers le cimetière;
 - l'ouvrage d'art au premier quartier sur le collecteur naturel.

VILLE DE KOLOKANI

RESEAU GENERAL DE VOIRIE



LEGENDE

- Voie bitumée
- Voie à bitumer
- Voirie à latérite
- Voirie à créer
- Ouvrage d'art à réhabiliter
- Ouvrage d'art à créer
- Emprise de voie



2.2. Réseaux divers

2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable

Le constat a révélé qu'il n'existe pas de gros problèmes en matière d'approvisionnement en eau potable de la ville et de la commune.

Cependant afin de prévoir la demande future compte tenu de la croissance démographique et de l'évolution de la ville , il est important d'envisager les actions suivantes:

- le renforcement de la capacité de production par la prospection et la mise en service de nouveaux points de pompage;
- l'acquisition de groupes électrogènes puissants;
- l'extension progressive du réseau aux nouvelles zones d'extension de la ville;
- l'augmentation du nombre de bornes fontaines afin d'atteindre la norme d'une borne fontaine pour 150 personnes soit une borne pour 15 familles;
- l'installation de poteaux d'incendie à travers la ville;
- la réalisation de forages équipés de pompes manuelles dans les huit (8) villages ne possédant aucune source d'approvisionnement eau potable.

2.2.2. Réseau d'électricité

Un projet privé d'alimentation en électricité est en cours d'exécution dans la ville de Kolokani. La production d'énergie sera assurée par 3 groupes électrogènes d'une puissance totale installée de 14 KVA. L'infrastructure consiste en une ligne basse tension en câbles torsadés sur poteaux MOZER. L'éclairage public sera installé au niveau du marché.

Le projet est au stade d'implantation des poteaux et des câbles.

Par ailleurs la société EDM SA, dans son projet d'investissement pour l'année 2005, prévoit d'investir 450 millions de francs cfa pour l'électrification de la ville.

2.2.3. Réseau téléphonique

Récemment mis en service, la capacité du réseau est suffisante pour répondre à la demande dans les 10 années à venir. Au delà, cette capacité doit être augmentée par simple rajout de cartes supplémentaires au centrale existant.

2.2.4. Télévision-Radio

La mise en place du réseau d'électricité permettra la réception des émissions TV à tout moment et favoriser l'émergence de radios libres.

2.3. Environnement

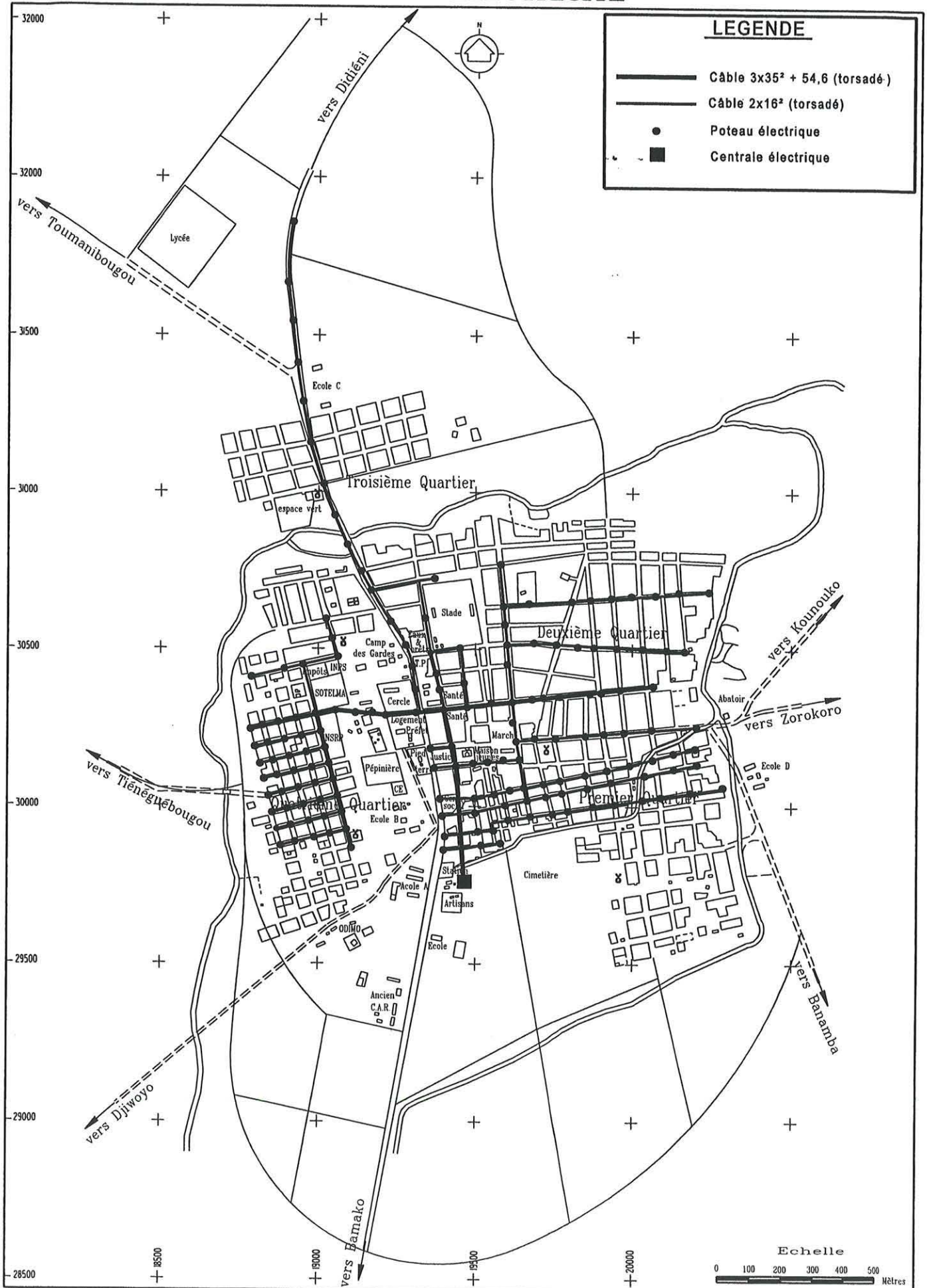
2.3.1. Assainissement

a). Drainage des eaux pluviales: La ville de Kolokani située dans une cuvette , possède un tissu urbain très vulnérable à l'érosion des sols. En effet on constate une très forte pente du tissu urbain de la RN3 vers les collecteurs naturels, la RN3 étant située sur la ligne de crête. Afin de protéger le tissu urbain et ses infrastructures de l'érosion , il est nécessaire de procéder à l'aménagement des collecteurs naturels, au curage des caniveaux existants et à la création de nouveaux collecteurs et caniveaux qui sont:

- **Caniveaux à curer:** Ce sont les caniveaux de la rue passant devant le centre de santé et la maternité, d'une longueur totale de 1.800 ml et les caniveaux situés le long de la route de Banamba, d'une longueur de 2.100ml;
- **Collecteur à réhabiliter:** Il s'agit du collecteur qui part de la RN3 au niveau de la station d'essence, traverse le 1^{er} quartier et se jette dans le collecteur naturel au niveau de la route de Banamba . Sa longueur est de 2000ml.

VILLE DE KOLOKANI

RESEAU D'ELECTRICITE



- **Collecteurs à aménager :** Il s'agit des deux grands collecteurs qui ceignent la ville à l'Est et à l'Ouest. Ils ont une longueur totale de 7.200ml dont 3.700ml pour le collecteur Ouest et 3.500ml pour le collecteur Est;
- **Caniveaux à créer :** Il s'agit du caniveau à exécuter le long de la rue qui passe devant la maison de Samba KONARE et va jusqu'au ravin. Sa longueur est de 1.130ml et le caniveau à exécuter le long de la voie de Djiwoyo jusqu'au caniveau existant le long de la RN3. Sa longueur est de 1.250ml;
- **Réhabilitation de la digue de protection:** Pour protéger les 1^{er} et 2^{ème} quartiers des eaux venant de la colline il est nécessaire de réhabiliter la digue de protection.

b) Evacuation des déchets liquides: La pratique actuelle d'évacuation des eaux ménagères est due à un problème de mentalité , ainsi la solution passe par une reconversion des mentalités. Les actions suivantes sont à entreprendre:

- l'organisation des campagnes de sensibilisation traitant de la salubrité ;
- la recommandation de l'utilisation des puisards homologués.

La recherche de moyens modernes (camion de vidange) d'évacuation des excréta est indispensable.

c) Evacuation des déchets solides: L'évacuation des ordures ménagères doit être assurée par les GIE dans des dépôts de transit d'où le transport peut être assuré dans un premier temps par la mairie dans une décharge finale.

A cet effet 3 dépôts de transit ont été prévus à l'intérieur de la ville. Ces dépôts auront une dimension de 10x10m. et localisés comme suit:

- un dépôt au niveau de la pépinière;
- deux dépôts à coté du stade Koumi DIOSSE.

La décharge finale sera faite dans quatre (4) dépôts au quatre points cardinaux de la ville. Chaque décharge aura une surface d'un (1) hectare. Le choix du site se fera de commun accord entre les autorités communales les GIE et les services techniques compétents.

Dans l'immédiat et même dans le court terme, les ordures ménagères ne constituent pas un problème pour la ville. Elles sont utilisées comme fumier dans les champs et possèdent même une valeur marchande.

2.3.2. Préservation du milieu naturel

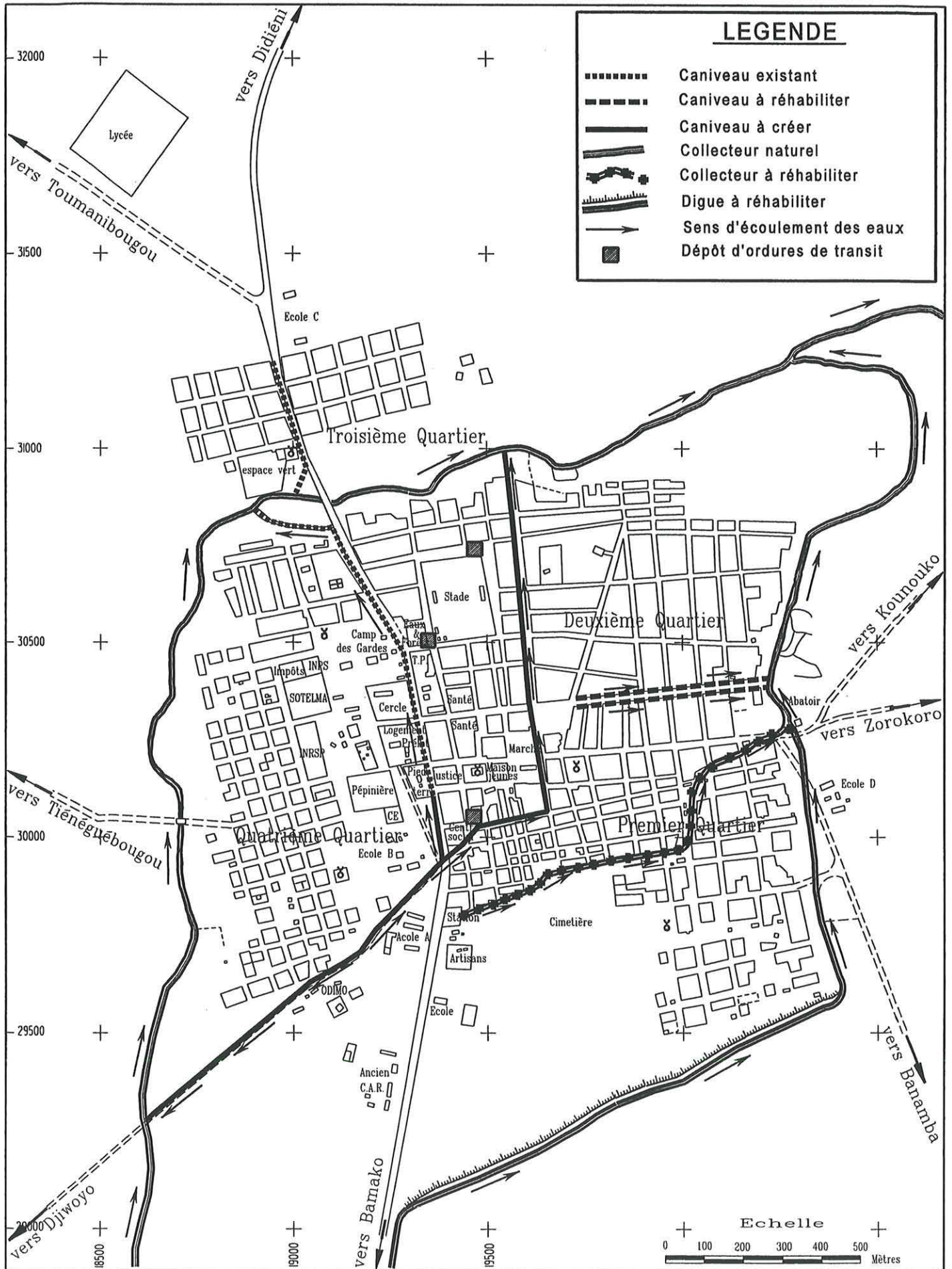
Afin d'atténuer la dégradation des ressources forestières il est indispensable de prendre des mesures pour:

- l'augmentation croissante des superficies de forêt à travers des campagnes annuelles de plantation d'arbres aussi bien dans la ville de Kolokani que dans les villages de la commune;
- arrêter l'exploitation anarchique du fourrage aérien, en dynamisant les services chargés de la conservation de la nature;
- arrêter les feux de brousse;
- arrêter l'écimage des arbres par les éleveurs transhumant.

La réhabilitation de caniveaux et collecteurs existants, la création de nouveaux ainsi que l'aménagement des talwegs permettront d'arrêter l'érosion et le ravinement du tissu urbain.

VILLE DE KOLOKANI

ASSAINISSEMENT



III. EQUIPEMENTS

Il ressort du constat que la ville de Kolokani est insuffisamment dotée d'équipements, notamment sur les plans administratif, commercial et de sécurité.

La présente étude tente de pallier cette insuffisance en proposant la création de nouveaux équipements et la réhabilitation de certains existants devenus peu fonctionnels.

3.1. Equipements administratifs.

3.1.1. Réhabilitation de bâtiments existants

Il s'agit de:

- la construction de la clôture du Centre d'Animation Rural (CAR) et de la rénovation des bâtiments existants;
- la construction du logement du chef de centre des impôts y compris la clôture, la réhabilitation du logement du percepteur y compris la clôture;
- la finition des travaux de construction du bâtiment principal du SLACAER et la clôture du domaine ;
- la réhabilitation du bâtiment et la construction du Service de la Réglementation et du Contrôle;
- la construction de la clôture du bureau de la Poste;
- la réhabilitation du bâtiment , la construction de logement et la clôture du Service de la Conservation de la Nature;
- la réhabilitation des bureaux du Cercle et de la résidence du préfet ;
- la réhabilitation des résidences du sous préfet et de l'adjoint au Préfet ainsi que leurs clôtures.
- la construction du bâtiment et de la clôture du site de l'O.R.T.M.;
- la réhabilitation des bâtiments , la construction de logement et la réhabilitation de la clôture du Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- la réhabilitation des bâtiments et la construction de la clôture de l'Antenne de l'Institut National pour la Recherche en Santé Publique (I.N.R.S.P);
- la construction de nouveaux bâtiments , l'achèvement des bâtiments entamés et la construction de la clôture du service local de la médecine traditionnelle.

3.1.2. Construction pour les nouveaux services.

Cet volet concerne les services représentés sur place et qui ne disposent pas de locaux appropriés ainsi que les services à créer. Ce sont:

- le Service du Plan et de la Statistique prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 0,25 ha;
- le Service chargé de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 0,25 ha;
- le service de l'Urbanisme et de l'Habitat prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 0,25 ha
- le service de l'Hydraulique et de l'Energie prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 0,25 ha;
- le Conseil de Cercle prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 1 ha;
- la Chambre d'Agriculture prévue dans la nouvelle zone de bureaux sur un terrain de 0,25 ha;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie prévue dans la nouvelle zone de bureaux sur un terrain de 0,25 ha;
- le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 2 ha;

- le Service de l'Energie du Mali (EDM) prévu sur un site dans la zone industrielle. Sa superficie est de 2 ha;
- le Service des Jeunes prévu dans la nouvelle zone de bureaux sur un terrain de 0,25 ha;
- le Service de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille prévu dans la nouvelle zone de bureaux sur un terrain de 0,25 ha ;
- la Maison des Personnes Agées prévue sur un terrain de 0.25ha dans la zone de bureaux;
- le siège de la Mairie de la Commune prévu dans la nouvelle zone de bureaux, sur un terrain de 1,5 ha.

3.2. Equipements socio sanitaires

3.2.1. Réhabilitation d'équipements existants

Il s'agit:

- de la construction de bâtiment sur le site réservé à la fondation Raoul Follereau pour la fondation elle-même et pour les handicapés;
- de la clôture du CSCOM de Kolokani ;
- de la réhabilitation du logement du médecin chef de Kolokani;
- pour le village Nérékoro : clôturer le site de l'antenne;
- pour le village Djandiola: clôturer le site de l'antenne.

3.2.2. Nouveaux équipements

Les nouveaux équipements prévus sont:

- l'hôpital de district sanitaire: il sera construit sur un terrain de 4 ha dans la zone hospitalière à la sortie Nord de la ville sur la route de Djidièni;
- le CSCOM à Koumi: construction et équipement du bâtiment , construction de la clôture , exécution d'un forage et d'un puits. La surface prévue est d'1 ha ;
- la construction d'un centre d'écoute des ONG sur un terrain de 0,25 ha dans la zone de bureaux;
- le forage de puits dans les villages de Koulikoroni, de Tiècourala , de Zorokoro, de Bandiougoula, de N'Golobougou, de Tiènegueougou et de Ouolodo.

3.3. Equipements scolaires.

Les effectifs d'élèves dans les salles de classe sont si pléthoriques que la nécessité s'impose de construire de nouvelles salles de classe, notamment au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental.

3.3.1. Réhabilitation d'écoles

De façon générale la clôture de toutes les écoles est proposée.

La réhabilitation des salles de classe des écoles suivantes est prévue:

- l'école A de la ville de Kolokani;
- l'école E de la ville de Kolokani;
- l'école du village de Mintimbougou;
- la Medersa de la ville de Kolokani près du site des artisans .

3.3.2. Création d'écoles

a).Enseignement Pré-scolaire: A cours terme il est proposé la construction d'un jardin d'enfants sur l'espace contigu au domaine du Service des Affaires Sociales, le long de la RN3 D'une manière générale il est prévu des espaces pour le jardin d'enfants dans les lotissements futurs.

b) Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental : Les actions prévues sont:

- le transfert de l'école F sur la route de Siracoro I (Tiènegueougou);
- la construction de 6 salles de classe dans le village de Tiètiguila ;

- la construction de 6 salles de classe dans le village de Torokoroni;
 - la construction de 6 salles de classe dans le village de Zambougou.
- c) Second Cycle de l'Enseignement Fondamental :** Il est prévu :
- la construction d'un second cycle sur le même site que le 1^{er} cycle de l'école F sur la route de Tièneguebougou ;
 - la construction d'un second cycle sur le même site que le 1^{er} cycle de l'école D;
 - la construction d'un second cycle sur le même site que le 1^{er} cycle de l'école C.

d) Centre d'Education pour le Développement (CED): Il est prévu la construction d'un second cycle dans les centres d'éducation pour le développement des villages de Sanamblé , de Niamabougou, de Béléniko, de Tiècourala et de N'Golobougou.

e) Institut islamique: Le terrain proposé pour la construction de cet institut a une superficie de 5 ha et se trouve à la sortie Sud de la ville de Kolokani , le long de la RN3 et du coté Ouest . L'investissement est initié par un privé.

3.4. Equipements commerciaux

3.4.1. Marché actuel

Il doit être réaménagé afin d'obtenir une meilleure exploitation de l'espace.

3.4.2. Création d'un centre commercial:

D'une superficie de 16 ha , situé à la sortie Nord de la ville sur la route de Sébécoro I (Toumanibougou), il permettra de désengorger le marché actuel et d'assurer un équilibre entre les différentes zones de la ville de Kolokani.

3.4.3. Marché à bétail

D'une superficie de 8 ha, il est prévu au Sud-Ouest de la ville , sur la route de Djiwoyo . Sa superficie est de 2,5 ha . Ce qui permet de décongestionner le marché actuel.

3.5. Equipements touristiques et de loisirs

Pour la promotion du tourisme et des loisirs à Kolokani , les équipements ci après sont programmés:

- deux hôtels dont un sur un terrain d'1 ha sur la route de Djidièni face à l'O.R.T.M et l'autre sur un terrain de 0,5 ha sur la route de Bamako, juste après la zone prévue pour les bureaux ;
- l'aménagement du puits "Kolon Kagni" dans le 1^{er} quartier à Kolokani;
- l'aménagement des tombes des ancêtres Sèye Nyama à Kolokani et Koumi DIOSSE à Koumi.

3.6. Equipements sportifs et Culturels

Il est prévu:

- la rénovation du stade Koumi Diossé à Kolokani;
- la création d'un complexe sportif dans la cité scolaire , sur la route de Djidièni;
- l'aménagement de terrain de sport sur les terrains contigus aux écoles " A", 2^e cycle "B", "C" et "D";
- l'aménagement et l'équipement de la Bibliothèque actuelle située près du bureau de la poste ;
- la réhabilitation de la maison des jeunes, située près du marché . La situation de la propriété foncière de ce terrain doit être éclaircie;
- la construction d'un espace de loisir pour les enfants (Centre multifonctionnel) sur un terrain d'une superficie d'1 ha dans la zone de bureaux et contigu à l'Hôtel.

3.7. Equipements culturels

Les prévisions au niveau de cette catégorie d'équipements consistent essentiellement à agrandir les cimetières existants et les clôturer.

3.8. Equipements de Sécurité

Les équipements de sécurité programmés dans la présente étude sont:

- la construction d'un Commissariat de Police sur un terrain d'une superficie de 0,25ha dans la zone de bureaux;
- la réhabilitation des locaux actuels de la Gendarmerie ;
- la construction d'un bâtiment à usage de bureau et la construction de 10 logements pour la Garde Nationale;
- la réhabilitation de la Maison des Anciens Combattants ;
- le transfert de la maison d'arrêt dans la zone militaire ;
- l'aménagement de la zone militaire, d'une superficie de 30 ha, située à environ 3 km de la RN3 sur la route de Sébécoro I (Toumanibougou).

EQUIPEMENTS

LEGENDE

ADMINISTRATION

1. Conseil de Cercle
2. Chambre d'agriculture
3. Chambre de commerce
4. Centre d'Animation Pédagogique
5. Maison des personnes âgées
6. Mairie de la Commune

COMMERCE

7. Marché à bétail
8. Abattoir
9. Centre Commercial
10. Station d'essence
11. Aire de stationnement de gros porteur
12. Gare routière
13. Energie du Mali
14. Hôtel

SANTE

15. Hôpital de district

SECURITE

16. Commissariat de Police

SCOLAIRE

17. Jardin d'enfants
18. Ecole fondamentale
19. Institut islamique

SPORT ET CULTURE

20. Centre Multi fonctionnel

IV. TRANSPORTS

4.1. Infrastructures

Les infrastructures de transport dans la commune de Kolokani sont constituées par le réseau de voies , pistes et chemins qui la parcourent. Le paragraphe réservé à la voirie traite ce chapitre en détail.

4.2. Equipements

Les équipements projetés sont:

- l'aménagement d'une gare routière d'une superficie de 5 ha pour gros porteurs à la sortie Sud de la ville après la rocade ;
- la construction d'une auto gare, d'une superficie de 5 ha sur la route de Djidiéni à la sortie Nord de la ville;
- le maintien de la piste d'atterrissage près du village de Gouakoulou. Elle doit être préservée de toutes occupations sur une emprise de 1.000ha .

4.3. Organisation du transport

Le constat a montré que le transport n'est pas organisé dans la ville de Kolokani. Ceci se justifie par la taille de la ville. Cependant, avec l'extension, la nécessité d'organiser le transport urbain et interurbain s'impose à terme. Une étude poussée devra être menée pour connaître la rentabilité économique des parcours sur la base des flux entre les foyers générateurs et récepteurs de foule afin d'orienter le choix des transporteurs.

D'ores et déjà, il est nécessaire de doter le lycée d'un moyen de transport pour le personnel et les élèves, compte tenu de son excentricité:

4.4. Perspectives

L'essor de la commune de Kolokani passe en partie par le développement des infrastructures et des équipements de transports interurbains et intercommunaux. Tous les villages de la commune doivent pouvoir accéder facilement à Kolokani par une route aménagée. L'aménagement des pistes rurales et la construction d'ouvrages d'art s'imposent.

V. EVALUATION DU SCHEMA

Comme il ressort du tableau ci après, les actions prévues dans le schéma ont été estimées à environ **douze milliards vingt huit millions six cent soixante six mille (12.028.666. 000) francs cfa** repartis entre l'Etat malien, les Collectivités Territoriales de Kolokani (Commune Rurale de Kolokani, Cercle de Kolokani et Région de Koulikoro), les Privés et les Populations.

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
I	Délimitation et bornage des zones d'activités	Préserver les espaces	FF	20	20			
II	Etudes de plan d'urbanisme sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	45	90			
III	Aménagement des zones d'habitat	Créer des parcelles viables pour l'habitat	35 ha	8,6		300		
IV	Aménagement des grandes zones d'activités	Favoriser un développement harmonieux des activités						
4.1	Aménagement de la gare routière	Organiser le trafic des véhicules et créer des emplois	5 ha	50		250		
4.2	Aménagement de la zone de bureaux	Créer les conditions propices à l'extension des activités de bureaux	13,50 ha	50	675			
4.3	Aménagement du domaine scolaire	Assurer le développement de l'éducation	18,50 ha	50	675		250	
4.4	Aménagement d'un centre commercial	Créer les conditions propices à l'extension des activités et décongestionner le centre actuel	16 ha	30		480		
4.5	Aménagement de la zone militaire	Assurer la sécurité des populations	30	30	900			
Total grandes zones d'activités:3.230.000.000 F CFA					2.250	730	250	

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
V	Voirie et réseaux divers							
5.1	Aménagement de voies							
5.1.1	Voie existante à aménager en latérite	Rendre les voies plus praticables en toute saison	4,5 km	30		135		
5.1.2	Voie existante à bitumer	Rendre les voies plus praticables en toute saison	4,5 km	180		810		
5.4.3	Voie nouvelle à aménager en latérite	Eliminer les zones de stagnation d'eau	14 km	40		560		
5.1.4	Piste d'accès aux villages	Améliorer le confort des usagers et riverains	97 km	30	2.910			
5.1.5	Ouvrages d'art à réhabiliter	Assurer la traversée des obstacles	12 km	15		180		
Sous total voirie : 4.595.000.000 F CFA					2.910	1.685		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
5.2.1	Assainissement Réseaux divers							
	Curage de caniveaux	Réhabiliter le système d'évacuation des eaux pluviales	5,9 km	1,50		8,85		
	Caniveaux à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	9,6 km	22,5		216		
	Digue à réhabiliter	Assurer la protection de la ville contre les inondations	1,5 km	6		9		
	Collecteur à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	7,2 km	20		144		
	Dépôt d'ordures de transit à aménager	Organisation du traitement des ordures	3 unités	2		6		
	Décharge finale	Organisation du traitement des ordures	4 unités	10		40		
Sous total assainissement : 423.850.000 F CFA						423,85		
5.2.2	Mise en place d'un réseau d'électrification	Améliorer le cadre de vie des populations et stimuler les investissements	FF				450	
Total voirie et réseaux divers : 5.468.850.000 F CFA						2.108,85		450
					2.910	2.108,85		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Equipements							
6.1	Equipements administratifs							
6.1.1	Construction des locaux du Plan et de la Statistique	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.2	Construction des locaux du service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.3	Construction des locaux de l'Urbanisme et de l'Habitat	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.4	Construction des locaux de l'Hydraulique et de l'Energie	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.5	Construction des locaux du Conseil de Cercle	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			
6.1.6	Construction des locaux de la Chambre d'Agriculture	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Equipements (suite)							
6.1.7	Construction des locaux de la Chambre de Commerce	Améliorer les conditions de travail	1	20			20	
6.1.8	Construction des locaux du Centre d'Animation Pédagogique (CAP)	Améliorer les conditions de travail	1	50	50			
6.1.9	Construction des locaux de l'EDM	Améliorer les conditions de travail	1	30			30	
6.1.10	Construction des locaux du Service de la Jeunesse	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.11	Construction des locaux de la Promotion des Femmes de l'Enfant et de la Famille	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.12	Construction des locaux des Personnes Agées	Améliorer les conditions de travail	1	15	15			
6.1.13	Construction des locaux de la Mairie	Améliorer les conditions de travail	1	50		50		
6.1.14	Réhabilitation du Centre d'Animation Rural (CAR)	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.1.15	Construction du logement du chef de centre des Impôts	Améliorer les conditions de travail	1	15	15			
6.1.16	Construction du logement du Percepteur	Améliorer les conditions de travail	1	15	15			

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Equipements (suite)							
6.1.17	Achèvement du bâtiment du SLACAER	Améliorer les conditions de travail	1	50	50			
6.1.18	Réhabilitation du bâtiment de la Réglementation et du Contrôle	Améliorer les conditions de travail	1	10	10			
6.1.19	Construction de la clôture du bureau de la Poste	Améliorer les conditions de travail	1	5			5	
6.1.20	Réhabilitation du bâtiment de la Conservation de la Nature	Améliorer les conditions de travail	1	15	15			
6.1.21	Réhabilitation du bureau du cercle	Améliorer les conditions de travail	1	10	10			
6.1.22	Réhabilitation de la résidence du Préfet	Améliorer les conditions de travail	1	5	5			
6.1.23	Réhabilitation de la résidence sous préfet	Améliorer les conditions de travail	1	5	5			
6.1.24	Réhabilitation de la résidence du premier adjoint du Préfet	Améliorer les conditions de travail	1	5	5			
6.1.25	Construction des locaux relais ORTM et clôture	Améliorer les conditions de travail	1	50	50			
6.1.26	Réhabilitation du bâtiment du Développement Social et de l'Economie Solidaire	Améliorer les conditions de travail	1	15	15			
6.1.27	Construction de logement au Développement Social et de l'Economie Solidaire	Améliorer les conditions de travail	1	15	15			

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33: (suite) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			Population
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	
VI	Equipements (suite)							
6.1.28	Réhabilitation de bâtiment à l'INRSP	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			
6.1.29	Construction du bâtiment de la médecine traditionnelle	Améliorer les conditions de travail	1	40	40			
	Sous total équipements administratifs:1.690.000.000 FCFA				585	50	55	
6.2	Equipements socio sanitaires							
6.2.1	Construction Hôpital de District Sanitaire	Améliorer la couverture sanitaire	1	72	72			
6.2.2	Construction CSCOM Koumi	Améliorer la couverture sanitaire	1	23,50	21,15			2,35
6.2.3	Equipement CSCOM Koumi	Améliorer la couverture sanitaire	1	12,316	12,316			
6.2.4	Clôture CSCOM Kolokani	Améliorer la couverture sanitaire	1	1,5	1,5			
6.2.5	Equipement CSCOM Kolokani et antenne Diandiola	Améliorer la couverture sanitaire	1	6,0	6,0			
6.2.6	Equipement antenne de Nérékoro	Améliorer la couverture sanitaire	1	2,5	2,5			
6.2.7	Clôture antenne Diandiola	Améliorer la couverture sanitaire	1	1,5	1,5			
6.2.8	Rénovation logement médecin chef	Améliorer les conditions de travail	1	1,0	1,0			
6.2.9	Equipements hôpital du district	Améliorer les conditions de travail	1	22,0	22,0			
6.2.10	Construction logement chef service	Améliorer les conditions de travail	1	15,0	15,0			
6.2.11	Forages de puits dans 8 villages	Améliorer la couverture sanitaire	8	4,0	28,8			3,2

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Equipements (suite)							
6.2.12	Construction de coordination ONG	Améliorer les conditions de travail	1	30			30	
6.2.13	Construction de locaux pour la fondation Raoul Follereau	Améliorer couverture sanitaire	1	15			15	
6.2.14	Construction de locaux pour handicapés	Améliorer couverture sanitaire	1	15	15			
	Sous total équipements socio-sanitaires : 249.316.000 F CFA				198,766		45	5,55
6.3	Equipements scolaires							
6.3.1	Construction d'un jardin d'enfants	Promouvoir l'éducation de masse	1	24		24		
6.3.2	Construction de salle de classe à Kolokani	Promouvoir l'éducation de masse	15	6	81	9		
6.3.3	Construction de salle de classe dans les villages	Promouvoir l'éducation de masse	24	6	129,6			14,4
6.3.4	Réhabilitation de salle de classe à Kolokani	Promouvoir l'éducation de masse	3	2,5	7,5			
6.3.5	Construction de salle CED dans les villages	Promouvoir l'éducation de masse	15	6	90			
6.3.6	Construction de centre Islamique	Promouvoir l'éducation de masse	1	100			100	
6.3.7	Achèvement des locaux de la medersa	Promouvoir l'éducation de masse	1	30			30	
	Sous total équipements scolaires: 485.500.0000 F CFA				308,1	33	130	14,4

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Equipements (suite)							
6.4	Equipements commerciaux							
6.4.1	Aménagement du marché actuel	Assurer une meilleure organisation de l'espace	1	200		80	120	
6.4.2	Aménagement d'un nouveau centre commercial	Désengorger le centre commercial actuel	1	200		80	120	
6.4.3	Aménagement d'un marché à bétail	Promouvoir l'élevage	1	20		20		
6.4.5	Construction de l'abattoir	Améliorer les conditions d'hygiène	1	50		50		
6.4.	Aménagement de la zone artisanale	Promouvoir le secteur privé	1	30			30	
Sous total équipements commerciaux: 500.000.000 F CFA						230	270	
6.5	Equipements de tourisme et de loisirs							
6.5.1	Construction d'hôtel	Développer le secteur touristique	2	30			60	
6.5.2	Aménagement du puits Kolon Kagni à Kolokani	Pérenniser l'histoire de la cité	1	10		10		
6.5.3	Aménagement de tombes à Kolokani et Kourni	Pérenniser l'histoire de la cité	2	1,5		3		
Sous total équipements touristiques et de loisirs:73.000.000 FCFA						13	60	

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
6.6	Equipements sportifs et culturels							
6.6.1	Rénovation du stade Koumri DIOSSSE	Promouvoir le sport et la culture	1	50	25	25		
6.6.2	Création de complexe sportif	Promouvoir le sport et la culture	1	30	30			
6.6.3	Aménagement de terrains de sport	Promouvoir le sport et la culture	4	3	12			
6.6.4	Aménagement et équipement bibliothèque	Promouvoir le sport et la culture	1	20	20			
6.6.5.	Réhabilitation Maison des Jeunes	Promouvoir le sport et la culture	1	30		30		
6.6.6	Construction d'un centre multifonctionnel	Promouvoir le sport et la culture	1	30	30			
	Sous total équipements sportifs et culturels : 172.000.000 F CFA				117	55		
6.7	Equipements culturels							
6.7.1	Clôture de cimetières		4	35		140		
	Sous total équipements culturels: 140.000.000 F CFA					140		
6.8	Equipement de sécurité							
6.8.1	Construction de commissariat de police	Assurer la sécurité des populations	1	50	50			
6.8.2	Réhabilitation bâtiments gendarmerie	Assurer la sécurité des populations	1	15	15			
6.8.3	Construction de locaux garde nationale	Assurer de meilleure condition de travail	1	90	90			

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°33(suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolokani et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
6.8	Equipements de sécurité (suite)							
6.8.4	Réhabilitation bâtiment des anciens combattants	Assurer de meilleure condition de travail	1	5	5			
6.8.5	Construction de maison d'arrêt	Améliorer les conditions carcérales	1	50	50			
6.8.6	Aménagement et Construction de zone militaire	Assurer la défense des populations	1	200	200			
	Sous total équipements de sécurité:410.000.000 F CFA				410			
6.9	Equipements de transport							
6.9.1	Construction sur l'aire de stationnement	Améliorer le système de transport	1	100			100	
6..9.2	Construction de la gare routière	Améliorer la sécurité routière	1	100			100	
	Sous total équipements de transport :200.000.000 F CFA						200	
	Total équipements :2.919.816.000 F CFA				1.618,866	521	760	19,95
	TOTAL GENERAL :12.028.816.000 F CFA				6.888,866	3.659,85	1.460	19,95
	POURCENTAGE				57,3	30,4	12,10	0,2

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et Environs (2004 – 2023)

Tableau n°34: Récapitulation des charges financières et répartition entre les différents intervenants.

N°	Structure de financement Action programmée	Etat		Collectivités Territoriales		Privés		Population	
		Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%
I	Délimitation d'espaces et Etudes	110.000.000	100%	-	-	-	-	-	-
II	Aménagement des zones d'habitat	-	-	300.000.000	100%	-	-	-	-
III	Aménagement des zones d'activités	2.250.000.000	69,7%	730.000.000	22,6%	250.000.000	7,7%	-	-
IV	Réalisation de voirie et réseaux divers	2.910.000.000	53,2%	2.108.850.000	38,6%	450.000.000	8,2%	-	-
V	Réalisation d'équipements	1.618.866.000	55,5%	521.000.000	17,8%	760.000.000	26,0%	19.950.000	0,7%
VI	TOTAL=12.028.066.600 F CFA	6.888.866.000	57,30%	3.659.850.000	30,40%	1.460.000.000	12,10%	19.950.000	0,2%

Comme il ressort du tableau récapitulatif, le coût total du Schéma a été estimé à 12.028.066.600 francs CFA repartis comme suit:

- ETAT6.888.866.000 F CFA soit 57,3%;
- COLLECTIVITES TERRITORIALES3.659.850.000 F CFA soit 30,40%;
- PRIVES.....1.460.000.000 F CFA soit 12,10%;
- POPULATION19.950.000 F CFA soit 0,2%.

5.1. Etudes et délimitation d'espaces

Les études portent sur l'élaboration des plans d'urbanisme sectoriel, au nombre de deux. Ils ont pour objet de préciser d'avantage le contenu du schéma, en proposant des mesures nécessaires à une meilleure organisation du cadre de vie des populations.

Le montant de ces études est évalué à quatre vingt dix millions (90.000.000) F CFA totalement à la charge de l'Etat.

Les délimitations d'espaces concernent les nouvelles zones prévues dans le schéma. Ces zones doivent être préservées de toute tentative d'occupation. Elles sont estimées à vingt millions (20.000.000)F CFA à la charge de l'Etat.

Les études et délimitations d'espaces sont estimées à cent dix millions (110.000.000) F CFA à la charge de l'Etat. Elles représentent 0,90% du coût du schéma.

5.2. Zones d'habitat

Les zones concernées se situent au Nord et à l'Est de la ville. Les terrains sont relativement plats et nécessitent un remblai par endroit. Les travaux de viabilisation porteront sur l'aménagement des voies principales. La superficie des zones d'habitat est de 35 ha. L'aménagement a été estimé à trois cent millions (300.000.000) F CFA, à la charge des Collectivités Territoriales, notamment la Commune. Le montant des zones d'habitat représente 2,5% du coût du schéma..

5.3. Zones d'activités.

Les zones d'activités concernées sont, la zone de bureau, le centre commercial , le domaine scolaire, le centre artisanal et la zone militaire.

Le montant total de l'aménagement des zones d'activités est évalué à trois milliards deux cent trente millions (3.230.000.000) F CFA, soit 26,90% du coût du schéma.

La part de l'Etat représente deux milliards deux cent cinquante millions (2.250.000.000) F CFA, soit 69,7%

La part des Collectivités Territoriales représente sept cent trente millions (730.000.000) F CFA soit 26,6%.

Celle des Privés représente deux cent cinquante millions (250.000.000) F CFA soit 7,7%.

5.4. Voirie et réseau divers

Ce volet porte sur l'aménagement des voies existantes, la création de nouvelles voies, l'électrification de la ville et l'assainissement.

Le montant total des travaux de voirie et réseaux divers est estimé à cinq milliards quatre cent soixante huit millions huit cent cinquante mille (5. 468.850.000) F CFA dont 53,2% à la charge de l'Etat, 38,6% à la charge des Collectivités Territoriales et 8,2% à la charge des Privés.

5.5. Equipements

Les équipements concernés sont: les bureaux à construire pour les services de l'administration, la mairie et les privés ainsi que les équipements scolaires, commerciaux, sportifs, culturels, culturels et de sécurité.

Le montant prévu pour ces équipements est estimé à deux milliards neuf cent dix neuf millions huit cent seize mille (2.919.816.000) F CFA dont 55,5% au compte de l'Etat , 17,8% au compte des Collectivités Territoriales, 26% au compte des Privés et 0,7% au compte des Populations.

TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION

I. STRATEGIES

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolokani et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans (2004-2023). Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (4) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

1.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du code domanial et foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières. La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier. Elle permettra aussi à la commune rurale de Kolokani et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages de la commune. Depuis l'avènement de la décentralisation, c'est la mairie à travers sa commission domaniale qui est chargée de l'application des textes.

1.2. Stratégie institutionnelle.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues. Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un **comité local de suivi et d'évaluation du Schéma**. Ce comité sera composé comme suit :

- le Préfet de Kolokani, Président ;
- le représentant du Conseil de Cercle ;
- les conseillers municipaux de la Commune de Kolokani au nombre de 5 dont le Maire;
- les représentants du chef de village de Kolokani au nombre de 2;
- un représentant de chacune des Mairies des Communes limitrophes ;
- un représentant du Service chargé de l'Urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des Services Techniques chargés des Routes, de la Topographie, de l'Assainissement et des Domaines;
- le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la Coordination des Radios Libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

1.3. Stratégie financière

1.3.1. Etat

Il a une charge financière de l'ordre de 6.888.866.000 F CFA soit 57,30 % du coût du projet. La réalisation des infrastructures tels que, les bureaux des services locaux, l'hôpital, les équipements de sécurité et de protection civile ainsi que les pistes rurales lui est réservée. Le regroupement de certains services locaux dans un même bâtiment conçu à cet effet pourra réduire de beaucoup les charges financières. La réalisation des pistes rurales dont l'aménagement constitue le volet le plus important pourra être soumise au Programme National d'Infrastructures Rurales (P.N.I.R).

1.3.2. Collectivités décentralisées

Elles ont une charge financière de **3.659.850.000 F CFA** soit **30,40 %** du coût du projet et environ **182.992.500 f cfa** par an. L'acteur principal de ce volet représente la Commune.

Les aménagements prévus au compte de la commune sont essentiellement composés de travaux dont les charges sont répercutées sur les bénéficiaires. Il s'agit notamment :

- de la viabilisation des zones d'habitation;
- de la viabilisation de certaines zones d'activités tels que le centre commercial et la gare routière.

L'aménagement de la voirie et des collecteurs constitue également un volet important. Pour son financement, la Commune pourra s'adresser aux partenaires au développement.

Tableau n°35: Budget de la Commune des 3 dernières années d'exercice

N°	Année	Dépenses (CFA)		
		Fonctionnement	Investissement	Total
1	2000	14.208.271	8.654.413	22.862.684
2	2001	8.352.647	Néant	8.352.647
3	2002	5.868.463	Néant	5.868.463
4	Moyenne	9.476.460	2.884.804	12.361.265

De l'analyse du budget de la Commune, il ressort que 62% des dépenses ont été destinés au fonctionnement en 2000 et seulement 38.% aux investissements qui ont un rapport avec les aménagements prévus dans le Schéma. Quant aux années 2001 et 2002 il n'y pas eu de dépenses d'investissement.

Le programme d'investissement prévu impose de changer d'échelle pour que la part de l'investissement soit plus importante que celle du fonctionnement. Surtout si on tient compte du fait que l'un des objectifs de la mairie est le développement harmonieux du cadre de vie des populations.

Il apparaît également que les moyens de la commune sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par la commune portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste à la commune de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, la commune pourra solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H).

La commune pourra également solliciter le concours des villes jumelées, des ONG et des opérateurs économiques installés sur place pour la réalisation d'autres travaux.

1.3.3. Privés

Ils ont une charge financière de l'ordre de **1.460.000.000 F CFA** soit **12,10%** du coût du projet.

La mise en place du réseau d'alimentation en électricité, l'aménagement de la cité scolaire, la construction de l'Institut Islamique et d'hôtels constituent le volet le plus important.

Les privés participent également dans la réalisation des équipements commerciaux (centre commercial, gare routière).

Il est nécessaire de mener une bonne politique de sensibilisation afin que les privés puissent adhérer pleinement au projet.

Il est surtout important d'acquiescer leur confiance.

1.3.4. Populations

La part des populations est de **19.950.000 F CFA** soit **0,2%**

Elles interviennent pour le financement des centres de santé communautaires (CSCOM).

Elles pourront également intervenir dans les actions d'assainissement et de salubrité, si elles sont bien sensibilisées (journées de salubrité).

1.4. Stratégie sectorielle

Pour l'application du SDU, il est prévu l'élaboration des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols et établissant des précisions pour différents secteurs couverts par le Schéma Directeur. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et préciser les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en deux secteurs appelés zones de P.U.S.

1.4.1. Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n° I ou Secteur Est

Elle couvre une superficie d'environ .290ha, comprend les anciens quartiers et le centre commercial. Elle est limitée:

- au Nord par la RN3;
- au Sud par la voie de ceinture;
- à l'Est par un collecteur naturel;
- à l'Ouest par la RN3.

La zone se caractérise par :

- l'étroitesse des rues ;
- la précarité de l'habitat ;
- l'absence de système d'assainissement ;
- la présence de collecteurs naturels à aménager en collecteur ;

- le lotissement récent dont les terrains ne sont pas encore mis en valeur .

1.4.2. Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°2 ou Secteur Ouest

Avec une superficie d'environ .470.ha, elle comprend la cité administrative, le 4^{ème} quartier et les zones d'extension de bureaux ainsi que la réserve pour zone industrielle. Elle est limitée:

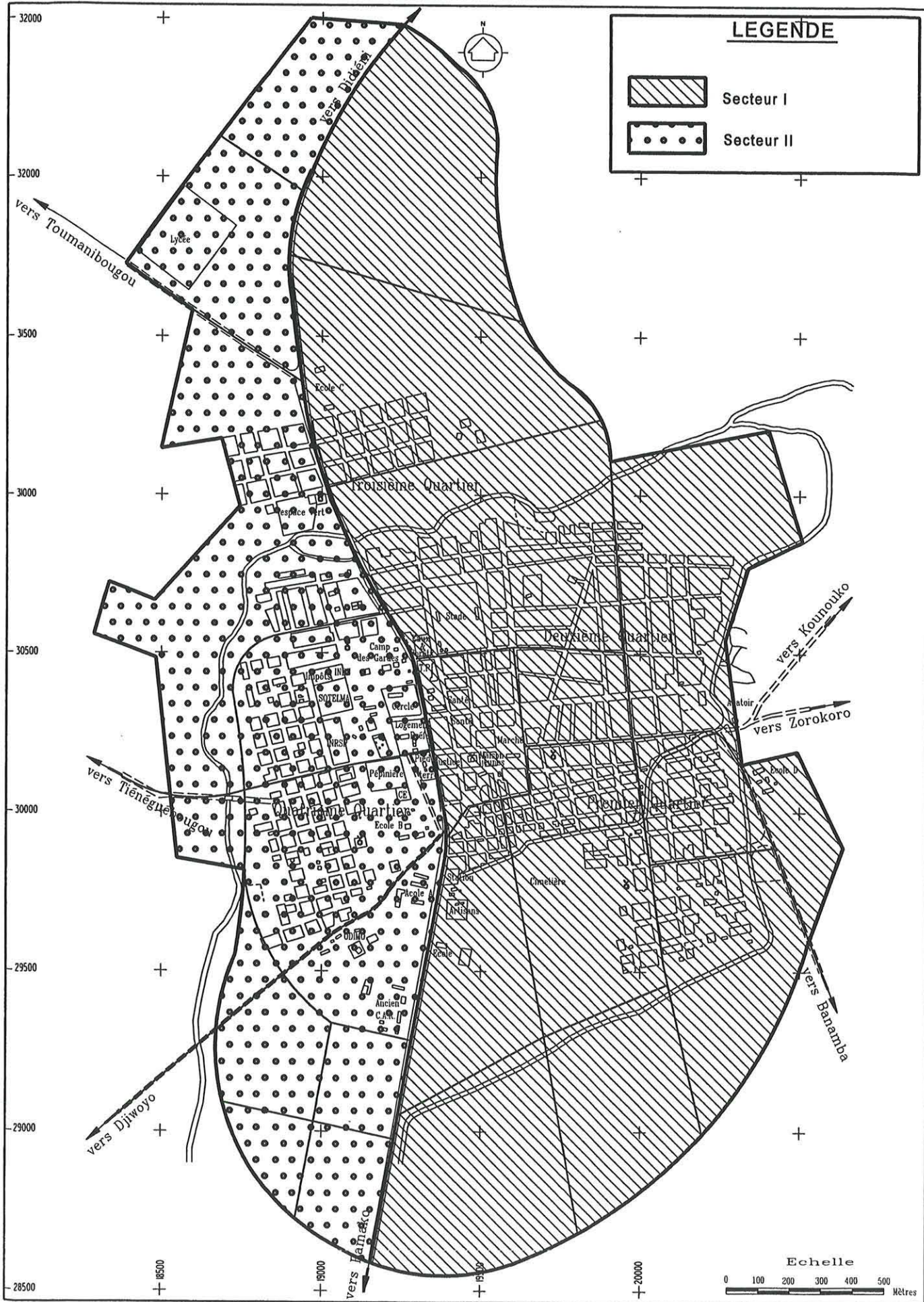
- au Nord par le site prévu pour la gare routière;
- au Sud par la voie de ceinture;
- à l'Est par la RN3;
- à l'Ouest par un collecteur naturel.

Cette zone se caractérise par :

- la présence de bureaux dont l'état est vétuste ;
- la stagnation d'eau dans certaines rues pendant l'hivernage ;
- le manque d'organisation d'un système d'évacuation des ordures ;
- la présence du collecteur naturel à aménager.

VILLE DE KOLOKANI

ZONE DE P.U.S.



II. PHASAGE

2.1. Première phase : 2004 – 2013

Dans le domaine de l'habitat la mairie doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la finalisation des opérations d'urbanisme en cours et susciter leur densification.

La surface prévue pour cette phase est de 16 ha. Il s'agit de 10 ha au Nord de la ville et de 6 ha à l'Est de la ville.

Le niveau minimum d'aménagement requis est la réalisation de voies principales y compris le réseau de drainage des eaux pluviales.

Les travaux prévus dans cette phase sont:

- le bitumage ou l'aménagement en latérite des voies décrites au chapitre 1.2..3
- la réhabilitation de la digue de protection;
- la réhabilitation de tous les ouvrages d'art existants.

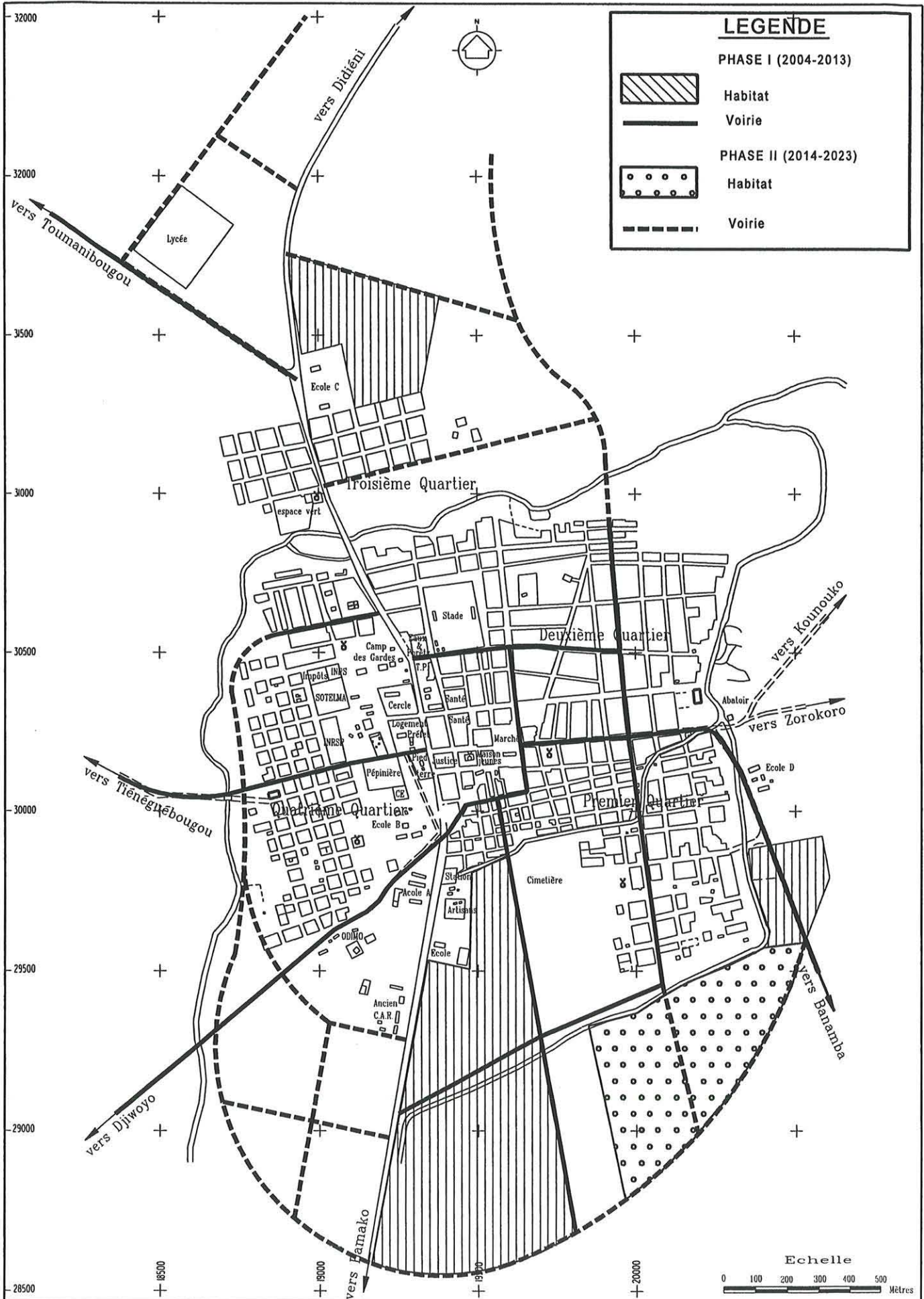
2.2. Deuxième phase : 2014 – 2023

Dans le domaine de l'habitat, l'accent devra être mis sur la densification des tissus en formation résultant de la première phase. L'aménagement de nouvelles zones d'habitat portera sur 19 ha situés au Sud du 1^{er} quartier.

L'ensemble des voies à créer conformément à l'évolution de l'habitat et des zones d'activités est décrit au chapitre 2.1.2;

Les pistes rurales d'accès aux villages de la commune devront être aménagées au cours de cette phase.

VILLE DE KOLOKANI PHASAGE



III.- RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux différents acteurs chargés de l'application. Ce sont :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- dynamiser et appuyer les actions des G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- transmettre les copies du SDU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- faire l'adressage des rues ;
- informer au préalable les autorités communales sur les travaux à entreprendre dans la commune.

IV. ANNEXES

Délibération n° 011 / C Km

Le conseil communal s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Kolokani au cours de sa séance du 17 - 09 - 2003 après en avoir délibéré à décidé : d'adopter le schéma directeur d'urbanisme de Kolokani (prevision sur 20 ans) ayant pour thème.

- I Historique de la ville
- II Presentation de la Commune
- III Analyse occupation et evolution du site
- IV Demographie
- V Economie
- VI Voirie reseaux divers et Assainissement
- VII Transport et circulation
- VIII Equipements existants
- IX Zonage
- X Voirie reseaux divers et assainissement, Evaluation financière et Repartition des charges des previsions.
- XI Equipements proposes, Transport, Evaluation financière et Repartition des charges des previsions dont le coût s'élève à 12.029.000.000 F CFA.

Votants 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention 0

Fait et délibéré à Kolokani, le 17 - 09 - 2003

Les conseillers Communaux présents :

Fousseyni	Bagayoko	Hassimi	SOW
Ladji	Kané	Lamine	Samaké
Mamary	Traoré	Dedie	Traoré
Kèné	Traoré	Bienson	Diarra
Moussa	Traoré	Tiégniry	Diarra
Melobaly	Coulibaly	Dohery	Traoré
Cheick. F.	Diarra	Philippe	Traoré
Bourama	Simpara	Ousmane	Simpara
Yacouba	Traoré	Mady	Fofaha
Kassé	Diarra		

Etaient absents :

Bintou Diarra
Marian Coulibaly
Sian Bagayoko
Oumar Traoré

LE MAIR



REGION DE KOULIKORO

CERCLE DE KOLOKANI

DECISION : N° 016 /P.CKNI.

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
(SDU) DE KOLOKANI ET ENVIRONS.

LE PREFET DU CERCLE DE KOLOKANI

VU, la Constitution de la République du Mali ;
VU, la Loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre
administration des collectivités territoriales ;
VU, la Loi 95-034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités ;
VU, la Loi 96-050 du 16 octobre 1996 portant principe de constitution de gestion
du domaine des collectivités territoriales ;
VU, le Décret N° 99-370/P.RM DU 24-11-1999 fixant la nomenclature
budgétaire des collectivités territoriales ;
VU, le Décret N° 95-210/ P. RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de
nomination et les attributions des *Représentants* de l'Etat au niveau des
collectivités territoriales ;
VU, le Décret N° 02-038/P.RM du 31 janvier 2002 portant nomination des
Préfets ;
VU, le Marché N° 0259/ DGPM du 16 juillet 2003 attribué au Bureau d' Etude
et d'Urbanisme Seydou TRAORE « BEU-ST » relatif à l'élaboration du Schéma
d'Urbanisme(SDU) de Kolokani et environs ;
VU, les pièces versées aux dossiers.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Est approuvée la délibération N° *011/CKNI* en date du *17-9-03* du
Conseil de la Commune de Kolokani relatif au Schéma Directeur d'Urbanisme
(SDU) de Kolokani et environs.

ARTICLE 2: la présente décision sera publiée et communiquée partout ou
besoin sera ./.

AMPLIATIONS :

-HCRKK 1
-COMMUNE 1
-BEU-ST 1
-ARCHIVES/CHRONO 2/5



KOLOKANI, le 17 Septembre 2003

LE PREFET

NAMORY *KONE*
Administrateur Civil